Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 73, fascicule 344-346, Janvier-juin 1960. pp. 134-213.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 73, fascicule 344-346, Janvier-juin 1960. pp. 134-213.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1960_num_73_344_3604

BY: $ = creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE [1]

1. **Corpus et recueils, mélanges, bibliographies et biographies, questions de méthode.** — Il a paru un seul volume de Corpus, le tome II des *Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae* (n° 230). D'ailleurs, en général, l'année 1959 semble avoir été moins fructueuse que les précédentes dans le domaine épigraphique. Déjà, semble-t-il, l'année 1960 s'annonce plus riche. — G. Klaffenbach (n° 2), pp. XXIII-XXVIII, a présenté au Congrès le volume des inscriptions d'Acarnanie (*Bull.* 1958, 1) et a rappelé l'organisation de la « Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik » à Munich, qui ne fait pas concurrence aux *IG*. — K. Latte a publié un compte rendu intéressant sur ces inscriptions d'Acarnanie, n° 182. — Sur le tome VII des *MAMA*, voir encore n° 373.

2. Les actes du IIIe congrès d'épigraphie ont paru : *Atti del terzo congresso internazionale di epigrafia greca e latina, Roma 4-8 settembre 1957* (LVI et 469 pp. in-8° ; Rome 1959). Les sujets sont très variés, puisqu'il n'y avait pas de programme. L'épigraphie latine l'emporte de beaucoup. Voir n°s 1, 140, 150, 210, 293, 339, 425, 447, 459, 463.

3. Il a paru en 1959 un volume de la Realencyclopädie, *Psamathe-Pyramiden*. Voir ci-après n°s 62, 67, 76, 83, 111, 119, 120, 151, 170, 171, 178, 195, 290, 331 a, 332, 430, 431, 455.

4. Remarques sur la Realencyclopädie Pauly-Wissowa par L. Robert (n° 51), 3, 4, 22 ; sur les articles de L. Bürchner, 22 ; sur *Hybanda*, 16 ; sur *Narthecussa* 2, 18 ; sur *Sanaos*, 7 (cf. 4) ; sur *Sandios lophos*, 22. Pour la prosopographie romaine, R. Syme, n° 115.

5. A. G. Woodhead, *The study of Greek inscriptions* (139 pp. petit in-8° ; Cambridge, 1959). Nos collègues anglais semblent les mieux placés pour juger de l'utilité de ce petit livre qui est rédigé à l'usage du public anglais.

6. Le volume 28 (1958) de *Sovietskaja Archeologia* est composé en l'honneur de V. V. Latyschev (1855-1921). Avec son portrait, on y trouve des études sur lui de T. N. Knipovitch, pp. 7-14, de A. I. Tiomenev sur L. et l'histoire de

(1) Pour les abréviations, se reporter aux Bulletins 1938 et 1939. Dans les renvois aux Bulletins précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les Bulletins antérieurs à 1938 et le numéro pour les Bulletins de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1958 et 1959. Sur la meilleure façon de renvoyer au Bulletin par les numéros et non par les pages d'un tirage à part du Bulletin ou par celles de la Revue, voir la note initiale au Bulletin 1952. Nous multiplions de plus en plus dans la première partie les renvois à la seconde partie géographique. Voir *REG* 1958, pp. XV-XVI.

Persée creative commons

Chersonasos, pp. 15-32, de A. L. Esipenko sur L. à Odessa, pp. 33-35, et une bibliographie des travaux de L. classés chronologiquement, pp. 36-53. Le volume comporte une bonne série d'études sur les antiquités grecques de la Russie Méridionale et notamment sur les inscriptions ; voir ci-après à la place géographique.

7. *Cyriaque d'Ancône.* Résumé préliminaire de E. W. Bodnar, *AJA* 1959, 186-187 : *The Isthmian fortification in oracular prophecy.* — Pour Cyriaque à Oiniadai, voir n° 183.

8. A. Ferrua, *Epigraphica*, 20 (1958 ; paru fin 1959), 121-160 : *Giovanni Zaratino Castellini raccoglitore di epigrafi.* Né vers 1570 à Rome, mort en 1641, il a réuni les copies de nombreuses inscriptions de Rome. Kaibel n'a pas utilisé ces copies, qui portent notamment sur *IG*, XIV, 1336, 1584, 1750 (p. 127, n. 1), 1348 (p. 128), 1389 (p. 129), 1890, 1774, 1779 (p. 130). Se trouvent à la villa Barberini des inscriptions que Kaibel n'a pas revues : 1372, 1436, 1481, 1848, 1867, 2074 (p. 138) ; de même l'épigramme funéraire *CIG*, 3272 (Peek, *Vers-Inschr.*, I, 1166), dont F. fait connaître une ancienne copie due à *Celso Cittadini.* Pp. 138-141, F. signale des copies d'inscriptions d'Asie Mineure, notamment d'Aphrodisias et de Thyatire dans les manuscrits du Vatican de *Capponi* et d'*Amati* ; elles remontent à *Sherard.* D'autres copies dans les manuscrits d'Amati remontent à *Akerblad*, *Stackelberg* (Phigalie), *Pizzamane* (Céphalonie, *CIG*, 1934), *Stalinski* (Hauran, Soueida : Waddington, 2321, 2309, 2308). Pour *CIG* 2050, à Philippopolis, F. reconnaît γραδ[ω], au lieu de corriger πυλ[ω] avec Boeckh ; l'interprétation était déjà donnée par Mordtmann en 1878 ; cf. *Hellenica*, I, 61 ; II, 148.

9. Sur *Francis Vernon* à Corfou, n° 190. *De Hochepied*, consul hollandais à Smyrne au XVIIIe siècle, n° 343. Sur *Pittakis* n° 148. L'amiral russe *Heyde* sur la côte ouest de la Mer Noire, *C. Jireček* en Bulgarie : L. Robert (n° 235), 197, 204, 222, 223. *G. Seure : ibid.*, 172, 195, 223, 227.

10. *Méthodes.* — En donnant un compte rendu très développé du volume I des *IGBulg.*, L. Robert (n° 235) a touché à diverses questions d'intérêt général pour la méthode des Corpus d'inscriptions. Division des Corpus selon les frontières modernes ou les provinces antiques (cf. p. 184). Format des Corpus. Nécessité d'une illustration photographique abondante, non seulement pour les vérifications et pour constituer les archives de l'histoire de l'écriture, mais parce que la vue du monument tout entier est indispensable ; exemples : stèles au canthare (p. 167, n. 2), type, origine et extension du banquet funèbre dans lequel le défunt brandit une couronne (pp. 167-169, 235-236 ; *Hellenica*, XI, chap. 19), listes d'éphèbes (p. 169 ; *Hellenica*, *ibid.*), autel décoré sur des stèles honorifiques ou funéraires (pp. 220-221) ; le recueil de Pfuhl. Apparat critique. Emploi du latin. Index. Introductions et *testimonia* sur les villes. Inscriptions et monnaies. — P. 201, note 6 : nécessité d'un ordre topographique et non alphabétique, souligné de nouveau pour la Crète. P. 205 : l'apparat critique (et p. 222) ; l'illustration ; la conservation des estampages. — P. 226, les dédicaces sur vases font partie d'un Corpus, et non de l'instrumentum domesticum.

11. Voir aussi les comptes rendus des inscriptions chrétiennes de Trèves n° 35 : transcriptions en majuscules, lemmes, débris à ne pas éditer, catalogues et Corpus, photographies (voir aussi n°s 182, 230, 318), fautes du lapicide et notations phonétiques, restitution des épigrammes. Sur ce dernier sujet, voir aussi n°s 36, 221, 295, 325, 452. Méthode des restitutions et vérification par un nouveau fragment : décret de Samos n° 318, n. 64. Apparat critique n° 295, outre n°s 10 et 35. Lettres pointées n°s 148, 325. Indications de provenance

nécessaires, avec noms de villes et pas seulement de provinces, n° 141. Notes insérées après le texte d'un article et non au bas des pages, n° 342. La numérotation par 4 : n° 318. Feuilles volantes : n° 53. Langues internationales : n°s 64, 65, 209, 247, 339, 371.

12. Fautes attribuées à tort au lapicide n°s 163, 198, 436.

13. Caractère de ce Bulletin, encore n° 157.

14. **Alphabet et écriture.** — R. M. Cook et A. G. Woodhead, *AJA* 1959, 175-178 : *The diffusion of the Greek alphabet.*

15. Écriture corinthienne à Sélinonte n° 466. Alphabet grec d'une langue iranienne en Bactriane, n° 420. Écriture chypriote syllabique n° 425. Écriture et signes (tréma, etc.) sous l'Empire à Néocésarée n° 387. Signes d'abréviation n°s 190, 231. Analyse de l'écriture n° 400.

16. Martelage pour nouvelle rédaction, n° 343. Gravure des inscriptions et peinture : n° 318 *ad* n. 9.

17. Marques de maçons : *Bull. Arch. (REG)* 1958, n. 60-63.

18. **Tissus.** — Cl. Gorteman, *Ant. Class.* 1958, 289, rendant compte d'un ouvrage de L. Guerrini, *Le stoffe copte del Museo Archeologico di Firenze* (Rome 1957), signale l'intérêt général, pour l'étude des étoffes coptes, du déchiffrement et de l'attribution à Héraclée-Périnthe de la marque d'atelier d'un rideau d'Égypte à Washington (H. Seyrig et L. Robert, *Bull.* 1958, 316). Signalons à cette occasion que dans l'été 1959 H. Seyrig a vu la pièce elle-même et qu'il confirme formellement sa lecture sur photos Ἡρακλείας.

19. **Inscriptions céramiques.** — E. Sjöqvist, *AJA* 1959, 275-277 : *Morgantina, Hellenistic inkstands*, publie deux vases du IIIe siècle a. C. trouvés dans les fouilles de cette ville de Sicile, dans un *oikos* adjacent au sanctuaire de Déméter et Korè. Ce sont des *encriers* (pl. 71), dont l'un porte au-dessous l'inscription Ἀντάλλου τὸ μελανόβαφον. Discussion de S. sur le nom Ἄνταλλος ; cf. *Hellenica*, XI, 208. Le mot μελανόβαφον est nouveau (cf. ὀξύβαφον récipient pour le vinaigre), équivalant à μελανοδοχεῖον. Encriers à Délos, Priène et peut-être à Olynthe. Caractéristiques de ceux de Morgantina.

20. E. Sjöqvist, *AJA* 1960, 78-83 et Pl. 19-20 : *Morgantina : Hellenistic medicine bottles*, publie 54 vases miniature avec ou sans l'inscription Λύκιον, qui avaient contenu le médicament de ce nom. Circonstances de trouvaille ; les uns avaient un but pratique, les autres étaient symboliques et votifs. Ils peuvent être datés du IIIe siècle a. C., et s'étendre au plus tard jusqu'au IIe. S. reprend les textes sur l'identification botanique du λύκιον. Le nom d'Hérakleios sur certains exemplaires à Morgantina ou ailleurs. Autres noms dans cette série. Sept des exemplaires votifs portent un sceau avec la tête d'Asclépios. — Cf. M. Guarducci, *Arch. Class.*, 4 (1952), 254-256 : *Un nuovo vasetto da collirio con iscrizione greca ;* A. Adriani, *Ann. Mus. Alex.*, III, 125, note B.

21. Mabel Lang, *Historia*, 8 (1959), 80-89 : *Allotment by tokens*, propose une explication du lot de *jetons de terre cuite* trouvés à Athènes près du Portique d'Attale, *Hesperia* 1951, 51-52, avec noms de dèmes et tribus attiques. Ils auraient servi au tirage au sort des magistrats ; l'abréviation πολ est celle de πωλητής.

22. M. Mirčev, *Les timbres amphoriques du musée de Varna* (79 pp. in-8° et 40 planches de bonnes photos ; Sofia, Acad. Sciences, 1958 ; en bulgare, résumés français et russe d'une page). Ces timbres amphoriques ont été découverts pour la plupart (225) à Odessos même, les autres (85) à Bizone (Kavarna). La statistique s'établit ainsi : 96 de Rhodes, 80 de Thasos, 47 de Sinope, 7 de Chersonasos, 3 (non pas 33) de Paros, 2 de Cnide, 2 de Cos, 44 de provenance

inconnue. M. s'est attaché à un classement chronologique. Le plus ancien fournisseur de vin et d'huile est Thasos, dès le IVe siècle. Les timbres de Rhodes sont de la seconde moitié du IIIe siècle. Ceux de Sinope datent d'environ 150-70 a. C., époque du renforcement de l'influence politique du royaume du Pont sur la côte occidentale de la Mer Noire.

23. V. I. Tsekhmistrenko, *ibid.*, 57-80 : (*Sur la chronologie des timbres céramiques de Sinope*), timbres à astynomes trouvés au Bosphore Cimmérien.

24. Timbres d'amphores près d'Istros n° 268 ; près de Bucarest n° 275 ; au Bosphore Cimmérien n° 286 ; à Paphos n° 426 ; à Hermonpolis n° 434 ; en Espagne n° 441 ; en Apulie n° 458 ; à Syracuse n° 460 ; à Héraclée Minoa n° 465.

25. Les *tuiles* de Pella, *Bull.* 1959, 27, aussi dans *BCH* 1958, 765, et p. 764, fig. 18 et 19. — V. F. Gaydukevitch, *Sov. Arch.*, 28 (1958), 123-135 : (*Nouvelles données épigraphiques concernant les ergasteria, fabriques de tuiles au Bosphore*), publie et étudie des tuiles avec timbres hellénistiques de Panticapée trouvées notamment entre Panticapée et Myrmekion. — *Briques* à Rhegion n° 458 *a*.

25 *a*. Z. A. Bilimovitch, *Sov. Arch.*, 28 (1958), 83-86 publie un graffite sur une coupe d'*Olbia* trouvée en 1908. — Autres graffites sur vases à Olbia n° 281. En Roumanie nos 239, 273. A Amyclées n° 165. Graffite corinthien à Sélinonte n° 466.

26. **Poids.** — C. Preda, *Dacia*, NS, 2 (1958), 451-461 : *Contributions à l'étude du système pondéral d'Histria*. On connaissait moins de poids à Istros qu'à Tomis et à Callatis. P. publie deux nouveaux documents : un poids de plomb en forme d'as de pique porte au droit une tête d'Hermès avec les inscriptions Ἰστρι(ανῶν) et τε(τάρτη), au revers l'aigle sur un dauphin, comme sur trois poids déjà connus, et les inscriptions ἀγορα(νόμου) Φανοκλ‹κ›έ(ους). Les deux types figurent dans le monnayage. Deux poids avec une tête d'Hermès du même type et du même style (*AEMOest.* 1891, 1-4) doivent être attribués à Istros et non plus à Tomis ; sur l'un on doit d'ailleurs reconnaître le nom d'Istros. — Un moule de calcaire pour poids donne les noms ἀγο. Ἀρτεμιδώρου et Χαιρέου. La forme est la même que pour le poids précédent. Dans le creux en as de pique « est gravé un trépied, d'un aspect peu usuel, au-dessus duquel on aperçoit le profil d'un récipient, probablement métallique, pourvu d'une poignée » ; ce « trépied surmonté d'un vase de culte » serait « un symbole caractéristique d'Apollon » ; « l'Artémidoros du moule est accompagné d'un symbole » d'Apollon. Nous y reconnaissons sans aucun doute un objet très différent et qui n'est pas symbolique : une enclume monétaire avec son billot à trois pieds (ἄκμων). Sa relation avec l'agoranome et les poids (il n'y a pas seulement des poids en plomb, mais aussi en bronze) nous paraît très intéressante. — P. republie, p. 459, les photographies d'un moule pour poids de Tomis avec négatifs sur les deux faces, six figures d'un côté, deux de l'autre.

27. A Tekirgöl n° 268.

28. H. Seyrig, *Syria* 1959, *Antiquités syriennes*, 78-81 : *74, Un poids tardif de Tyr*, publie un poids de bronze apporté de cette ville orné d'un buste féminin en très haut relief et avec l'inscription : Ἐπὶ Ἀμμωνί(ου) κ(αὶ) Δωροθέου ἐφόρων (titre nouveau dans cet emploi de surveillants du marché) τοῦ ψκϛ′ ἔτους (722 de l'ère de Tyr, qui part d'octobre 126 a. C., 597-598), ἰνδ(ικτιῶνος) ιε′ ; témoignage de la persistance tenace de certaines ères locales. Zone d'extension de l'ère de Tyr.

29. **Parasèmes.** — A Aigion n° 175 ; à Samos n° 318, *ad* n. 1 et 18. Voir Poids.

30. **Imprécations.** — A Chalcis n° 331 ; à Néocésarée n° 387.

31. **Inscriptions gréco-juives.** — V. Tcherikover avait entrepris, avec la colla-

boration de A. Fuks, un *Corpus Papyrorum Judaicarum*, à paraître en 3 volumes. Avant la mort récente de T. le volume I a paru (XX et 294 pp. in-4° ; Cambridge, Mass. 1957). Avec les papyrus ptolémaïques, réédités avec commentaires pp. 113-256, il contient une introduction, pp. 1-111, qui traite du judaïsme en Égypte pendant les trois périodes couvertes par le Corpus : ptolémaïque (323-30 a. C.), période romaine ancienne (30 a. C.-117 p. C.), basse période romaine et période byzantine (117-641). Les inscriptions alléguées discrètement ici ou là ne sont connues pratiquement que par le *Sammelbuch*. Nous n'avons à signaler ici que les considérations sur l'onomastique juive au cours de ces diverses époques, considérée à la fois pour le moyen qu'elle donne de reconnaître des Juifs et pour l'hellénisation des communautés juives ou leur repli sur leur nationalité, pp. XVII-XIX, 27-30, 83-85, 94-96, 109. Pp. 94-96, T. traite des noms : Sambathaios, Sabbathaios, etc. ; il n'a pas renvoyé à son argumentation très développée dans *Scripta Hierosolymitana*, 1 (1954), 78-98, article que nous avons pu lire maintenant dans ce recueil (cf. *Bull.* 1958, 440) ; nous ne saurions l'accepter sans modifications.

32. Œscus n° 233 ; Jérusalem n° 415 ; Teucheira n° 440 ; Trèves n° 35 ; Rome n° 446 ; Catania n° 459.

33. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — Nous ne connaissons que par l'analyse de F. Dölger, *Byz. Z.*, 52 (1959), 237-238, l'ouvrage de M. Ch. Getakos, Ἀνέκδοτοι ἐπιγραφαὶ καὶ χαράγματα ἐκ βυζαντινῶν καὶ μεταβυζαντινῶν μνημείων τῆς Ἑλλάδος, *Corpus* ἐπιγραφῶν καὶ χαραγμάτων (162 pp. ; Athènes 1957). On y voit qu'il ne s'agit pas d'un Corpus, mais d'un recueil de 51 inscriptions et 119 graffites d'Attique, Mégaride, Égine, Épidaure, Nauplie, Élasson, Castoria, Florina et Siphnos. Toutes proviennent d'églises.

34. H. I. Marrou (n° 35), 348, juge ainsi l'article de M. Burzachechi, *Bull.* 1958, 43, *La* πηγὴ *e la* παρθένος ἁγνή *dell'iscrizione di Abercio* : « on peut négliger la tentative de M. Burzachechi... interprétation mariologique ».

Voir n°s 18, 28, 35, 59, 60, 91, 157, 163, 219, 220, 225, 267, 268, 347, 364, 366, 388, 394, 397, 414, 416, 428, 436, 443, 445, 447, 448, 449, 459, 461.

35. **Musées, pierres errantes et provenances.** — E. Gose, *Katalog der frühchristlichen Inschriften Trier* (*Trierer Grabungen und Forschungen*, III ; 129 pp. in-4° ; Berlin 1958). G. s'est malheureusement borné à un catalogue, sans donner un Corpus, qui n'eût pas été beaucoup plus important. Dans tous les cas où l'éditeur nous donne avec la transcription en minuscules une bonne photographie de la pierre, toujours très lisible, on ne voit pas quel est le sens ni l'utilité d'une transcription en majuscules ; cf. *Hellenica*, III, 92-93. Sur les 842 numéros — nous ne disons pas inscriptions, car il y a un très grand nombre de débris qui ne comportent que quelques lettres ou une seule ou rien du tout — 5 sont grecs, dont 2 déjà connus. N. 1, l'Apaméen Azizos du village de Kaprozabadaia (cf. *Bull.* 1958, 295, avec le renvoi à C. Wessel, n. 56). — N. 400, fragment nouveau. Nous ne croyons pas que ce soit une épitaphe. A la ligne 5, la formule [σὺν] τῷ παντὶ κ[όσμῳ], assurée, fait penser à une inscription de construction ; elle n'est pas usuelle pour un tombeau. « Les formes des lettres peuvent d'ailleurs être déjà de l'époque Hadrien-Caracalla (117-217) ». Il ne faut pas alors nous parler d'une inscription chrétienne, dont on remarque d'ailleurs qu'elle n'a aucun caractère chrétien décelable soit dans les restes des formules, soit dans la décoration. Les restes de la ligne 3 offrent de grandes difficultés : -άτω γῆς ou [τὸ κ]άτω γῆς Σ-. Si nous n'étions aussi opposés à corriger le lapicide dans un passage mutilé et obscur, il ne nous paraîtrait pas anormal de chercher ici une inscription relative à la construction d'une synagogue, [συν]α(γ)ωγῆς.

Alors, pierre remployée ; trouvée en 1915 dans la fouille du musée à S. Mathias « im trockenen Bauschutt ». — N. 402, épitaphe de Οὐρσικῖνος Ἀνατολικός (pour le nom, cf. *Bull.* 1959, 516). — N. 478, la trop fameuse « poésie sur Sainte Agnès ». — N. 718, fragment de date par le consulat de Mérobaude et de Saturninus en 383 p. C. — Les lemmes alignent pêle-mêle toutes les éditions. Ce devrait être l'alphabet de tout éditeur d'un recueil — et ce l'était jadis — que de savoir indiquer le rapport des éditions entre elles. — Ce volume a été l'objet de deux comptes rendus sérieux, qui ont posé des questions de méthode ou de présentation. — H. U. Instinsky, *Gnomon* 1959, 141-145. Un Corpus n'eût pas été beaucoup plus étendu ; il ne manque du *CIL* qu'une quarantaine d'inscriptions ; on aurait dû éditer, au moins en appendice, les inscriptions disparues pour compléter le tableau historique. On regrette particulièrement l'absence des trois inscriptions grecques *IG*, XIV, 2557, 2559, 2560. En revanche, le catalogue comprend des centaines de numéros d'inscriptions si menues (une lettre à l'occasion) qu'elles ne serviront jamais de rien. Abondance et qualité des photographies. Il eût fallu un apparat critique. « L'éditeur dit rarement de qui émanent les lectures et les restitutions qu'il suit, et quelles sont les autres qu'il écarte sans mot dire. Quelquefois il y a dans le commentaire une remarque là-dessus ; mais le plus souvent on doit de nouveau consulter toutes les publications antérieures pour se former une image complète et un jugement fondé. Ici se montre le fait qu'une photographie, aussi bonne soit-elle, ne peut nullement dispenser d'y joindre des indications de critique textuelle ». Remarques sur l'établissement du texte ou sur les noms. Dans les commentaires, « da findet sich Nützliches neben Überflüssigem oder Selbstverständlichem, und im ganzen wäre eine Straffung und Konzentration auf das Wesentliche, d. h. wirklich den vorliegenden Fall Erhellende, zu wünschen gewesen ». Le lecteur doit partout vérifier soigneusement. Pour l'inscription grecque n. 478, l'éditeur reproduit la restitution et la traduction de R. Herzog. Il reproduit ensuite une phrase lapidaire de G. Klaffenbach sur « le caractère problématique de cette tentative, qui a rencontré une vive contradiction » : « Dem verblüfften Leser bleibt es überlassen, darüber nachzudenken, warum diese Deutung hier so ausführlich abgedruckt ist, aus der zahlreichen sonstigen Literatur aber nur noch die Titel angeführt werden. Von den Gegenthesen erfährt man jedenfalls nichts und muss sich nun selbst danach umtun ». Pour le commentaire des inscriptions grecques, « wäre es vielleicht von Nutzen, jetzt, nachdem das Werk vollständig vorliegt, L. Jalabert und R. Mouterde, Inscr. Syrie, noch mit heranzuziehen ». Sans doute il eût été bon de consulter *I. Syrie* (cf. ci-dessus sur les noms en Kapro-), mais c'est une illusion de croire le volume complet actuellement avec ses 4 volumes ; il en reste à paraître à peu près autant. — H. I. Marrou, *Germania*, 37 (1959), 343-349. Nécessité de distinguer les « fautes du lapicide » et « les graphies qui témoignent, directement ou indirectement, d'une évolution historique de la langue vivante, du latin parlé ;... une forme comme *letolu(m)* n'est pas une erreur du scribe, pour *litulum*, mais bien la notation phonétique exacte du mot tel qu'il était prononcé par les contemporains ». Plusieurs centaines de numéros concernent des fragments presque insignifiants, et 73 des dessins ou symboles sans aucune lettre ; cf. *Bull.* 1958, 555. On a fait un catalogue. « Pourquoi n'avoir pas cherché à rassembler toutes les « frühchristlichen Inschriften aus Trier »? Il est regrettable de ne pas trouver également ici la série des inscriptions originaires de Trèves transmises par des copies manuscrites et qui sont indispensables pour le commentaire des textes reproduits ». D'ailleurs ces textes non reproduits ne sont pas utilisés de façon assez précise. Deux inscriptions grecques de la série du n° 1 sont citées non pas d'après *IG*, XIV,

2559, 2560, mais à travers le Pauly-Wissowa. M. s'attache en détail, pp. 346-349, à l'examen du « poème en l'honneur de sainte Agnès », n. 478. Il « dépiaute » de façon instructive la bibliographie fournie : sur 11 articles, 5 n'ont rien à voir avec le sujet et concernent une tout autre inscription grecque de Trèves étudiée aussi par R. Herzog ; 4 des 6 qui restent sont des résumés sans contribution personnelle ; il n'y a d'utile que deux articles de R. Herzog et de A. Ferrua. Il faudrait trouver ici le résumé des arguments opposés par A. Ferrua à R. Herzog. Audace des abondantes restitutions de R. Herzog ; « composer des vers grecs constitue un divertissement pour l'humaniste, mais la science épigraphique n'en tire aucun profit », avec renvoi à *Bull.* 1939, 568 et à *Gnomon* 1959, 7-8. « Ses premiers lecteurs paraissent avoir été éblouis par l'extraordinaire enchaînement d'hypothèses qu'il accrochait à notre texte... ; pour moi, je ne parlerai pas d'érudition prodigieuse, mais d'imagination débridée : ce fameux mémoire de 1938 n'est qu'un château de cartes qui s'écroule dès la première assise ». Arguments nouveaux contre R. Herzog. G. eût dû mentionner l'interprétation beaucoup plus raisonnable suggérée par A. Ferrua : épitaphe d'une « vierge sainte », ensevelie par un Eustorgios, son père sans doute ; la suite évoquerait le destin de l'âme. M. penche plutôt pour un hymne, et Ἁγνὴν Παρθένον (en tête, en caractères plus grands) serait, non point la Vierge, mais l'Église, épouse de l'Agneau (*II Cor.* 11, 2 b ; inscription d'Abercius). Cette inscription en grec à contenu ecclésiologique daterait-elle du séjour de saint Athanase à Trèves (335-337) ? — Voir nos 34, 449.

36. *Italie du Nord.* — H. Möbius, *Ath. Mitt.*, 71 (1956 ; paru en 1959), 113-123 : *Drei griechische Grabreliefs in Oberitalien.* Pp. 113-117 : *I, Verona.* Réédition avec Pl. A de la stèle Dütschke, *Ant. Bildwerke Oberitalien*, IV, n. 399 (P. Marconi, *Dedalo*, 8 (1927-28), 590 sqq., avec photos). M. la date d'environ 440-430 a. C., la refuse à l'Attique ou aux Iles et l'attribue, d'après le style, à la Grèce du Nord. Le fragment d'épigramme avait été republié et restitué tout entier par W. Peek, *Gr. Versinschr.*, I, 2070 *a*. Les lectures de E. Loewy et de Conze ne s'adaptent pas à la restitution de W. Peek. — Pp. 117-121 : *II, Venedig.* En republiant un fragment (Pl. 65 ; inscription disparue) Dütschke, V, n. 284 d'une stèle qu'il attribue à l'Attique et date de la fin du IIIe siècle a. C. (la défunte retire du coffret que lui tend la jeune servante un linge léger ou un voile ; nous ferons remarquer que ce n'est pas un rouleau de papyrus, et que naturellement l'excellent éditeur n'y a pas pensé), M. discute l'attribution par J. Kirchner (*Bull.* 1939, 85) de stèles attiques à reliefs à cette période, après la loi de Démétrios de Phalère (cf. ici n° 147). Il reproduit, p. 119, Pl. 66, 2, la stèle de Μηνοκρίτα Δημητρίου (ethnique martelé) *IG*, II², 12118 avec photo. Des stèles attribuées par K. au IIIe et au IIe siècle, il ne reste que 11, dont certaines d'étrangers. — Pp. 121-123, *III, Mantua.* Fragment anépigraphe (Dütschke, IV, n. 635) attribué à un héroon de Smyrne. P. 113, n. 3. L'Institut allemand de Rome a fait photographier dans les musées de l'Italie du Nord des « ostgriechische Grabreliefs ».

36 *a*. L. Robert (n° 235), 167, note 6 : attribution à Byzance d'une stèle de *Venise* publiée par M. Guarducci, *Bull.* 1944, 4, n. X.

37. C. Vermeule et D. von Bothmer, *AJA* 1959, 329-348 : *Notes on a new edition of Michaelis, Ancient marbles in Great Britain, Part III 2.* P. 329 et Pl. 83, fig. 23, au Guidhall Museum de *Londres*, photographie de la stèle de gladiateur *Gladiateurs*, n. 250 ; les auteurs acceptent la provenance de Smyrne conjecturée là ; il faut 3 lettres avant νια dans le nom de la femme. — *Ibid.*, p. 329 et pl. 83, fig. 2, dans une autre collection de Londres, relief funéraire

avec les deux bustes d'un couple et l'inscription Δημήτρις Ἡρακλίᾳ τῇ ἰδίᾳ συνβίῳ ἐκ τῶν ἰδίων μνίας χάριν. Trouvé sur le bord de la Tamise, il vient sans doute de la collection Arundell. Ashmole rapproche Mendel, *Cat. Sculpt. C/ple*, III, 957-958 et *GIBM*, 1126.

38. Inscriptions de la côte bulgare du Pont à *Stamboul :* L. Robert (n° 235), pp. 193-194. Le relief avec dédicace à Apollon et Artémis G. Mendel, *Cat. Sculpt.*, III, 853, n'est pas à attribuer à la région de Cyzique ; il a été vu sur la côte Ouest du Pont-Euxin, à Kranevo, près de Dionysopolis ; photo Pl. II. Pl. III, le relief d'Héraclès à Odessos Mendel, n. 859 ; *IGBulg.*, 82. L'inscription de l'aqueduc d'Odessos n. 59. Les reliefs au Héros Stomianos G. Mendel, *loc. cit.*, 1333 ; photo Pl. I. — Stèles de Rhegion n° 215.

39. L. Robert, *ibid.*, 171, note 1 : liste des inscriptions de *IGBulg.* I, conservées à *Burgas*, *Plovdiv*, *Odessa*, *Leningrad*, *Paris (Louvre)*. Pour *Odessa*, voir aussi pp. 225-226. Pour le *Louvre*, p. 226 et Pl. IV 1. Au Louvre aussi la liste de magistrats de Chalcédoine *SGDI*, 3054 : *ibid.*, p. 211 et Pl. IV 2.

40. Stèle funéraire d'Odessos à *Athènes ;* L. Robert, *ibid.*, p. 171, note 1 ; *Hellenica*, XI, chap. 18, avec photographie. Pl. XXIX 1.

41. Stèles funéraires d'Odessos au musée de *Bucarest :* L. Robert, *ibid.*, pp. 235-236 ; leur transport par un général roumain.

42. Stèle de Smyrne à l'Institut Archéologique de l'Université d'*Utrecht* n° 343.

43. Au musée de *Boston* plaques d'argent avec dédicaces, de Kibyratide n° 372.

44. *Pierres errantes.* — De Mégare à Athènes n° 142. De Delkos à Ahtopol n° 236. D'Anchialos à Sliven : L. Robert, (n° 235), 189, note 5. D'Odessos à Pliska, puis Dionysopolis : *ibid.*, 214. De Délos (Rhénée) à Zante n° 296. A Hydra sans doute de Rhénée, par Koundouriotis n° 164. A Koumi d'Eubée, pas de Dionysopolis du Pont, peut-être de la région de Byzance : L. Robert (n° 235), 199-200.

45. *Provenances erronées ou discutées.* — Philippopolis et Apollonia du Pont n° 240. Philippopolis et Odessos n° 252.

46. **Faux.** — *François Lenormant :* L. Robert (n° 235), 186-187 : inscription authentique à Zante ; fausse à Karystos. — En Sicile n° 463.

47. **Décrets.** — Décrets de proxénie attiques n° 64. Décrets de Samos n° 318.

48. **Épitaphes.** — Stèles funéraires à banquet funèbre ; le recueil de Pfuhl, n° 235 ; cf. n° 36. Épitaphes ou stèles à sentences philosophiques n° 343. Épitaphes « épicuriennes » n° 445.

49. **Épigrammes.** — N°s 7, 34, 35, 36, 124, 145, 149, 158, 164, 173, 181, 182, 188, 205, 219, 221, 223, 225, 234, 245, 252, 295, 298, 312, 322, 325, 329, 342, 343, 347, 384, 388, 392, 405, 428, 439, 444, 445, 448, 449, 452, 453, 454.

50. Peek, I 520 : n° 392. I 719 : n° 252. I 777 : n° 240. I 976 : n° 252. I 1145 : n° 252. I 1257 : L. Robert (n° 235), 186, note 6. I 2070 *a* : n° 36.

51. **Rapports avec la littérature.** — L. Robert, *Anatolia (Revue Inst. Arch. Ankara)*, 4 (1959), 1-22 : *Philologie et géographie, II, Sur Pline l'Ancien, livre II*, en commentaire à l'édition Budé (livre II par J. Beaujeu), montre l'apport de l'épigraphie, comme de la géographie, à l'explication de Pline, notamment pour II, 232, *lacus Sannaus* (pp. 3-15 et 26) ; 204, *Hybanda* (pp. 15-24) ; 181, *le courrier Philonidès* (pp. 24-26). Pour Strabon, XII 580, voir n° 376. Pour Thucydide, III, 19, 2, voir n° 350. Voir n° 127. Pour Hérodote VII, 30, voir n° 376.

52. Bias de Priène n° 343. Diogène n° 456. Hippocrate, Euripide, Galien

n° 453. Sophocle n° 126. Aristote et les pythioniques n° 180. Callimaque n° 439. Tite Live n° 88. Le rhéteur Théodoros de Gaza n° 143. Lucien n° 70. Ptolémée, Pline, etc., n° 404. Un rhéteur de Néocésarée et Hérode Atticus n° 387. Le poète Nestor de Laranda n° 452. Saint Paul n° 93.

53. **Signatures d'artistes.** — A. E. Raubitschek, *Gnomon* 1959, 266-268, dans un compte rendu du tome I du Recueil de J. Marcadé, donne une table de concordance avec les signatures publiées par R. Flacelière, *F. Delphes*, III 4 (*Bull.* 1955, 120) et ajoute diverses références récentes, — parfois inutiles, comme celles au *SEG*, XI. On doit étudier, dit-il, l'ensemble d'un monument de sculpture ; « demnach muss man immer nach der ursprünglichen Aufstellung, dem Weihenden und dem Künstler fragen. Von all dem findet man in der vorliegenden Sammlung herzlich wenig ; sie geht über Löwy in technischen Neuerungen und in der grösseren Anzahl der jetzt bekannten Denkmälern hinaus, aber sie steht auf demselben, meiner Meinung nach beschränkten, Gesichtspunkt der wissenschaftlichen Arbeitsteilung ». M. eût dû publier le fascicule sous forme de livre ; « die fliegenden Blätter seiner Sammlung werden uns nur böse Träume schaffen ». Nous ajouterons, après l'expérience de plusieurs années, que ces feuilles sont très fragiles et s'abîment sur les bords dès qu'on les consulte et qu'on les manie.

54. P. R. Franke, *Rh. Mus.*, 101 (1958), *Thessalika*, 336-337 : *Zwei signierte Werke des Bildhauers Euandros*, rapproche de la stèle funéraire de Létè signée : Εὔανδρος Εὐάνδρου Βεροιαῖος ἐποίει (*BCH* 1944-45, 431-432) la signature identique d'une base de Larisa *IG*, IX 2, 601. Les éditeurs des deux monuments les ont datés également du 1er siècle p. C. — F. évoque la « Spärlichkeit von antiken Künstlersignaturen ». — Josufoska, *Živa Antika*, 8 (1958), 295-300, avec résumé français : *Inscription grecque avec la signature de l'artiste* Ἄδυμος Εὐάνδρου, publie une inscription sur le bas d'une statuette de femme drapée, trouvée à Hisarkale, au sud du village de Marvinci, qui est au nord de Gevgeli : Ἄδυμος Εὐάνδρου Βεροιαῖος ἐποί(ε)ι. J. voit dans le sculpteur le frère ou peut-être le fils du sculpteur qu'elle ne connaît que par l'inscription de Larisa. Le site de la trouvaille serait exactement celui de la ville d'*Idomenai*. — Pour le nom Ἄδυμος, J. trouvera une série d'exemples rassemblés dans *Coll. Froehner*, pp. 96-97 (une quinzaine) ; I. I. Russu, *Eph. Dacoromana*, 8 (1938), 165 ; cf. encore Ἀδεῖα Ἀδύμου à Thèbes de Phthiotide (*BCH* 1911, 231, n. 1).

55. A Phénéos n° 169.

56. *Inscriptions sur mosaïques.* — A Céphallénie n° 188. A Cyrène n° 437.

57. **Bornes** à Chios n° 317. **Milliaires** à Philippopolis n° 226.

58. **Inventaires** attiques n° 94.

59. **Rapports avec la numismatique.** — J.-P. Callu, *Mél. Rome* 1959, 321-327 : *Follis singularis. A propos d'une inscription de Ghirza, Tripolitaine*, allègue le sens de ἁπλοῦς dans des documents juridiques grecs et discute de ἁπλοῦς appliqué à des monnaies dans l'inscription de Delphes (début du IVe siècle p. C.) *Rev. Phil.* 1911, 185 sqq. : μυριάδων ἑκατὸν ἁπλῶν et πεντήκοντα μυριάδας σινπλαρίας (le texte a été repris *Sylloge*3, 901, et il faut le citer d'après la réédition revue de J. Bousquet, *BCH* 1952, 653-660 ; cf. *Bull.* 1954, 140, avec diverses observations et discussions, mais pas sur ce mot. J. Bousquet, 658, n. 2, a suivi E. Cuq : « ἁπλᾶς, où il s'agit du bon aloi de la monnaie »). Une autre inscription donne un exemple de ἁπλαῖ pour des monnaies : à Thessalonique, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 23 (1918-19), 95, n° 20 : δραχμὰς (δεκακισμυρίας) ; on a ajouté en petits caractères : ἁπλᾶς.

La Confédération Thessalienne n° 191.

60. **Tarif de Dioclétien.** — J. Bingen, *BCH* 1958, 602-609 : *Nouveaux fragments delphiques de l'Édit du maximum*, publie de courts fragments de la version grecque. P. 603 : chap. 26, l. 77-87 (de l'édition Mommsen-Blümner), connu par un exemplaire de Geronthrai ; section des ἀναβόλαια, manteaux courts. — P. 605, quelques mots du chap. 28, 13-23 (Geronthrai), surtout les draps de lit, [σινδόνω]ν κοιταρίων. — P. 606, fragment de quelques mots mutilés, mais qui n'est pas connu par ailleurs ; entre dans la « droguerie », ch. 32, car on reconnaît : la poix, [πίσσ]ης σκληρᾶς, [πίσ]σης ὑγρᾶς, la résine, [ῥ]ητίνης, le chanvre, [κ]αννάβεως, la résine de cèdre, κεδ[ρ —], et [κ]ανδήλ[α ?]. — P. 608, un fragment fournit la partie grecque (nouvelle) des transports connus par Aphrodisias : ἀπὸ Ἀνατολῆς εἰς Βα[ιτικήν], ἰς (Λυσ)ιτα[νίαν], ἰς Ἰτα[λίαν ?], par erreur pour Γαλλίαν, εἰς Βυ[ζάντιον], εἰς Ἔ[φεσον], εἰς Σι[κελίαν], [εἰς] Ῥώ[μην].

61. **Institutions.** — M. B. Sakellariou, *La migration grecque en Ionie* (568 pp. in-8° ; Inst. Fr. d'Athènes, 1958). Cette étude sur les origines des villes d'Ionie ne peut s'appuyer sur les inscriptions. Celles-ci ne peuvent guère être invoquées que pour certains noms de personnes, tirés d'ethniques, ou des noms de héros, où l'on pourrait chercher des indications sur les origines des populations. A chaque fois S. doit conclure que ces témoignages sont trop récents pour refléter autre chose que des traditions dont rien n'assure l'ancienneté et l'authenticité.

62. Dans *PW* articles *Pylagoros*, *Proedros*, *Programma* par H. Schaefer.

63. Compte rendu détaillé du livre de F. Gschnitzer, *Abhängige Orte im gr. Altertum* (*Bull.* 1959, 62) par Chr. Habicht, *Gnomon* 1959, 704-711. Nombreuses observations de principe et de faits, corrections et additions d'après les inscriptions et la littérature épigraphique avec laquelle G. ne semble pas avoir été familier.

64. A. Lambrechts, *Tekst en uitzicht van de Atheense proxeniedecreten tot 323 v. C.* (*Verhandl. Vlaamse Academie, Letteren*, 32 ; 165 pp. in-8° et 15 pl. ; Bruxelles 1958). Étude détaillée du formulaire des décrets de proxénie attique avec effort pour tirer de chaque partie des indications chronologiques. Pp. 150-159, liste chronologique des proxènes d'Athènes pendant cette période. Le résumé français est très bref, pp. 137-149, et il ne permet pas de se rendre compte des précisions de détail apportées par L. ; or, c'est dans le détail que peut résider la nouveauté en un tel sujet. C'est le corps même du livre qui aurait dû être rédigé en français, avec un résumé en flamand. Il n'existe pas un seul lecteur capable de suivre ce travail et de le comprendre qui ne sache que le flamand, et qui ne l'aurait pas compris en français, en allemand ou en anglais. Il appartient précisément à une Académie de voir les choses de haut et dans leur réalité, et dans un esprit scientifique international ; elle ne doit point mettre la lumière sous le boisseau et elle ne peut attendre que les savants du monde entier emploient leur temps à apprendre le flamand pour lire un travail — ou même dix — sur les institutions athéniennes.

65. C'est uniquement en flamand que F. Huybrechs a publié dans la *Revue belge de phil. et d'histoire*, 37 (1959), 5-30, un article *Over de proxenie in Lakonië*. Ici, même pas de résumé dans une langue scientifique internationale. C'est une gageure.

66. Le ἐπιμήνιος, faux éponyme à Odessos et à Istros : L. Robert (n° 235), 192. Listes de prêtres ou d'éponymes, leur occasion et leur point de départ : *ibid.*, 192-193, 200-201. Le hiéromnémon à Byzance, pas à Dionysopolis : 199. Le prêtre de Dionysos éponyme à Dionysopolis ; le dieu Dionysos prêtre éponyme à Dionysopolis ; les dieux éponymes, à Lampsaque, à Calymna, à Milet, à Cyzique, à Byzance : 200-204. A Odessos éponymie du Grand Dieu Derzelas,

de Dionysos, de l'empereur Hadrien : 209-213. Éponymies d'empereurs : 200 et 212-213. Éponymies divines et impériales à Colophon : 211-213.

67. Articles juridiques dans *PW* : *Pseudepigraphès graphè*, *Pseudokleteias graphè* et *Pseudomarturiôn dikè* par E. Berneker.

68. D. Lotze, Μεταξὺ ἐλευθέρων καὶ δούλων, *Studien zur Rechtsstellung unfreier Landbevölkerungen in Griechenland bis zum 4. Jahrhundert v. Chr.* (*Ak. Berlin, Schriften der Sektion für Altertumswissenschaft*, 17, 1959 ; 86 pp. in-8°). Tirant son titre du passage de Pollux (sans doute d'après Aristophane de Byzance), III, 83 : μεταξὺ δὲ ἐλευθέρων καὶ δούλων οἱ Λακεδαιμονίων εἵλωτες καὶ Θετταλῶν πενέσται καὶ Κρητῶν κλαρῶται καὶ μνωῖται καὶ Μαριανδυνῶν δωροφόροι καὶ Ἀργείων γυμνῆτες καὶ Σικυωνίων κορυνηφόροι, L. étudie le statut de ces différentes populations. L'épigraphie n'y peut jouer de rôle que pour la Crète (chap. I, pp. 4-25) et grâce aux lois de Gortyne, dont différents passages sont discutés.

69. D. Van Berchem, *Mus. Helvet.*, 17 (1960), 21-33 : *Trois cas d'asylie archaïque*, dégage trois cas, au VIe siècle, d'asylie d'un sanctuaire étendue à la ville, comme à l'époque hellénistique : Éphèse avec l'Artémision sous Crésus, Naucratis avec l'Hellenion sous Amasis, l'Aventin à Rome avec le temple de Diane. Il souligne la portée économique du privilège.

70. H. G. Pflaum, *Mél. Rome* 1959, 281-286 : *Lucien de Samosate archistator praefecti Aegypti d'après une inscription de Césarée de Mauritanie*, en restituant *archistato*[*ri pr. Aeg.*] dans une inscription de Césarée, rappelle les papyrus qui mentionnent l'ἀρχιστάτωρ, huissier en chef auprès du préfet d'Égypte, fonction remplie par Lucien, *Apol.*, 12 (et non pas εἰσαγωγεύς), et il discute le *cursus* de l'Agrippa de Termessos, *TAM*, III, 52, qui a rempli une autre fonction de même rang auprès du préfet d'Égypte, ἀρχιστράτωρ.

71. E. Condurachi, *Dacia*, *NS*, 2 (1958), 281-316 : *La costituzione antoniniana e la sua applicazione nell'Impero romano*. Après avoir rappelé les théories en présence, spécialement sur l'étendue de la concession du droit de cité et sur la nature des *dediticii*, C. utilise les diplômes militaires et les inscriptions relatives aux troupes auxiliaires postérieures à 212. Pendant tout le cours du IIIe siècle, les soldats des troupes auxiliaires, recrutés parmi les populations thraces, illyriennes, pannoniennes, celtiques, phrygiennes, etc., n'ont, sauf exception, reçu la cité romaine qu'avec l'*honesta missio* ; ces populations n'avaient donc pas reçu la cité romaine en 212. De même pour la Gaule et l'Espagne, pour l'Orient. Il restait au IIe et au IIIe s. dans les Balkans et l'Orient de très nombreuses régions où la population vivait en *vici*, *pagi* et κῶμαι, dans des *civitates* de type rural, *nullius certae civitatis*. C'étaient eux les *dediticii*.

72. Décrets de consolation et couronnes funèbres : L. Robert (n° 235), 217-221 ; aussi *Hellenica*, XI, 274, n. 8, pour ἐπὶ τῆς ἐκφορᾶς et ἐπὶ τῆς ἐκκομιδῆς.

73. E. Des Places, *Revue Sc. Relig.*, 33 (1959), 343-359 : *La prière culluelle dans la Grèce ancienne*, analyse, traduit et commente les principales prières qui nous sont parvenues, notamment, parmi les inscriptions, l'hymne d'Épidaure à la Mère des Dieux et l'hymne des Courètes à Zeus Dictéen.

74. C. J. Classen, *Historia*, 8 (1959), 349-355 : *The Libyan god Ammon in Greece before 331 B. C.*

75. L. Moretti, *Aegyptus* 1958, 199-209 : *Note egittologiche*. P. 203, 2 : *A proposito di Neotera*, rappelle la liste des documents sur cette déesse égyptienne, discute les opinions de A. D. Nock et Th. V. Buttrey Jr. (*Bull.* 1955, 36), republie un cippe du Musée national de Rome, *Not. Scavi* 1955, p. 98, dédicace à Zeus Brontôn de τὴν προτομὴν τῆς ἀνεικήτου Νεωτέρας (le premier éditeur,

G. Annibaldi, interprétait τὴν προτομὴν Ἀνεικήτου τῆς νεωτέρας, prêtresse d'un collège des adorateurs de Zeus Brontôn, une dédicace de Chios *SEG*, XV, 546, et conclut qu'il faut sans doute reprendre une identification proposée par F. M. Abel, qui l'avait ensuite abandonnée : Néotéra pourrait bien être Nephthys, la sœur cadette d'Isis. Il n'y a aucun lien avec Cléopâtre.

76. Dans *P. W Psilhyristès* et *Psilhyros* (C. Radke) ; cf. *Hellenica*, XI, ch. 2. *Ptolemaion* édifice de culte (H. Volkmann). Fêtes *Ptolemaia* à Alexandrie, Athènes, Délos, Lesbos, etc. (H. Volkmann). N. 7, à Milet, *SEG*, I, 380 (inscription de Samos), les [Διδυ]μαῖα sont justement mises en doute ; mais V. a tort d'accepter la restitution de R. Pfeiffer, [Πτολε]μαῖα. La restitution [Ῥω]μαῖα, fête attestée à Milet, alors que les Πτολεμαῖα ne le sont pas (et à la basse époque hellénistique), lui a échappé ; cf. *BCH* 1925, 232-233.

77. L'article de A. Salač dans *Carnuntina* (1956), *Bull.* 1959, 72, avait été publié aussi par l'auteur sous le titre *Zwei vorislamische Gottheiten auf einer römischen Inschrift des Museums von Bratislava*, dans *Archiv Orientalni*, 24 (1956), 564-587, avec une photographie de la pierre et un paragraphe intercalé pp. 565-566, où l'on trouve les renvois aux études de L. R., R. Mouterde et D. Sourdel. Le paragraphe sur l'article Theandrios du lexique de Roscher est reproduit sans avoir été modifié en conséquence.

78. Lois sacrées à Athènes nos 125, 131, 135, 136, 153 ; en Acarnanie no 185 ; à Chios nos 313, 315, 317 ; à Thasos no 320 ; à Smyrne no 342 ; à Érythrées no 344 ; à Éphèse no 346. Hymnodes : L. Robert (no 235), 214. Pankratès no 254. L'épithète divine Δεσπότης : L. Robert, *ibid.*, 221, Les cultes de Rhodes no 297.

79. Inscriptions agonistiques à Athènes no 144 ; à l'Isthme no 158 ; à Olympie no 173 ; à Delphes no 181. Concours de Milet no 76. Nymphaia d'Anchialos : L. Robert (no 235), 224-225.

80. **Chronologie et calendriers.** — A Athènes nos 121, 122, 123. En Égypte au Ier siècle a. C. no 435. Stratèges et monétaires de la Confédération Thessalienne no 191.

81. H. Seyrig, *Syria* 1959 : p. 70-71, ère d'*Hippos*, partant de l'automne 64 a. C. comme à Gadara et à Skythopolis, l'ère de 63 étant attestée à Philadelphie, Gérasa et Pella. — *Ibid.*, 71-75, S. attribue à *Gadara* les monnaies anonymes avec éperon de galère ou aplustre et la date (ἔτους) α' Ῥώμης ; c'est une ère de Pompée, partant d'octobre 64.

82. Ère de Pharsale et ère d'Actium en Lydie no 357. Ère de Tyr no 28. Ères à Rhosos no 396. Chronologie à Doura-Europos no 402. Éponymes no 66.

83. *Calendrier* de Samos no 318, p. 215, note 63. — Dans *PW* mois *Psydreus* à Corcyre (G. Radke) ; *Ptolemaion* à Methymna (Hiller).

84. **Langue et vocabulaire.** — F. Kiechle, *Historia* 1960, 1-67 : *Pylos und der pylische Raum in der antiken Tradition*, étudie, pp. 1-6, le rapport du dialecte de Métaponte avec celui de l'Achaïe et de l'Arcadie. P. 22, *SGDI* 1151 et 1166 ne sont pas des documents d'un dialecte triphylien. P. 53, n. 4, K. se prononce contre l'existence d'une Koroneia arcadienne proposée par L. Moretti, *Bull.* 1958, 248 ; l'inscription d'Olympie *SEG*, XI, 1208, se rapporte bien à Orchomène et Coronée de Béotie.

84 *a*. Dialecte à Byzance no 235, 167, note 6. Pas de dialecte arcarnanien no 182. Dialecte des décrets de Samos à l'époque hellénistique : Chr. Habicht (no 318), pp. 259-261 ; vocabulaire et style, pp. 266-270. Ἐχφορά et ἐκφορά : L. Robert (no 235), 219, note 1.

85. L. Robert (no 235), 214-215, à propos d'une épitaphe gréco-latine d'Odessos, intérêt d'une étude sur les inscriptions *bilingues* en pays grec et l'emploi du latin. — Trilingue de Persépolis nos 418, 419.

86. St. C. Caratzas, *L'origine des dialectes néo-grecs de l'Italie méridionale* (*Coll. Inst. byz. néohell. Univ. Paris*, 18 ; 1958), en défendant la théorie de G. Rohlfs sur la continuité historique du grec depuis l'antiquité dans les villages hellénophones de la Calabre et de l'Apulie utilise, pp. 93 sqq., les inscriptions de l'Italie méridionale pour la persistance des géminées. — Dans un compte rendu, *Byz. Z.*, 52 (1959), 99-104, G. Rohlfs, 100, n. 3, souligne le témoignage de l'épigraphie chrétienne de la Sicile pour la ténacité de l'usage du grec. — St. C. Caratzas, pp. 183-191, discute sur καδάλλης sans connaître tous les éléments du problème et les études plus ou moins récentes ; de même H. Frisk, *Gr. etym. Wörterbuch*, fasc. 8 (1959), s. v., et A. Ernout, *Rev. Phil.* 1959, 282.

87. I. I. Russu, *Limba traco-dacilor*, *La langue des Thraco-Daces* (158 pp. in-8° ; Bucarest 1959 ; en roumain ; résumé français pp. 145-156). Mise au point avec recherches critiques sur la langue thraco-dace. Présentation claire et méthodique des sources et de l'histoire des recherches ; cette dernière partie, pp. 33-48, est fort utile. Pour le recueil de D. Detchev (n° 107) qui comporte « des lacunes importantes et de graves erreurs », R. estime « qu'une refonte presque intégrale s'impose ». Liste alphabétique des éléments dont on peut donner l'étymologie en les rattachant à la racine ou, du moins, à un mot du vocabulaire indo-européen (pp. 56-82). Conclusions sur le système phonétique de la langue thrace et sur sa situation dans l'indo-européen : langue indépendante, faisant partie des idiomes *satem*, apparentée à l'illyrien, au balto-slave et à l'iranien, mais sans qu'il y ait de groupe illyro-thrace. Le système des noms propres. Persistance tardive de la langue et sa disparition vers le VIe ou VIIe siècle. Recherches pour retrouver dans la langue roumaine des mots venant du substratum thraco-dace ; R. propose environ 160 mots roumains autochtones.

88. R. Vulpe, *Studia D. Dečev* (Sofia 1958), 93-104 : *Le nom de Serdica* (article entièrement en français). Ayant cité de nombreux témoignages du nom de *Serdica* ou *Sardica* et des *Serdes*, V. repousse l'hypothèse du caractère celte (Kazarov) ou illyrien (Krahe) de ce nom et maintient son origine thrace. Il en cherche l'étymologie, qu'il trouve dans l'idée de « centre », ce qu'il commente géographiquement, discutant notamment l'expédition de Philippe V dans une montagne centrale (Tite Live, 40, 21-22), le Vitoša.

89. Dans un compte rendu sérieux du volume de H. Krahe, *Die Sprache der Illyrier*, I (*Bull.* 1958, 63), I. I. Russu, *Dacia*, *NS* 2 (1958), 516-519, loue l'utilité de l'ouvrage, mais il y déplore « den pseudoillyrischen Ballast des Sprachgutes und der Etymologien ». Il expulse une vingtaine de noms de personnes, qui ne sont pas illyriens. Cf. le même, *Dacia*, *NS* 2 (1958), 521 : « des 850 rubriques plus de la moitié n'est pas à classer à l'illyrien. »

90. I. I. Russu, *Cercetări de linguistica* (de la filiale à Cluj de l'Académie roumaine), 3 (1958), 89-107 : *Études illyriennes*, III, *La position linguistique des Illyriens* (en roumain ; résumé français pp. 106-107). Il prend pour base les recherches étymologiques, estimant que sur environ 430 anthroponymes 40 ou 50 peuvent être expliqués étymologiquement. Il attribue la langue au groupe *satem*. Parenté surtout avec le thrace, mais sans qu'on puisse parler d'une unité illyro-thrace. Tableau des quelques éléments communs thraco-illyriens. « La thèse de l'origine illyrienne de la langue albanaise nous semble moins fondée que celle de son origine thrace ».

91. L. Ognenova, *Studia Dečev*, 333-341 : *Die « illyrische » Inschrift aus Nordalbanien* (en bulgare ; bref résumé français), fait disparaître de façon très amusante un document unique sur l'illyrien. Le chaton d'une bague trouvée en 1897 porte une inscription en 3 lignes qui a été lue : ανα/ογηθη/ιαερ. Discutée

notamment par H. Krahe, P. Kretschmer, elle fut interprétée : « consacrée à la déesse Oete ». O. établit que la nécropole date du VIe et du VIIe siècle. Il suffit de lire les lignes de bas en haut et d'admettre qu'un *kappa* a été lu *iota+sigma* lunaire comme il arrive très fréquemment (une série dans J. Zingerle, *Jahreshefte*, 23, *Beiblatt*, 371, note 4) pour obtenir la formule chrétienne banale qui se lit sur tant de monuments chrétiens de toute sorte (cf. E. Peterson, *Eis Theos*, 2 sqq.) : Κ(ύρι)ε βο/ήθη/"Ανα.

Sur le néo-phrygien n° 373.

92. *Ethniques*. Étienne de Byzance et les documents: L. Robert (n° 235), 189, note 2. Ethnique et cité n° 148.

93. P. Otzen, *Z. neutestam. Wiss.*, 49 (1958), 283-285 : « *Gute Hoffnung* » *bei Paulus*. O. rappelle des exemples rassemblés dans les auteurs (ainsi Platon, l'empereur Julien) de l'expression ἐλπὶς ἀγαθή en liaison avec les mystères d'Éleusis et il en rapproche l'emploi de ces deux mots dans l'épitre paulinienne *II Thess.*, 2, 16, sans d'ailleurs, dit-il, que saint Paul ait été conscient de leur origine. Il croit pouvoir y ajouter un témoignage précisément de l'association des prêtres de Korè à Mantinée, pour la prêtresse Nikippa (*IG*, V 2, 265) : ἵνα τούτων συντελουμένων φαίνηται ἡ σύνοδος εὐχάριστος οὖσα ἔχουσά τε καὶ περὶ τῶν μελλόντων ἀγαθὰς ἐλπίδας. Mais l'expression n'a rien de mystique ici, — même dans un décret des prêtres de Korè. En exécutant les décisions prises pour honorer Nikippa, l'association montrera qu'elle est reconnaissante pour les services déjà rendus et qu'elle a de bonnes espérances pour les bienfaits futurs que rendra Nikippa. C'est une de ces nombreuses formules par lesquelles une cité ou un groupe exprime, avec sa reconnaissance, l'espoir de nouveaux bienfaits et d'une générosité accrue et stimulée. On a réuni *Études anat.*, 259, note 3 (cf. *Hellenica*, III, 32), une série d'exemples tirés des inscriptions sur les ἐλπίδες fondées par la ville sur les bienfaiteurs : πολλὰς καὶ ἀγαθὰς ἐλπίδας ὑποφέροντα τῇ πόλει.

94. G. A. Stamires, *Hesperia* 1958, 324-327 : Θέρμαυστις *etc.* D. A. Amyx avait discuté le mot et ses nombreuses formes, avec ses sens, parce qu'il apparaît dans les « Attic stelae » : *Hesperia* 1958, 219-221. St. y revient de façon plus développée. Il allègue des passages revus des inventaires attiques (*IG*, II^2^, 1424 a ; 1425 ; 1414 ; 1515 ; 1516 ; 1517) et *I. Délos*, 1412 ; 1417. Tableau des formes avec les références aux documents littéraires ou épigraphiques. — St. n'a pas connu l'article de W. Vollgraff, *Mnemosyne* 1927, 104-108 : Πύραστρον, où, pp. 106-107, il a, avec Schneider, groupé les formes en deux séries.

95. G. M. A. Richter, *Record Art Museum Princeton Univ.*, 18 (1959), pp. 53-59, publie *A plaster cast of a horses nose-piece* (guerrier nu assis devant un trophée) du genre des séries de moulages d'Alexandrie et de Begram. Incisée au dos avant complet séchage, l'inscription hellénistique Ἰσιδώρου τὸ γύψινον (pp. 58-59). A. E. Raubitschek, p. 60, voit dans Isidore le nom de l'artiste en métal qui avait fait l'original ; cet artiste n'est pas connu et la date ne peut être précisée dans le IIIe ou le IIe siècle a. C.

96. H. Stern, *Études d'arch. class. (Nancy)*, 2 (1959), 101-121, dans une étude importante *Origine et débuts de la mosaïque murale*, discute, p. 109, n. 5, des rares exemples des termes μουσοῦν, μούσωσις, μουσωτής. Nous ne pouvons le suivre dans son opinion sur les inscriptions d'Égine et de Mégare ; nous en discuterons ailleurs.

97. A. J. Gossage, *Cl. Review*, 73 (1959), 12-13 : *The* βαίτη *at Mantinea*, relève dans l'article βαίτη du dictionnaire de Liddell-Scott-Jones la mauvaise utilisation du décret de Mantinée *IG*, V 2, 268, l. 48 (notons que ce décret est reproduit aussi dans *Sylloge*^3^, 783) et de l'inscription *I. Magnesia*, 179.

98. J. B. Ward Perkins, *Papers Br. Sch. Rome*, 26 (1958 ; paru en déc. 1959), 137-194 : *The Caesareum at Cyrene and the Basilica at Cremna* (M. H. Ballance pour ce dernier édifice), publie le Caesareum de Cyrène, identifié par une inscription : basilique accolée à une grande cour avec quatre portiques et un petit temple. Il compare les édifices de même plan, se demandant si on ne doit pas reconnaître un Caesareum dans « l'Agora » de Smyrne et dans celle de Palmyre. Pp. 177-178, il réunit des exemples de ce terme dans les inscriptions latines et grecques ; pour ces dernières, à Gytheion, Messène, Phanagoria (cf. *Bull.* 1959, 278), Smyrne (*CIG*, 3276 : document légal déposé ἐν τῷ ἱερῷ Καισαρήῳ) et Palmyre. — Pour les inscriptions de Cyrène, voir ci-après n° 438. L. R. traite ailleurs de l'Agora de Smyrne.

99. L. Robert (n° 235), 204-205 : les expressions ἐπ' ἐπιδόσει, ἐπὶ μονομαχίαις, ἐπὶ μεδίμνῳ, ἐπὶ δηναρίοις δυσί, etc., avec des mentions de magistratures, et les prestations auxquelles s'est engagé l'impétrant ; exemples à Odessos, Athènes, Milet, Stratonicée. *Ibid.*, 215 : vœu du père du dédicant κατὰ τὴν πατρικὴν (τοῦ πατρὸς) εὐχήν.

100. Vocabulaire politique en Acarnanie n° 182. Noms des classes d'âge en Laconie n° 166. Terme de parenté ἄμναμος n° 437. Un sens de πολιτεία n° 202. Τριημιολία à Samos n° 318 *ad* n. 2. La forme ἐπάρχειος n° 418. Στράτωρ et ἀρχιστράτωρ dans l'administration romaine n° 70. Τειρωνολογία, mot nouveau n° 230. Λιδυάρχης n° 437. Ῥητῆι dans une loi sacrée d'Athènes n° 136. Εὐώνυμος et Εὐώνυμος Πόντος : L. Robert (n° 235), 190, note 6. Δικληρία, mot nouveau, dans une loi d'Athènes n° 131. Μελανόδαφον, mot nouveau « encrier », n° 19. Φιλοκαλία à l'époque byzantine n° 157. Ὁλκός, aqueduc, n° 249. Γράδος, *gradus*, n° 8. Le médicament λύκιον n° 20. Le vase γαυλός n° 168. Drachmes ἁπλαῖ n° 59. Καδάλλης n° 86. Vocabulaire des courses byzantines n° 219.

101. **Onomastique.** — L. Robert, *AJA* 1960, 53-56 : *The inscription of the sepulchral stele from Sardis* (texte en français) publie cette épigramme de Célènes (IIIe siècle a. C.). Les noms de Κελαιναί et d'Apamée. Les noms Ματις Ματεις, masculin ou féminin, et les noms de ce type en Asie Mineure : Pisidie, Lycaonie, Phrygie ; classements de J. Sundwall. Noms sémitiques et égyptiens en Ματ- ; Ματάϊς en Crète. Noms thraces ; la Dardanienne Ματεια Οαδαυου à Athènes ; Thraces et Illyriens en Dardanie. Μάτιον dans un inventaire d'Athènes ; dans une épitaphe d'Athènes comme fille d'un Amisénien. Les noms Αρτη et Ματα à Amisos ; Ἄρτις dans la région d'Istros. Ματίχα à Thasos. Ματώ à Chios. Onomastique d'Apamée de Phrygie ; l'hellénisation ; noms indigènes Δειδας, Εια, Μορδιος, Βαδᾶς ; population iranienne à Apamée ; le nom Μαιφέρνης. — P. 56, n. 38, supprimer la mention de Rhodes pour le nom Βάδων ; le monétaire de ce nom (*BMC Caria and Islands*, p. 248, n. 198) est en effet un Milésien ; la monnaie est classée à Rhodes parce qu'elle a les types rhodiens, mais, comme l'ont dit les éditeurs, elle porte la syllabe Μι et a été frappée à Milet, où l'on a d'ailleurs d'autres exemples du nom Βάδων, qui semble assez caractéristique de cette ville. P. 55, n. 22, R. a rappelé, sans prendre parti, l'opinion de F. Cumont selon laquelle dans une épitaphe d'Amisos (*St. Pontica*, III, 1) le nom de Ἀρτὴ Ὀλύμπου serait iranien, « Arta, pur, entrant dans la composition d'un grand nombre de noms iraniens ». E. Benveniste nous a signalé que « cela est impossible. Un Iranien, et moins encore une femme, ne s'est jamais appelé *Arta*, qui désigne l'Ordre (ou la Vérité) divinisé, et qui est toujours un substantif. Il n'existe que des noms composés avec *Arta-*, comme Ἀρτάδαζος, Ἀρταφέρνης, etc., ou des dérivés (Ἀρταῖος) ou un hypocoristique comme *Artaka*. Le nom Ματα, lui aussi, est ce qu'on voudra, sauf iranien ». Dans ces conditions, nous accentuons notre rapprochement entre le nom Ἀρτη dans l'ionienne Amisos et Ἄρτις dans l'ionienne

Istros. Nous retrouvons le nom dans une ville de la même région, Amastris, elle aussi d'origine ionienne (indirectement ; cf. *Études anat.*, 262-264) : Th. Wiegand a publié une épitaphe *Ath. Mitt.*, 1911, 300, n. 12 : Φαρνάκης Ἀγ-|νιος γυνὴ Ἀρτη-|χαίρετε. Elle est complète : Φαρνάκης Ἄννιος, γυνὴ Ἄρτη, χαίρετε. Ματα comme nom non-grec à Amisos, et d'abord dans cette famille connue par cette épitaphe, est alors isolé, et les chances pour le caractère grec du nom s'accroissent, de même que pour la Μάτιον Ἡρακλέωνος Ἀμισηνοῦ θυγάτηρ dans *IG*, II², 8068. Nous ajoutons un exemple de Ματεις en Phrygie, à Kotiaieion, Ματεις Ἀκύλᾳ ἀνδρὶ μνήμης χάριν (*Jahreshefte*, 30 (1936-37), 64, n. 16).

102. L. Robert (n° 235), 228-235 : nombreuses observations sur l'onomastique des villes de la côte ouest du Pont-Euxin et de la Russie méridionale, et en général des colonies mégariennes. Distinction entre l'onomastique des colonies ioniennes et celle des colonies mégariennes ; onomastique et origines ethniques. Rapports entre les noms des parents : 228, n. 8 ; 229, n. 4. Caractère historique du nom Ξέρξης. Le nom Σαττίων, Σάττιον n'est pas iranien, mais grec (cf. p. 236). — Relevés, remarques et interprétations sur les noms grecs : Θέστωρ, Θεστίας, Κυρσᾶς, Πολυάναξ, Καλόκαιρος, Ἕλλην Ἕλλας, Σαίνη, Ἀθαναίων, les noms en -γείτων et -γειτος, Βόσπων, Βοσπόριχος, Μᾶτρις, Ἄλφιος (Ἀλφιόδωρος, Ἀλφιάδης, Ἀλφῖνος), Ἡράκων, Νόσσος, Ἀλπάλη, Ἀνθεστήριος, -μανδρος, Ἀπατούριος, Κωλώτης, Οἰνοπίδης, Λύδος et Λύδη, Μεγιστῆς, Θαλῆς et noms en -ῆς, Ἴων, Ἐλευσίνιος, Ἐλεύσεις, Κρεσφόντης, Ἄδα, Αἰαντίδης, Τόμιον, Τωμίων, Ἡφαιστίων ; les noms Κοεις, Ἀννών ; nom anatolien Τίβειος ; le nom gaulois Βειτυριγου (gén.) dans le n. 271. — Pour Ἡφαιστίων et Μᾶτρις à Callatis (p. 232, n. 4 et 233, n. 10), cf. *Bull.* 1955, 163, n. 2 : Ἡφαιστίων Μάτριος Καλλατιανός, honoré à Istros.

103. Πεδιεύς à Dionysopolis du Pont, en Ionie; les noms en ιππος, en Crète ou en Eubée : L. Robert (n° 235), 201 ; — le nom Ἀπήμων p. 204 ; — Πρῶναξ en Crète, 201, note 6 : — le nom Θεσσαλός et les relations de la Thessalie, 181, note 7 ; — le nom Μαδαγαυα à Tyras ; les noms Ἀττας et Καριδαῦα, 182, note 3 ; Αττας aussi p. 203 ; — Ἀδύς à Héraclée du Pont, 182, note 6 ; — Ἑκαταῖος et Πρότιμος, 189 ; Αἰσίας, etc., 226 ; — Λύγδαμις, 186, note 3 ; — pour Καβιρός, Καβίριχος, etc. voir n° 239.

104. Onomastique de l'Acarnanie n° 182. Noms en Ionie n° 61. Noms de Samos n° 318. Noms à Olbia n° 281. Ἀκούσιος n° 154. Ἐξαιτίς n° 301.

105. Μαης et Ἐρυμνός n° 164. Λευκ-, Σαρκους, Τουτα à Odessos n°s 248, 251.

106. O. Masson, *Beiträge zur Namenforschung*, 10 (1959), 159-160 : *Notes d'anthroponymie grecque et asianique*. III A, *Noms cariens et noms grecs à Halicarnasse*. M. fait disparaître de la liste de J. Sundwall des noms de la liste *Sylloge*³, 46, qui ne sont pas cariens, mais grecs ; ainsi Καλαῦώτης (Lézard), Γρίσων (Porc), Μίκυθος, etc., Δάσων : Βόσθων est rapproché de Πόσθων (sur cette famille de noms en grec, cf. H. Herter, *PW* s. v. *Posthon* ; ajouter Ποσθύλος à Polyrrhenia, *I. Cret.* II, ch. 23, n. 52 ; Ποσθαλίων dans le Péloponèse *Bull.* 1959, 43), Βάτων, Σχινούσιος, (Ἀ)πτοίητος, Μίμας. Pas de Carien Ρακρ[υ]ης ; on avait reconnu Ἀγορακρίτη. Sont cariens : Ολετας, Τερριτος, Μανιτας (cf. *Bull.* 1955, 193). — III B, *Noms cariens ou égyptiens à Halicarnasse ?* Exemples d'homonymies entre l'égyptien et le carien par rencontre fortuite : Αρθησις, Σαμωυος, Σαμωυς. Πιρωμις à Halicarnasse n'est pas égyptien (Newton), mais carien ; non plus Ερμαπις, qui se retrouve à Olymos (Le Bas-Waddington, 330 ; « confusion entre ce texte et celui d'Halicarnasse chez A. Laumonier, *BCH* 1934, 355 ») ; à rapprocher de Ερμαπιας et Αρμαπιας, fréquent en Lycie ; *Arma-pija* dans le hittite hiéroglyphique. Ερμαπιων n'est pas attesté en Lycie ; il se trouve en Égypte, composé d'Hermès et d'Apis. — P. 160, n. 6 : « L'ouvrage

récemment paru d'Alfred Laumonier... contient de très nombreuses remarques sur l'onomastique carienne, anthroponymes et surtout toponymes : inspirés par Autran, Sundwall, Trombetti, les rapprochements proposés sont le plus souvent vains ». Cf. *Bull.* 1959, 71.

Παρνος en Carie et en Lycie n° 366. — Sur Ἄδυμος en Macédoine n° 54.

107. Le recueil des noms thraces de D. Detchev, *Die thrakischen Sprachreste* (1957 ; *Bull.* 1958, 148) a déjà été l'objet de plusieurs comptes rendus compétents et constructifs, outre celui de G. Mihailov *Bull.* 1959, 95. — V. Beševliev, dans *Linguistique balkanique*, 1 (Acad. Sofia ; 1959), 65-68 : *Nachträge zu den thrakischen Sprachresten*, ajoute une cinquantaine de noms oubliés par D. ou parus depuis lors. P. 67, il faut, pensons-nous, supprimer de cette liste Ζοσαρους Κέρδωνος, à Gümürcina ; c'est le nom grec féminin Ζωσαροῦς, dont la composition est claire et qui est bien attesté. — I. I. Russu, *Dacia*, *NS*, 2 (1958), 520-526. Ce recueil sera désormais la base du travail, à la place de Tomaschek, mais il doit être complété, corrigé et repris. Inconséquences dans la toponymie antique et moderne de la Transylvanie. Très abondante liste d'observations sur les noms qui sont à supprimer, parce qu'il sont en réalité grecs, latins, sémitiques, égyptiens, macédoniens, illyriens, celtiques, irano-scytho-sarmatiques, ou qu'ils ont été mal lus ; il y en a plus de 200. Une bonne partie de ces erreurs vient déjà des prédécesseurs de Detchev.

108. I. I. Russu, *Dacia*, *NS* 2 (1958), 463-466 : *Thracica, Notes d'épigraphie et d'onomastique thrace*, apporte des corrections onomastiques à 8 inscriptions, dont 5 sont grecques. Relever le nom [Δ]ενθαιδαρις.

108 *a*. L. Robert (n° 235), 230-231 : les noms thraces dans les villes de la côte bulgare ; mélange dans des familles avec des noms grecs dès l'époque classique ; remarques sur Παιδῆς, etc., Ἀψίνθιος ; — 180 : Ζησιος, Ζεισις ; — 222 : pas de Δεσγηπολις.

Voir le tome II des *IGBulg.* n° 230. Voir n° 87.

109. I. I. Russu, *Studia Dečev* (Sofia, 1958), 105-113 : *Études illyriennes, IIe partie, Étymologies, 1re série* (article tout entier en français). R. propose ou reprend l'étymologie de quelques noms de lieux ou de personnes caractéristiques : les tribus *Autariatae*, *Daesitiates*, *Dassaretae*, la rivière *Dizeros*, les anthroponymes *Baedarus*, *Dasius*, *Genthius*, *Grabos*, *Longarus* et *Zanalis*. Les discussions rapprochent d'autres noms. La plupart des témoignages sont tirés d'inscriptions latines. — P. 112, *Langaris* est cité d'après une « inscription grecque d'Asie Mineure » à côté de *Longarus*, nom d'un roitelet de Dardanie au IIIe siècle a. C. (de même n° 87, p. 70) ; ce serait sans doute une variante thrace, balkanique de l'Est, en tout cas le même nom, avec un vocalisme divergent. L'inscription alléguée, *Arch. epigr. Mitt. Oest.*, 19 (1896), 51, n. 25, est une dédicace copiée sur un rocher en Pisidie, à Zekeriaköy, au sud du lac de Beyşehir. L'éditeur, F. Sarre, avait lu en effet : Αὐρ. Σόλων Σόλω[ν]ος κ(αὶ) Λάγγαρις Ἄρει εὐχήν. Mais une révision (Keil et Swoboda, *Denkmäler aus Lykaonien, Pamphylien und Isaurien* (1935, n. 101) a donné, ce qu'on pouvait d'ailleurs conjecturer, le nom de métier latin : καλιγάρις = καλιγάριος, *caligarius*, cordonnier.

Voir n°s 89-90.

110. J. T. Milik, *Syria* 1958, *Nouvelles inscriptions nabatéennes*, 237-241, traite du dieu iduméen Qôs et des noms de personne qui, dans des inscriptions grecques ou sémitiques, attestent sa diffusion. Pour les Iduméens d'Hermoupolis Magna, il n'a pas connu l'édition essentielle par F. Zucker d'une nouvelle stèle *Abh. Berlin* 1937 (63 pp.) et *Aegyptus* 1938, 279-284, et précisément son com-

mentaire sur les noms théophores de Qôs pp. 15 sqq., 20, 60 ; cf. aussi *Rev. Phil.* 1939, 179-180 (*Bull.* 1939, 550).

Noms sémitiques nos 401, 409, 412. L'ouvrage de Wuthnow no 401.

Onomastique juive nos 31, 415, 440.

Noms romains à Thasos, à Philippes, à Thessalonique no 329. Pour *Heius* voir nos 159, 232.

111. **Prosopographie.** – Personnalités historiques dans *PW* : les *Ptolemaios* en Macédoine, en Thrace, en Épire, en Égypte ; personnages de ce nom au service des Ptolémées.

112. W. Peremans et E. Van't Dack, *Historia*, 8 (1959), 165-173 : *Notes sur quelques prêtres éponymes d'Égypte ptolémaïque.* Les recherches prosopographiques tirent les documents papyrologiques et épigraphiques de leur isolement. Intérêt de la liste des éponymes, à Alexandrie ou à Ptolemaïs, qui comprend plus de 360 noms (*Prosop. Ptol.*, III, 4984-5348), dont une centaine connus par les documents démotiques. Liste instructive des prêtres éponymes que l'on retrouve dans d'autres fonctions à l'armée et à la cour, parmi les hauts fonctionnaires d'Alexandrie ou les fonctionnaires des possessions extérieures. La famille de Pélops. — Voir no 336.

113. J. Ijsewijn, *Aegyptus* 1958, 159-170 : *Observationes prosopographicae ad sacerdotes eponymos Lagidarum pertinentes.* Les transcriptions démotiques des noms grecs des éponymes posent de difficiles problèmes. Le père de la canéphore de 117-216 à Alexandrie, PURN, pourrait être un Philon. — Le père du Théoclès, prêtre de Philométor peu après 200, HRGIS, RTIS (?) ou LKIS, ne doit pas être un Archias, ni Alkaios, ni Arkas, mais un Aglaos ; c'est la famille des Aglaos et des Théoclès de Cos connue notamment par le décret des mercenaires crétois exposé à Délos (M. Holleaux, *Études*, III, 88-90 ; IV, 162-169). — Stemma d'une famille de Chrysermos et de Ptolemaios au service de l'Égypte au IIIe et au IIe siècle. Les personnages du nom de Chrysermos en Égypte.

114. L. Robert (no 235), 180-191 : prosopographie des villes de la côte bulgare du Pont-Euxin d'après les inscriptions trouvées en dehors de ces villes ; intérêt pour l'onomastique et pour les relations et l'importance des villes : Bizône, Dionysopolis, Odessos, Mesambria, Apollonia. Indications pour Byzance, Chalcédoine, Istros, Tyras, Olbia et Chersonasos, etc.

115. Suite de l'étude de R. Syme, *Historia* 1959, 207-212 : *Missing persons*, II, sur la prosopographie romaine dans le volume du Pauly-Wissowa, *Vergilius-Vindeleia.*

116. H. G. Pflaum, *Annales Univ. Saraviensis, Philos. Lettres*, 8 (1959), 105-115 : *Papyrologie et épigraphie latine.* Secours que s'apportent mutuellement la papyrologie et l'épigraphie pour la prosopographie. Tableau, pp. 106-109, mettant en évidence pour chaque préfet d'Égypte la part de la documentation épigraphique et celle des papyrus. Observations sur la carrière de plusieurs chevaliers romains, notamment d'un Arlésien, compatriote du préfet Mettius Rufus, et d'un Priscillus, épistratège de la Thébaïde. Pp. 111-114, tableau des chevaliers romains en Égypte classés suivant leur origine et conclusions sur leur recrutement.

117. H. G. Pflaum, *Germania*, 37 (1959), 150-155 : *La chronologie de la carrière de M. Pompeius Macrinus Theophanes, legatus leg. VI Victrix.* Analyse du cursus des inscriptions de Mytilène, *IG*, XII 2, 235 et de Tégée *IG*, V 2, 151. Analyse et commentaire historique de la carrière de ce Théophanès. Comparaison avec celle de Bruttius Praesens et interférence de ces deux carrières.

118. A. F. Normann, *Byz. Z.* 1958, 73-77 : *Notes on some consulares of Syria.*

119. Les articles sur les pantomimes *Pylades* dans *PW*, dus à R. Hanslik, ne sont pas au courant.

120. Dans *PW* s. v. *Pusaios 2*, préfet du prétoire de Léon I, W. Ensslin ignore l'inscription de Mylasa Grégoire, *Recueil*, n. 240 ; cf. *Études Anatol.*, 543-544.

Le courrier Philonidès n° 175. Archon de Pella, officier d'Alexandre ; un Thébain n° 181. Stratèges de la Confédération Thessalienne n° 191. Samiens et officiers lagides à Samos n° 318. Comédien athénien n° 295 a. Gouverneurs de Mésie n° 270. Un asiarque nommé sur le Danube n° 274.

ATTIQUE

Proxénies attiques n° 64. Tirage au sort de magistrats n° 21. Imprécations d'Hérode Atticus n° 387, pp. 13-15, 20, 41-50.

121. **Athènes.** — W. K. Pritchett, *Cl. Phil.*, 54 (1959), 151-157 : *The Athenian lunar month*, étudie la façon de compter les jours à la fin du mois (sur le calendrier lunaire d'observation astronomique voir *Bull.* 1959, 119), le calcul régressif avec μετ' εἰκάδας et φθίνοντος, l'expression ἡμερολεγδόν. Il entend μετ' εἰκάδας non pas « after twenty », mais « in the course of the twenties ».

122. E. Manni, *Athenaeum* 1959, 245-257 : *Note di cronologia ellenistica*, IX, *Nuovi documenti epigraphici per la ricostruzione della lista degli arconti attici*. Surtout d'après les inscriptions publiées dans *Hesperia* 1957 (*Bull.* 1958, 175, 176, 178) révisions de dates attribuées à des archontes dans le premier quart du IIe siècle a. C. et pour les archontes de 290-289, 274-273, 272-271 et 261-260.

123. J. W. Alexander, *Classical Journal*, 54 (1959), 307-314 : *Was Cleisthenes an Athenian archon?* La liste de noms publiée par B. D. Meritt *Bull.* 1939, 55, 21 n'est pas une liste d'archontes du VIe siècle avec Hippias, Clisthènes, Miltiade ; A. est amené à cette conclusion par une analyse de la liste elle-même et par des considérations historiques ; en particulier, Hippias ne semble pas avoir jamais été archonte ; ni Thucydide, ni Aristote ne mentionnent pour lui cette magistrature. D'autre part, Clisthènes n'est certainement pas revenu d'exil par une réconciliation des Alcméonides avec les Pisistratides en 525/4, comme M. le supposait pour expliquer son archontat à cette date. On ne peut déterminer le caractère de cette liste.

124. P. Amandry, Θεωρία, *Festschrift für W. H. Schuchhardt* (1960), 1-8 : *Sur les « épigrammes de Marathon »* (*Bull.* 1958, 168). L'expression ὠκυπόρων ἐπὶ νηῶν ne peut s'entendre que de soldats combattant sur leurs propres vaisseaux, de marins, et ne peut s'appliquer à la bataille de Marathon. Il faut dissocier les deux épigrammes gravées sur le même monument. « Les faits suivants me paraissent établis : un monument, portant une inscription en l'honneur des combattants athéniens de Salamine et des autres batailles, terrestres et navales, de la campagne de 480-479, a été érigé peu de temps après 479 [épigramme A] ; — une autre épigramme, louant les vertus des combattants de Marathon, a été ajoutée, quelques années plus tard, au-dessus de la première, à un endroit qui n'était pas destiné primitivement à recevoir une inscription [épigramme B] ». La composition et la gravure de la seconde sont un reflet de la politique de Cimon, fils de Miltiade ; d'autres glorifications de Marathon remontent à son époque. Il y a sans doute quelque intention polémique contre Thémistocle et l'évacuation d'Athènes. Hypothèses sur le caractère du monument.

125. F. Sokolowski, *Harvard Theol.* 1959, 1-7 : *On the rules regulating the*

celebration of the Eleusinian mysteries, partant de la réédition de *IG*, I², 6 (*Sylloge*³, 42 ; *Leges Sacrae*, II, 3) par B. D. Meritt (cf. *Bull.* 1946-47, 79), propose quelques restitutions — non appuyées par des parallèles — qui diffèrent de celles de M. pour C 23-24, 26, 31-32, 39-40. Il republie les l. 20-46 avec ses restitutions et en donne une traduction.

126. B. D. Meritt, *AJPh.* 1959, 189 : *The name of Sophokles.* Dans la liste de tributs de 443-442, il faut écrire Κολο[νόθεν] au lieu de Κολο[νῆθεν] d'après la vraie forme du nom du dème au ve siècle établie par D. Lewis (*Bull.* 1958, 189). Dans le nom [Σ]οφοκλῆς le *phi* n'est pas seulement attesté par Rangabé ; il se reconnaît sur la pierre aujourd'hui. « Concerning Sophokles we are left the choice of taking the hellenotamias to be the poet or another man of the same name ».

127. W. Eberhardt, *Historia*, 8 (1959), 284-314 : *Der Melierdialog und die Inschriften ATL, A 9 (IG, I², 63+) und IG, I², 97+, Betrachtungen zur historischen Glaubwürdigkeit des Thukydides.* Critique des articles de M. Treu *Bull.* 1956, 77. On ne peut tirer de ces inscriptions que Mélos ait été vraiment membre tributaire de la Ligue depuis 415. Les témoignages épigraphiques ne contredisent pas la description de Thucydide.

128. A. G. Woodhead, *Hesperia* 1959, 273-288 : *Greek inscriptions*, publie quelques brèves inscriptions trouvées dans les fouilles de l'Agora en 1937 et 1938. N. 2, fragment de dédicace du IIe siècle a. C. à Ilythie : -μήτηρ Ἰλυθείαι (cf. *IG*, II², 4547, 4669, 4682, 4783). — N. 4, fragment d'une dédicace chorégique : Ἀριστομ-, Οἰνη(ίδ)ι πα(ίδ)ων-, ἐδίδασ[κε]. — N. 5, épitaphe du IVe siècle : Σίμη Θέωνος Πλαταιική, Εὐκτήμων Καλλιμάχο Σινωπε[ύς]. — N. 7, dédicace du IIIe siècle à Kallistè et Aristè, sanctuaire connu par Pausanias, I, 29, 2 et par des dédicaces à Kallistè : Καλλίστε καὶ Ἀρίστε Ἀντίβιος Προκλέους Φρεάρριος [ἰε]ρεὺς γενόμενος [ἐπ]ὶ Πολυεύκτου. — N. 8, dédicace bilingue de Patras à la ville d'Athènes : [*Col*]*onia Patr*[*e*]*nsis civi*[*l*]*ati Ath*[*eniensium*], [Ἀπ]οικία Πατρέων πόλιν [Ἀθηναίων]. W. la place tout à fait au début de l'existence de la colonie fondée par Auguste. — N. 13, nouveau fragment d'une dédicace dans une couronne Ἀπόλλω[νι] ὑπ' Ἄκρα[ις]. — N. 14, dédicace (II-IIIe s. p. C.) Διοσκού[ροις].

129. D. Stockton, *Historia*, 8 (1959), 61-79 : *The peace of Callias.* Il en dénie la réalité. Pp. 74-79, S. soutient que l'on ne peut, avec Th. Wade-Gery, utiliser le décret *IG*, II², 8 pour l'existence d'une « paix de 423 » ; car il l'attribue, avec P. Foucart, à un Herakleidès de Byzance (et non de Clazomènes) pour les σπονδαί de 387, et non, avec U. Koehler, à Hérakleidès de Clazomènes et à un traité de 423. Le « roi » pourrait d'ailleurs être non le roi de Perse, mais Seuthès ou Médokos.

130. D. M. Lewis, *Hesperia* 1959, 248-250 : *Athens und Troizen*, a revu les fragments *IG*, II², 46 (cf. Woodhead, *Hesperia* 1957, 225-229, n. 85 ; *Bull.* 1958, 177). Il discute de la place de fragments et donne quelques détails de lectures révisées. Pour la date, plutôt que 368-367 (Wood.), il préfère, comme Wilhelm qui situait l'écriture vers 400, une date « de 15 ou 20 ans antérieure à 375 ».

131. D. M. Lewis, *Hesperia* 1959, 239-247 : *Law on the Lesser Panathenaia*, publie un fragment de loi (l. 7 : δεδόχθαι τοῖς νομοθέταις) de 25 lignes trouvé à l'Agora en 1938. Cette loi est le haut de la stèle *IG*, II², 334 (*Sylloge*³, 271), décret de l'époque de Lycurgue sur les Petites Panathénées, appelées ici μικρά, et non τὰ κατ' ἐνιαυτόν comme dans le décret. — Le texte est étudié *Hellenica*, XI, chap. 13.

132. R. O. Hubbe, *Hesperia* 1959, 169-201 et pl. 35-39 : *Decrees from the precinct of Asklepios at Athens*, donne, après une révision des pierres où il a gagné des lectures sur les éditions antérieures, une réédition d'un certain nombre de décrets qui avaient été placés dans l'Asclépieion, la plupart concernant des prêtres d'Asclépios. Ce sont : *IG*, II², 304 et 604 ; 354 ; 775 et 803 ; 1293 ; 820 ; 996 ; 950 ; une inscription publiée partiellement par P. Roussel, *Rev. Arch.* 1941, 231-232 ; *IG*, II², 1019 ; 974 ; 975 et 1061 ; 976 ; 1033. Il y a un effort intéressant pour grouper une catégorie de documents, mais une tendance à ne pas s'arrêter à temps dans les restitutions ; un certain nombre sont insuffisamment fondées.

133. Miriam Ervin, Ἀρχεῖον Πόντου, 22 (1958), 129-165 : *The sanctuary of Aglauros on the south slope of the Akropolis and its destruction in the first Mithridatic war, Evidence from archaeological and literary sources*, voit dans le sanctuaire de « la Nymphe » *Bull.* 1959, 123 non celui d'Oreithyia (I. Meliadis), mais celui d'Aglauros, et elle traite des questions suivantes : les noms d'Aglauros et celui d'Agraulos et les confusions entre ces deux figures ; catalogue des « reliefs des Nymphes » de l'acropole, en tenant grand compte des lieux de trouvaille ; aucun n'aurait été trouvé dans la grotte de Pan ; ils proviendraient du sanctuaire de « la nymphe » Aglauros et ses deux sœurs, Hersè et Pandrosos ; après la destruction du sanctuaire, ces divinités auraient été accueillies dans l'Asclépieion ; confusion avec les Charites, tardive introduction du culte de celles-ci ; place d'Hécate ; les dieux Nymphagètes (Pan, Hermès). — Pour le relief de l'acropole, Walter, *Beschr. Reliefs Akropolismus.*, p. 165, 349, E. donne la lecture de l'inscription par A. Oikonomidis : [— Πᾶν ?]α Νυφαγέτιο[ν — — | — —]α [Κ]λύτιος [— — | — — Ἀπόλλωνι ὡς [ἐπηγγείλατο ?]. P. 129, E. qualifie Délos avant Mithridate de « a free Roman colony ».

134. Al. N. Oikonomidis (n° 254), 232, note 1, fait connaître un passage d'une inscription inédite du sanctuaire de Pankratès à l'Ilissos (*Bull.* 1959, 124) : οἱ δρομεῖς Ἡρακλεῖ Πανκράτει ἀνέθεσαν. Il y voit la preuve qu'il s'agit du gymnase de Kynosarges.

135. S. Dow, *The law codes of Athens* (36 pages ; extrait de *Proceedings of the Massachusetts historical Society*, 71 (1953-1957 ; paru en 1959), résumé d'une monographie en préparation. D. a entrepris une étude d'ensemble des documents qui nous transmettent les codes de Solon et de Nicomachos (code athénien de 410-399 a. C., pour la gravure duquel il dut falloir une dizaine d'années). Il cherche d'une part à évoquer la façon dont se présentaient matériellement ces lois en analysant les données archéologiques et les termes des inscriptions et des textes littéraires (Lysias, XXX ; Plutarque, *Solon* ; Harpokration, s. v. ὅτι οἱ ποιητοί), d'autre part la façon dont sont nées cette législation et sa publication. Les inscriptions retrouvées montrent qu'il y avait deux murs opisthographes, l'un plus épais que l'autre. D. indique comment étaient gravés sur ces murs le calendrier des sacrifices, les séries de sacrifices (δραμοσύνη) avec indication de la date, de la divinité, de la victime, du prix. Des expressions ἐκ τῶν κύρβεων et ἐκ τῶν στηλῶν de Lysias et de quelques inscriptions, il conclut qu'elles indiquent la source à laquelle on se réfère : conformément aux kyrbeis ou aux stèles ; que les kyrbeis contenaient les lois les plus anciennes, et les stèles, des lois depuis Solon. De même les autres rubriques avec ἐκ et un génitif n'indiquent pas, dans ce texte, un fonds sur lequel seraient faits les sacrifices, mais une source, à laquelle on renvoie, une série de sacrifices de telle catégorie : ἐκ τῶν φυλοβασιλικῶν (discussion sur cette série), ἐκ τῶν μὴ ῥητῆι, sacrifices mobiles (voir n° 136). Dans la colonne III d'un fragment publié par J. H. Oliver,

Hesperia 1935, 1-19, n. 2 (*Bull.* 1936, 356), dont il donne une photo, D. restitue ἐκ τῶν στ[ηλῶν], « d'après les stèles » (au lieu de ἐκ τῶν σ[υμβολῶν], « avec les contributions des participants »), et il reconnaît une de ces stèles dans *IG*, I², 5. De même, pour une autre série de sacrifices : [ἐκ] νέων -, il propose [θυσιῶν]. L'étude des textes conduit aussi D. à une définition des ἄξονες et des κύρβεις : sur les ἄξονες, on ne trouve que les lois civiles, sur les κύρβεις les lois sacrées ; ces dernières demandent de larges surfaces pour le calendrier des sacrifices, donc des murs, ou plutôt des cloisons, puisque les fragments sont opisthographes ; des ornements de couronnement, *kyrbeis*, ont pu donner leur nom à l'ensemble des murs ; les *axones*, peut-être sorte de triptyque pivotant sur un axe, étaient gravés *boustrophédon* ; tout était en bois à l'origine. A l'époque de Nicomachos, les lois nouvelles sont sur des stèles.

136. De Coursey Fales Jr., *Hesperia* 1959, 165-167 : *The translation of the rubric* ἐκ τῶν μὴ ῥητῆι. Reprenant un rapprochement avec Hesychius, s. v. ῥητήν, fait par U. Koehler, D. C. F. interprète cette formule du calendrier de sacrifices *IG*, II², 1537 *a*, non comme un adverbe (Meisterhans), mais comme un adjectif se rapportant au mot ἡμέρα sous-entendu, avec lequel ῥητή est très souvent lié ; il traduit donc : « from those which do not fall on a stated day of sacrifice ».

137. D. M. Lewis, *Hesperia* 1959, 208-238 et pl. 43 : *Attic manumissions*, publiant un nouveau fragment, trouvé à l'Agora en 1935, de stèle opisthographe d'affranchissement qui se raccorde à des fragments connus, réédite en reconstituant l'ensemble après révision *IG*, II², 1554-1559. L'identification du nouveau fragment dans cette réédition exigeant du lecteur un effort disproportionné, nous en signalons la place : face A, colonne gauche, III, 317-323, colonne droite, IV, 427-436 ; face B, colonne gauche, II, 205-219 ; droite, III, 326-338. La l. A 433 offre un nom de métier nouveau dans ces textes : Τυρῆν (dans lequel L. voit un Étrusque avec un ethnique comme nom) αὐλοποι(ός). L. apporte des corrections ou précisions de lecture, fait des commentaires prosopographiques, discute de la date, note la difficulté de définir la procédure légale qu'impliquent ces textes avec leurs deux types de formules (cf. *Bull.* 1946-47, 87 *a*). Il donne les résultats de ses révisions du texte des n. *IG*, II², 1553, 1560, 1561, 1564-1572, 1575-1578.

138. Al. N. Oikonomidis, *Neon Athenaion*, 4 (1959-1960), 7-10 : Ἐπιγραφῆς χορηγικοῦ μνημείου ἐκ χωρίων τοῦ Δημοσθένους συμπλήρωσις καὶ χρονολόγησις, retrouve dans la dédicace de chorège, *IG* II², 3035, le Philostratos, orateur, de deux passages de Démosthène *C. Midias*, 61 et *C. Phainippos*, 22, qui avait été chorège des enfants aux Dionysies et avait eu la victoire. Il propose de restituer : [Παισὶν νικήσας Αἰγηίδι ou Λεωντίδι] φυλῆι Φιλόστ[ρατος Διονυσίου Κολωνῆθεν | - - ἐδίδασκε - - ῆ]ρξε [ἐχο]ρήγ[ει, Κηφισόδωρος ἦρχεν] ; le nom de cet archonte est restitué parce que Démosthène disait que Philostratos avait été un accusateur acharné de Chabrias à propos des affaires d'Oropos et μετὰ ταῦτα il fut chorège ; O. suppose que ce fut l'année qui suivit le procès, c'est-à-dire en 366/365.

139. Chr. Habicht (n° 318), 223, note 79, écarte l'attribution à Samos du décret étranger *IG*, II², 793 (cf. Ad. Wilhelm, *Att. Urk.*, III, 42-47).

140. A. E. Raubitschek, (n° 2), 15-21, pl. 3-7 : *The Brutus statue in Athens*, publie un fragment de base trouvé à l'Agora en 1936, où il reconnaît une inscription honorifique pour Brutus. Il restitue le texte : [ὁ δῆμος] | [Κοίντον Σερβίλι]ον Κοίντου | [υἱὸν Καιπίωνα] Βροῦτον, donnant à Brutus ce *nomen* Servilius (venant de son père adoptif Q. Servilius Caepio), malgré l'affirmation de

Th. Mommsen — le meurtrier de César n'a jamais porté dans les documents officiels le nom de Servilius ni celui de Junius — et les témoignages littéraires anciens (anonyme *De praenominibus*, 2 ; Cicéron). Il pense que ce document ainsi restitué est le témoignage souhaité par F. Münzer pour identifier à Brutus le Servilius Caepio auquel César avait promis sa fille Julia avant de la marier à Pompée. — Photos du texte nouveau, de l'inscription honorifique pour Brutus à Oropos, *IG*, VII, 383, d'une honorifique pour Hortensius, son oncle, à Délos, *I. Délos*, 1622 (aussi de *I. Délos*, 1613).

141. Anna Benjamin et A. E. Raubitschek, *Hesperia* 1959, 65-85 et pl. 8-9 : *Arae Augusti*, publient ou republient les inscriptions d'Athènes en l'honneur d'Auguste. Ils établissent justement que deux seulement sont gravées sur des bases de statues honorifiques, *IG*, II², 3253 et l'inédite p. 67. Toutes les autres appartiennent à des autels et sont des inscriptions d'autel au génitif (selon un usage naturel et banal, qui n'a point à être documenté), ou des dédicaces au datif. Pp. 68-71, ils dressent la liste des autels d'Auguste dans le monde grec, au nombre de 62. Ils ont malheureusement négligé souvent de donner la provenance exacte : si Mégare, Corinthe ou Tanagra ou Nicopolis ont droit à être citées, on se contente pour d'autres de « Macedonia, Thessaly, Crete, Lydia, Caria, Lycia, Phrygia, Cilicia, Cyprus ». Si Milet est nommée, n. 49, sa voisine Héraclée du Latmos, en Ionie ou en Carie, disparaît sous la rubrique générale « Caria ». Il nous paraît nécessaire de savoir si une inscription est d'Echinos (n. 21), de Phères (n. 22-23), de Larisa (n. 24) ou de Pythion en Perrhébie (n. 25), et l'identité de formulaire relevée n'a qu'ainsi son plein sens, — d'Akanthos (n. 26) ou de Philippes (n. 27), d'Eleutherna (n. 46), de Lappa (n. 47) ou de Gortyne (n. 48), de Myrina (n. 50 ; cette ville d'Éolide classée à la Lydie !) ou de Hiérocésarée (n. 51 et 51 a), d'Alabanda (n. 52), d'Héraclée du Latmos (n. 53) ou de Tralles (n. 54), de Myra et pas, vaguement, de Lycie (n. 55), etc. La simple mention de la province, sans parler même d'erreurs, est d'un vague inacceptable au point de vue historique. Sans vouloir rechercher des additions, cf. à Aphrodisias Δία Πατρῷον Σεβαστὸν Καίσαρα (cf. *Rev. Phil.* 1930, 26 ; 1934, 49, note 1 ; se rapproche du texte d'Alabanda). — L'hypothèse, p. 73, sur le caractère « panhellénique » de Nicopolis d'Épire ne nous paraît pas fondée. Les dédicaces des villes ciliciennes de Mallos et d'Aigeai, retrouvées là, s'expliquent par des circonstances particulières que nous essayons de dégager ailleurs.

142. E. Vanderpool, *Hesperia* 1959, 86-90 : *Athens honors the Emperor Tiberius*. On a retrouvé le fragment d'inscription honorifique *IG*, II², 4209 et des fragments nouveaux. C'est dès lors une dédicace à Tibère déifié, sans doute de son vivant : Ἡ [βουλ]ὴ ἡ ἐξ Ἀρήου πάγου [καὶ ὁ δ]ῆμος καὶ ἡ βουλὴ [τῶν ἐ]ξακοσίων Τιβερίωι [Καίσαρι] Θεῶι Σεβασ[στ]ῶι [εὐεργ]έτηι τῆς πόλεως. On lui attribue la grande et haute base placée devant le Portique d'Attale et qui avait porté la statue du roi, de même qu'Agrippa hérita d'un monument pergaménien. — P. 89, n. 6, V. signale que *IG*, 3243 et 3932 sont deux restitutions différentes d'un même texte. P. 90, n. 17, il constate que II², 3264 est l'inscription de Pagai *IG*, VII, 195, ce qui était déjà signalé *Rev. Phil.* 1939, 112, n. 6 (d'où G. Klaffenbach dans Kirchner, *Imagines*², p. 7 ; *SEG*, XIII, 328).

143. E. Vanderpool, *AJPhil.* 1959, 366-369 : *An Athenian monument to Theodoros of Gadara*, publie, avec un fac-similé d'architecte, une inscription honorifique de l'époque augustéenne trouvée à l'Agora en 1947 : [Ἡ β]ουλὴ [ἡ ἐ]ξ Ἀρήου Πάγου Θεόδ[ωρ]ον Εἰσιδώρου [ῥή]τορα. Il propose d'identifier ce rhéteur avec le Théodoros (nom du père inconnu) de Gadara, qui enseignait

à Rhodes et fut le maître de Tibère. — G. M. A. Grube, *ibid.*, 337-365 : *Theodorus of Gadara*, étudie ce rhéteur et la rivalité de son école avec celle d'Apollodore, maître d'Auguste.

144. Le Metropolitan Museum a acquis en juin 1959 le relief agonistique avec inscription *IG*, II², 3145, disparu depuis longtemps et connu seulement par des dessins dans Caylus et Stuart-Revett. D. von Bothmer a bien voulu nous envoyer aussitôt une photographie que nous publierons. Le texte n'est pas de la fin du IIIe siècle avant J. C., comme on l'a admis, mais de la pleine époque impériale.

145. W. Peek, *Epigraphica*, 19 (1957 ; paru en 1959), 87-92 : *Eine attische Epheben-Inschrift*, publie une photographie de la liste éphébique sur bouclier (au Musée Britannique) *IG*, II², 2191. Il rattache de façon certaine à la même liste les deux fragments de listes d'employés du gymnase avec restes d'une épigramme *IG*, II², 2131 (cf. Kaibel, *Epigr.*, 962) et 2192.

146. S. Papaspyridi-Karusu, *Ath. Mitt.*, 71 (1956 ; paru en 1959), 124-139 : *Bemalte attische Stele* ; publiant une stèle peinte du Ve siècle trouvée en 1927 aux Écuries Royales, l'auteur donne une aquarelle, Pl. B (cf. pp. 134-136), de la stèle de Τίθειος Τιανός (c'est *IG*, II², 10450) de la fin du Ve siècle. — Sur le nom Τίθειος, cf. *Études épigr.*, 124, n. 1 ; *Rev. Phil.* 1959, 229, n. 5. Tianos n'est pas nommé d'après la ville de *Tios*, c'est son ethnique. Sur la ville, cf. la monographie *Études Anat.*, 266-296, où cette inscription est alléguée, p. 267, n. 6. Nous ne voyons pas de raison que Tibeios ait été « un petit esclave ou un affranchi d'origine paphlagonienne ». C'était très précisément un citoyen de Tios ou Tieion. — Pp. 137-138 et Pl. 73, nouvelle photographie d'un lécythe du IVe siècle *Dell. Arch.* 1927-28, *Parar.*, 46, fig. 3 (c'est l'épitaphe *IG*, II², 7395 = 11207 ; cf. W. Peek, *AM*, 67, p. 182, n. 387). — P. 137 et Pl. 72, nouvelle photo d'un lécythe (c'est *IG*, II², 13033).

147. F. Eckstein, *Jahrbuch*, 73 (1958), 18-19 : *Die attischen Grabmälergesetze (Cicero de legibus 2, 59 ff.)*, étudie le texte de Cicéron par rapport aux monuments funéraires attiques, analysant les trois lois que signale ce texte : celle de Solon, la loi émise *post aliquanto* dont Cicéron laisse la date dans le vague, et celle de Démétrios de Phalère (sur celle-ci voir *Bull.* 1939, 85 ; 1942, 26). — P. 29, n. 45, E. écrit : « Nachdem nun die attischen Grabinschriften in beiden Teilen (*Abh. Berl.* 1953 Nr. 4 und 1956 Nr. 3), die griechischen Vers-Inschriften in Band I (1955) von W. Peek vorgelegt sind...wäre es an der Zeit, endlich einmal die monumentale und schriftliche Ueberlieferung in einer Studie vergleichend durchzumustern ». Les deux fascicules cités sur les épitaphes ne sont nullement un recueil d'ensemble, mais deux séries d'addenda ou de corrections (cf. *Bull.* 1955, 82 ; 1958, 206) ; le recueil était et reste le volume des *IG*, II², publié par J. Kirchner en 1940, et c'est lui qui permet une étude d'ensemble des épitaphes attiques.

Sur les reliefs funéraires hellénistiques n° 36.

148. Dans la publication de W. Peek, *Attische Grabschriften*, II (cf. *Bull.* 1958, 206, pp. 235-238), L. Moretti, *Riv. Fil.* 1959, 96-97, relève plusieurs cas où les corrections de P. lui paraissent trop violentes. N. 62, au lieu de [Ἡρα]-(κλε)ώτης, il corrige [...]ελκωτης, lu par P. lui-même, en [Σικ]ελ(ι)ώτης. En tout cas, il ne nous paraît pas légitime d'indiquer ce qui est une correction à la pierre en pointant l'*iota* (tiré d'un *kappa*) à la manière de Peek lui-même. — N. 67, P. avait écrit et corrigé : [Σω]σίθεος | Σωσιδίου | [Θ](ά)σιος, la copie donnant : .ησιος. « Non sono d'accordo : per altro, escluso [Θ]ᾴσιος, non vedo come protebbe integrarsi l'etnico se non con quello, a tutt'oggi non testimo-

niato, di [N]ήσιος, da collegare con una delle tante città di Νῆσος (una ora tra l'Acarnania et l'Etolia, una in Arcadia, una in Eubea) ». Ce recours à l'ethnique, fabriqué pour les besoins de la cause, de lieux dont aucun ne semble avoir été une « cité », dont l'ethnique pourrait apparaître à l'étranger (cf. les observations de méthode *Études épigr. et phil.*, 248-259 ; *Hellenica*, II, 88-93) nous paraît assez désespéré. D'ailleurs, pour la « ville » de Nasos-Nesos dans les îles entre Lesbos et la côte d'Asie, l'ethnique attesté par les monnaies et par les inscriptions est Νησιώτης ; cf. *Études de numism. gr.*, 95, n. 6 et 99, et les observations *Bull.* 1959, 194, p. 198. L'Apollon de Chaleion, installé dans une île de la côte, porte l'épithète de Νασιώτας (L. Lerat, *Les Locriens de l'Ouest*, I, 158-159, 205; II, 151-152). Un Dionysos Nésiotès dans une inscription de Pergame. D'autre part, la pierre a disparu et la copie est d'un des copistes les plus légers, Pittakis (cf. W. Peek, *loc. cit.*, pp. 6-7 ; *Bull.* 1959, 12). Aussi P. pouvait-il commenter : « Oder gibt die Abschrift die Verhältnisse so ungenau wieder, dass [Μιλ]ήσιος ergänzt werden darf? ». Nous nous tenons plus près de la copie pour l'étendue de la lacune à gauche et nous évitons de corriger un *èta* en un *alpha*, en reconnaissant l'ethnique normal de la ville de Myonte en Ionie : [Μυ]ήσιος ; sur cet ethnique et sur l'épitaphe d'une Μυησία ἐξ Ἰωνίας à Athènes, voir *Hellenica*, II, 71 ; 88, n. 3. Observations contre les corrections des n. 161 et 167.

149. Autre compte rendu de R. E. A. Palmer, *AJA* 1959, 310-312. L'intérêt de la publication est avant tout prosopographique et elle marque là un progrès. Une quarantaine de ces *Unedierte Grabschriften* étant déjà connues, le profit eût dû être d'établir une édition « authoritative » ; en réalité, P. a laissé à désirer. Petites remarques sur quelques numéros. Scepticisme devant les trois versions données successivement par Peek lui-même du même n. 179 (*Versinschriften*, I, 1781) ; cf. nos réflexions sur ce n° dans *Bull.* 1958, 206, p. 238.

Épitaphes d'une Dardanienne et d'une Amisénienne ; le nom Μάτιον n° 101.

150. **Attique.** — E. Kirsten (n° 2), 155-171 : *Der gegenwärtige Stand der attischen Demenforschung*, avec tableaux et carte. Conclusions des travaux où l'a amené sa contribution à l'édition des *Gr. Landschaften* de A. Philippson.

151. *Dèmes attiques* dans PW : *Psaphis*, *Ptelea* (Ernst Meyer). Tribu *Ptolemaïs* (s. v. 11 ; par E. Meyer).

152. R. E. Wicherley, *AJA* 1959, *Two Athenian shrines*, 67-68, en discutant du site de l'Héracleion de Mélitè, utilise le document minier *Hesperia* 1936, 396, n. 10 : ἡ ὁ[δὸς ἡ ἀπὸ τοῦ Ἡρακ]λείο τοῦ Ἀλεξικάκο εἰς ἀγο[ρὰν φέρουσα].

153. *Le Pirée.* — J. Bingen, *Revue belge phil. hist.*, 37 (1959), 31-44 : *Le décret SEG X 64 (Le Pirée, 413/12?)*, reprend l'analyse des fragments *Bull.* 1942, 44 *a* ; 1950, 81, après révision du fragment B, en étudie l'agencement, la date (non pas avant 429, mais peu avant 411, sans doute 413-412, dont B. restitue l'éponyme l. 3 : Κλε[όκριτος ἦρχε], et non Κλε[όνυμος ou Κλεόφον εἶπε]) et l'interprétation. Il considère comme une erreur d'y voir un document sur la fondation du culte athénien ou du sanctuaire public de Bendis ; il pense que le décret devait régler des amplifications secondaires d'un culte existant, telle que la création de la pannychis et l'organisation d'une prêtrise. Il estime bons les raccords de P. Roussel, rejette les combinaisons de W. Ferguson, notamment la restitution [-ἀποτρό]παιον, le rapport avec la peste d'Athènes et la mention de la πομπή de Bendis. Il pense que la question posée à l'oracle était : la prêtresse doit-elle être Thrace ou bien une Athénienne ἐχς Ἀθηναίον ἁπάντον ?

154. *Salamine.* — *BCH* 1958, 688 et Pl. 51 : relief funéraire du IVe siècle avec les noms Σμῖκρος et Σμῖκρος Ἀκοσίο. — G. Daux, *ibid.*, *Notes de lecture*, 637-638. Le nom Ἀκούσιος semble nouveau. « Il ne peut guère s'agir de l'adjectif

ἀκούσιος ... On pourrait broder, par jeu [*sic*], sur ce nom : l'enfant involontaire ! ». « Le plus simple est de le rattacher au groupe Ἀκουσίθεος, Ἀκουσίλαος ». « Rappelons, sans en tirer de conclusion, la forme Ακουσιοος, dans une suite de noms d'un document thessalien », *BCH* 1942-43, 144-145. Ἀκουσίων ou Ἀκούσιον à Sparte *IG*, V 1, 217 et add. « De toute façon l'interprétation de ces quelques lignes reste sujette à caution ».

155. *Daphni.* — Al. N. Oikonomidis, *Platon*, 11 (1959), 218-222, 2 figures (illisibles) : Ἀνέκδοτοι ἐπιγραφαὶ ἐκ τοῦ παρὰ τὴν ἱερὰν ὁδὸν « Πυθίου » εἰς τὸν χῶρον τῆς μονῆς Δαφνίου, publie trois inscriptions trouvées lors de la destruction, dans un but touristique, de quelques constructions à Daphni, inscriptions qu'il attribue au temple ancien d'Apollon Pythien. Le n. 1 est une liste de 8 noms, qu'il date de la seconde moitié du IVe s. Il restitue la seconde, très mutilée, comme une dédicace à Apollon Pythien ; mais Ἀπολλω- peut fort bien être un nom de personne comme il le remarque. La troisième est une honorifique (deux couronnes) aux premières lignes incertaines.

Éleusis. — La déesse Daeira n° 387.

156. *Rhamnonte.* — W. E. Mc Leod, *Hesperia* 1959, 121-126 : *An ephebic dedication from Rhamnous.* M. attribue à la période 334-307 ce petit fragment avec quelques démotiques et y restitue la mention du taxiarque et de 10 lochages des éphèbes.

157. *Laurion.* — Dans l'inscription chrétienne sur mosaïque *Bull.* 1956, 100, A. J. Festugière, *Museum Helveticum*, 16 (1959), 143 : *SEG, XV, 141*, reconnaît, exactement comme M. N. Tod dans *SEG*, dans ἀριφνόν une forme attestée déjà de ἀριθμόν, le chiffre du nom. — Ce n'est pas seulement « un souvenir d'Apocalypse 13, 17 s. ; 15, 2 » ; c'est une coutume. — Loin de « manquer dans les dictionnaires », le sens de φιλοκαλεῖν, « faire avec art ou restaurer », dont F. donne 7 exemples d'après les Vies d'Hypatius et Cyrille de Scythopolis, est expressément enregistré avec de belles séries d'exemples aussi bien dans Sophoclès que dans Ducange ; or, pour ce sens tardif « byzantin », ces dictionnaires sont la base. Nous pourrions ajouter d'assez nombreux exemples de φιλοκαλεῖν et φιλοκαλία pour des constructions d'après les inscriptions et les papyrus. — Nous repoussons l'honneur d'être comptés, même par notre ami A. J. Festugière, parmi « les éditeurs » de ce texte, parce qu'il est analysé dans *Bull.*, et nous ne l'avons pas « lu ». Nous avons déjà fait vingt fois une telle remarque. Cf. notamment *Bull.* 1953, 1 ; *REG* 1958, p. XVI.

PÉLOPONÈSE

158. **Isthme.** — O. Broneer, *Hesperia* 1959, 298-343 : *Excavations at Isthmia, Fourth campaign 1957-1958.* Les inscriptions, pp. 321-326, ont été rares, «somewhat disappointing». P. 322, n. 1, sur une haltère de pierre, en lettres de la première moitié du VIe siècle, dédicace : -ε πενταϝέθλεον νίκα, et une autre ligne avec notamment εὐχόμενο[ς]. Le pentathle avait été introduit à Olympie en 708 selon la tradition. — P. 323, n. 3, dédicace du IVe siècle à Déméter : Κλεὼ Θασίδος Δάματρι. — P. 324, n. 4, quelques lignes d'un catalogue du concours hippique à l'époque impériale ; un Sicyonien et un Thessalien. — P. 324, n. 5, deux inscriptions métriques honorant le rhéteur et agonothète [Nicias : ῥητήρων τὸν πρῶτον, ἀγωνοθετῶν ὀχ' ἄριστον (A, v. 1) ; — Αὐτὸς μὲν προχέων ἐπείκελα ῥεύμασι πέμπει | ἀενάων ποταμῶν ἐν στομάτεσιν ἔπη |, εἴκονι δ'ἔστηκεν προτὶ νηοῦ χαλκοτεύκῳ | χείρεσιν ἐν καθαραῖς παρ' καθαροῖσι ῥόοις (B, v. 1-4).

Oracle prétendument copié par Cyriaque d'Ancône nº 7.

159. **Argolide.** *Argos.* — W. Vollgraff, *BCH* 1958, 516-570 : *Fouilles et sondages sur le flanc oriental de la Larissa à Argos*, a l'occasion de reprendre et de commenter quelques inscriptions de la ville. P. 530, sur les Épitélides de *IG*, IV, 569-570, qu'il identifie aux Érinyes ; leur rapport avec le Kritérion. P. 549, épitaphe d'Asklepiadas et de Μεγιστώ. « Le nom de femme Μεγιστώ a été signalé à Tégée (*IG*, V 2, 68) ». Disons plus précisément que cette inscription de Tégée est l'exemple même allégué par Bechtel, *HP*, p. 301. P. 559, la dédicace à Isis et Sarapis *Mnemosyne* 1919, 166, n. XIII ; p. 560, la dédicace de Ἀγαθοκλῆς et Θαῆϊς (le nom égyptien Θαῆσις). P. 562, le distique funéraire *SEG*, XI, 346. G. Daux y a reconnu le nom Ἥιος, latin *Heius*. — G. Daux, *ibid.*, *Notes de lecture*, 641, le justifie en renvoyant aux exemples que L. R. avait réunis ou reconnus, *Hellenica*, II, 10-11. « Ajouter deux exemples à Delphes, *FD*, III 4, 92 et 96 : ce sont des Corinthiens ». Écrivons : « deux exemples publiés depuis lors », que l'on trouve enregistrés *Bull.* 1951, 125 ; 1955, 120. On ajoutera *Bull.* 1955, 229, à Néoclaudiopolis du Pont. Ici même nº 232 en Thrace. Un éphèbe attique dans *BCH* 1949, 352, l. 23. Signalons aussi, sur la diffusion de *Heius* en latin, P. Fraccaro, *Athenaeum* 1939, 176-177.

Voir nº 303 à Kimôlos.

160. G. Daux, *BCH* 1958, *Notes de lecture*, 640-641, discute contre J. Pouilloux, *REA* 1958, 50-66 (*Bull.* 1958, 227 ; cf. 1959, 163), sur l'inscription des travaux exécutés au sanctuaire d'Apollon Pythaeus, et notamment contre πετ|τρινον pour πέ|τρινον. D. peut bien déclarer que « J. Pouilloux l'a [ce texte] assorti [*sic*] d'un apparat et de remarques critiques qui risquent d'encombrer et d'égarer le lecteur » ; nous croyons que l'édition de P. restera l'édition critique indispensable et commode et, par-dessus le marché, intéressante.

161. W. Vollgraff, *BCH* 1959, 254-257 : *Observations sur les noms de trois phratries argiennes* récemment connues (*Bull.* 1953, 71 ; 1959, 161) : les Ἀχαιοί, les Δυμμάδαι et les Αἰσχιάδαι ; le toponyme Ερυνειον est rapproché du nom de l'olivier sauvage ἐρινεός.

162. *Mycènes.* — A. G. Woodhead, *ABSA*, 52 (1957), 205-206 : *A votive stele*. Après le nom du dédicant, W. suggère, l. 2-3 : [ταῖς Δρυά]σι κατὰ τὰ [προστάγματα] χαριστήριον.

163. *Hermione.* — M. H. Jameson, *Hesperia* 1959 : *Inscriptions of Hermione, Hydra and Kasos*, pp. 109-116. N. 1, trouvé dans les fouilles de A. Philadelpheus en 1909 et publié d'après sa copie : élevé par Αὐρηλία Χρηματίνη à son fils M. Αὐρ. Λικιννιανὸν Σωκράτους τὸν ἱερέα τοῦ Σωτῆρος Ἀσκληπιοῦ, ἐνδόξως πολειτευσάμενον καὶ ἀγωνοθετήσαντα ἐπαξίως τοῦ γένους αὐτοῦ ; *IG*, IV, 717 est analogue. N. 2. Les parents (οἱ γονεῖς) consacrent la statue de leur fils Ἐπίκτητος Λουκίου (cf. *IG*, IV, 726 ; *Ath. Mitt.*, 66 (1941), p. 16, n. 16 *a*) à Ilithyie (cf. Pausanias, II, 35, 11 ; autre dédicace par les parents d'une fille *IG*, IV, 699) : θεᾷ Εἰλειθυίᾳ ὑπὲρ εὐχῆς, ἐπὶ ἱερείας Ἀφροδεισίας. — N. 3, fragment d'une dédicace à la même déesse, avec la forme Ἐλευθία. — N. 4, fragment de 3 lignes mutilées : — -ν Δαμαράτω Δαι — | — ων ξεναγὸς καὶ — | ωιδα ou οιδα. « L. 1, both the name and the form of the genitive are Laconian ». « It is likely that Hermione was under the control of the Spartiat Nabis, son of Damaratos, in the years 197-195 B. C. », et références. Le rapprochement est ingénieux et il peut être confirmé un jour. Nous relevons que des génitifs semblables apparaissent dans la liste d'Hermione *IG*, IV, 729, dont M. Guarducci a montré qu'il s'agissait de mercenaires crétois (*Historia*, 9 (1935), 69-73 ; *Riv. Fil.* 1935, 56-57 ; cf. *Hellenica*, I, 154 ; *Bull.* 1953, 36 ; M. Launey, *Recherches*

sur les armées hellénistiques, II, 659-660). Il nous paraît raisonnable de soupçonner un lien entre cette liste de soldats crétois et le nouveau fragment qui donne à la fois le génitif Δαμαράτω et le mot ξεναγός. Les deux rapprochements ne s'excluent d'ailleurs pas l'un l'autre et il se peut qu'un jour quelque nouvelle inscription d'Hermione montre qu'il s'agit de Crétois au service de Nabis (sur les soldats crétois de Nabis, cf. en dernier lieu M. Launey, *loc. cit.*, I, 253-254). — N. 6, fragment de dédicace nommant Ἥρα Τελία. — N. 8, J. reprend le fragment d'épitaphe tardive *Hesperia* 1953, 156, n. 8, augmenté à gauche de quelques lettres qui n'élucident pas le sens. Nous renvoyons à *Bull.* 1954, 116, qui n'est pas à modifier. — N. 10, on a retrouvé la dédicace à Hélios (basse époque impériale) *IG*, IV, 700, et J. en donne « a more correct text ». Il serait indispensable pour en juger d'indiquer les anciennes lectures, sans qu'on ait à chercher *IG*, IV, V, 1 : Ἡελίῳ βασιλῆι au lieu de Ἡελέῳ Κασίλης et, v. 2, σηκοῖς au lieu de σηκῷ. — Cette dédicace pourrait très bien descendre jusqu'au IVe siècle, par exemple à l'époque de Julien. — N. 11-13, épitaphes chrétiennes. N. 11, κοιμητήριον de Ἰωάννης υἱὸς Ἐπιτυνχάνου τοῦ τὴν εὐλαό[ῆ] μνήμην Πιτυουσσιάτου. Cet ethnique est celui de l'île de Pityoussa, au sud d'Hermione, la moderne Spetzia. — N. 13, quelques syllabes. L. 4 et dernière, à la fin, J. coupe : — Υ ψυχί. Comment méconnaître [ε]ὐψύχι?

164. *Ibid.*, pp. 116-119, n. 14-19, inscriptions encastrées dans la terrasse de la maison d'un descendant de Lazare Koundouriotis. Celui-ci les avait « rassemblées dans ses voyages ». Le n. 14 est un distique opposant, suivant un thème connu, la destinée du corps et de l'âme : Αἰθὴρ μὲν ψυχήν, Λ[υ]σίξενε (lu par W. Peek), ἔχει, τὸ δὲ σῶμα ἔμπυρον ὧδε χθών · φῦσε δέ σε Ἀρχέπολις. J. rapproche la statue de Lysixenos à Épidaure élevée par son père Archépolis de Tégée (*IG*, IV², 318, fin du IIIe siècle a. C. ou début du IIe). — Les n. 15-19 nous paraissent caractéristiques des stèles de la nécropole de Rhénée qui furent transportées en grand nombre à Égine (cf. Exp. Morée et M. Fränkel) ou au loin, à Corfou comme dans beaucoup de musées d'Europe. Il en est de même de la série *SEG*, IX, 930-936, dans un château d'Irlande. Les ethniques syriens sont un très bon indice (dans *SEG*, 6 d'Ascalon, une Λαοδίκισσα). N. 16, une Λαοδίκη Ξανθίππου Λαοδίκισσα. N. 17, Νίκανδρε Δημοσθένου Ἀθηναῖε. N. 18, une Μανία. N. 19, Μάη Ἐρύμνου Νικομήδευ χρηστὲ χαῖρε.. J. sur le premier nom : « unless we should read [*sic*] Μά(ν)η. Μάης from the Anatolian goddess Μᾶ? Cf. Μαης on Rhodian coins ...*BMC Caria*, p. 255, n. 268-270 ». Une fois de plus, la suggestion d'une faute du lapicide est arbitraire. Le nom Μάης est fort bien attesté ; cf. en dernier lieu la bibliographie *Bull.* 1958, 346 ; 1959, 184. Nous reviendrons sur les noms de ce Nicomédien (Νικομηδεῦ). Il ne semble pas, d'après l'accentuation Νικομήδευ, que J. ait reconnu ici l'ethnique de Nicomédie.

165. **Laconie.** *Amyclées.* — C. N. Edmonson, *Hesperia* 1959, 162-164 : *A graffito from Amyklai.* Il ne reste que les syllabes finales d'une douzaine de noms de femmes. E. cherche un rapport avec quelque rite des Hyakinthia.

166. *Geronthrae.* — J. Bingen, *Ant. Class.* 1958, 105-107 et pl. I : Τριετιρης (*IG*, *V 1*, *1120*), réédite cette inscription agonistique du Ve siècle avec une photographie. L. 5, il a lu τριετίρες ἐόν, faisant disparaître ainsi le τριετέρες ἐόν de l'éditeur. Dans τριετίρης, il retrouve la racine ιρ- de la classe d'âge laconienne ἰρένες ou εἰρένες, un « *iren* de troisième année », rapprochant l'inscription de Thouria en Messénie *IG*, V 1, 1386, liste de τριτίρενες, les μελλείρενες de Sparte et les πρωτεῖρες des lexicographes.

Sur la proxénie à Sparte n° 65.

Arcadie. — Dialecte n° 84 ; pas de Coroneia d'Arcadie n° 84.

167. *Tégée.* — Le *cursus honorum* de Théophanès *IG*, V 2, 151 : n° 117.

168. *Mantinée.* — K. Lehmann, *Hesperia* 1959, 153-161 : *A bronze pail of Athena Alalkomenia*, publie un seau de bronze trouvé au nord de Mantinée, qu'il date vers 520 a. C. Sur le bord, une dédicace : -ιλος ὑνέθυσε (forme arcadienne ; ajouter *Coll. Froehner*, I (1936), pp. 36-37) ταθαναίᾳ ταλαλκο[μενίᾳ]. Ce dernier nom était donc une épithète d'Athéna, et non le nom d'une divinité indépendante assimilée ensuite à Athéna. — Puisque L. allègue, p. 154, le terme γαυλός pour un seau à puiser, il faut renvoyer aux discussions sur ce terme et aux trois articles signalés *Bull.* 1949, 117 ; 1954, 192 ; 1955, 169.

Sur un décret des *Koragoi* n° 93.

169. *Phénéos.* — Protonotariou, *AJA* 1959, 281 : sur une base de statue Ἐπὶ ἱερέως τοῦ Ἀσκλαπιοῦ Θηριλάου τοῦ Ἡρώιδα κατεσκευώθη τὰ ἀγάλματα, avec la signature d'artiste : Ἄτταλος Λαχάρου Ἀθηναῖος ἐποίησεν.

170. *Psophis.* — Très bon article *Psophis 5* dans *PW*, 1421-1428, par Ernst Meyer.

171. **Triphylie et Élide.** — Articles *Pylos* par Ernst Meyer dans *PW* sur les villes de Messénie, de Triphylie et d'Élide (pp. 2113-2161 et 2517-2520 (add.). Travail approfondi.

172. Pas de documents d'un dialecte triphylien, n° 84.

173. *Olympie.* — G. Hafner, *Sitz. Heidelberg, phil. hist. Kl.*, 1955, I (22 pp.) : *Zum Epheben Westmacott*, discute de l'épigramme votive *I. Olympia*, 149, du boxeur Kyniskos de Mantinée. Cf. A. Cambitoglou, *AJA* 1959, 307-309.

174. P. R. Franke, *Jahrbuch für Num. u. Geldgeschichte*, 9 (1958), *Historisch-numismatische Probleme der Zeit Hierons II von Syrakus*, fait savoir, p. 83, n. 175 a, que G. Klaffenbach lit, non point Τα[λαρίνων], mais Ταυρο[μενιτᾶν] sur la photographie de la dédicace d'une statue de Hiéron II publiée par F. Eckstein, *Bull.* 1959, 172.

Sur le dialecte et sur Koroneia n° 84. Sur le document acarnanien voir n° 185.

Achaïe. — Sur le dialecte voir n° 84.

175. *Aigion.* — L. Robert (n° 51), 24-26, en rappelant pour le commentaire de Pline, *NH*, II, 181, les inscriptions d'Olympie (*I. Olympia*, 276-277 ; *Sylloge*³, 303) et d'Aigion (*BCH* 1954, 407, n. 19 ; *Bull.* 1955, 117) pour le courrier d'Alexandre et bématiste Philonidès de Chersonasos de Crète, propose d'interpréter comme une tablette de courrier l'objet rectangulaire qui est un des parasèmes de la stèle d'Aigion.

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

176. **Mégaride.** — Sur l'onomastique : L. Robert (n° 235), 230-232. Pierre transportée de Pagai à Athènes n° 142. Hadrien nomothète à Mégare n° 438.

177. **Béotie.** *Thespies.* — Le rôle d'Hadrien n° 438.

178. *Akraiphia.* — Dans *PW* article très détaillé *Ploion*, 1506-1578, par S. Lauffer.

179. *Orchomène* et *Coroneia* à Olympie n° 84.

180. **Delphes.** — D. M. Lewis, *Cl. Review* 1958, 108 : *An Aristole publication-date*, rappelle à W. Jaeger que l'archontat de Kaphis, sous lequel les Amphictions payèrent la transcription des pythioniques (dressée par Aristote et Callisthènes), est daté maintenant de 327 (de La Coste), et non plus de 331.

181. J. Bousquet, *BCH* 1959, 146-192 : *Inscriptions de Delphes.* P. 146, cippe apporté du village au musée en 1917, mais provenant sans doute de Marmaria :

Δὶ Μα[χ]|ανεῖ (IVe ou IIIe siècle). — P. 149, dédicace des Agrigentins au Ve siècle : [Ἀ]κραγαντῖνοι τ[ῶι Ἀπό]λλονι. — P. 153, fragment d'un texte parallèle à *Sylloge*³, 276 ; A, B, dédicace des Athéniens de Samos, en 331-330 ou 330-329. — P. 155, trois blocs d'une base trouvés en 1938 dans le dépavage de la Voie Sacrée. C, décret de proxénie Συνέσει (qui serait la femme de Kleinos et la mère d'Archon), Ἄρχων[ι καὶ τοῖς τούτου] ἀδελφοῖς, Κλείνου Μακεδόσι ἐ[κ Πέλλης], que B. daterait en définitive de 333-332. B, dédicace métrique de la statue d'Archon de Pella, fils de Kleinos, vainqueur aux concours hippiques de l'Isthme et de Delphes, v. 2 : Ἴσθμια νικήσας Πύθιά τε ἱππ[οσύναι]. B. daterait la victoire pythique de 334 ou 338 ou 342. A, épigramme de la ville de Pella honorant Archon défunt et sa famille. Archon avait été le premier satrape grec de Babylone et fut tué en 321 dans un combat contre un général de Perdiccas. V. 3-6 : [ὃς Βαβυλῶ]να ἱερὰν κραῖνεν χθόνα, πολλὰ δὲ δίωι | [σύμ ποτε] Ἀλεξάνδρῳ στᾶσε τρόπαια δορός · | [τοὔνε]κά οἱ μορφὰς γονέων κτίσεν ἠδὲ συναίμων | [τά]σδε, κλέος δ'ἀρετᾶς Πέλλα σύνοιδε πατρίς. P. 162, note 3, dans une discussion sur l'archonte Timokratès, B. indique dans le décret publié par G. Daux, *F. Delphes*, III 3, n. 92, pour Ὁμολ — νος Θηβαίωι (« fin du IVe siècle ») qu'il « croit lire le nom du proxène » : Ὁμολῳ[ϊχ]ωι Πτωιῶνος Θηβαίωι (sans doute pas plus haut que 316, restauration de Thèbes). Dans ces conditions, nous rapprochons un décret d'Éphèse (*Jahreshefte* 1913, p. 237, III *d*) de la fin du IVe siècle ou du début du IIIe (cf. J. Keil, p. 243) décernant le droit de cité à Ὁμολώιχος Πτωίωνος Θηβαῖος, qui rend service τοῖς - - - παραγενομένοις εἰς Θήβας. — P. 166, catalogue des Sotéria. Réédition de la liste *BCH* 1923, 6 (*Sylloge*³, 489), augmentée d'un fragment ; révisions d'autres fragments. — P. 172, nouvelle édition du fragment de décret amphictionique du IIIe siècle *Göll. Gel. Anz.* 1913, 173, n. 4. Des gens sont protégés contre les saisies et représailles ; l. 8-9, τῶι ἀχθέντι ἢ συληθέντι ἢ [ῥυ]σιασθέντι. Les lignes 12-13 ne nous paraissent pas éclaircies. — P. 175, petits fragments d'épigrammes publiés ou revus, au nombre de 8, très petits. — P. 185, réédition du fragment d'épigramme publié par H. Pomtow, *SEG*, III, 398 (L. Moretti, *Iscr. ag. gr.*, n. 24) pour un pentathle, Léon fils de Léonidas, qui serait de Messana (Zancle) plutôt que de Messène, dans la seconde moitié du IIIe siècle et non au IVe. — P. 189, stèle funéraire d'un Olynthien : - - - κράτ[ης Πο]λυδή-[μου Ὀλ]ύνθιο[ς], à la fin du IIIe ou au début du IIe siècle. — P. 190, B. rapproche un fragment copié par Gell, *Ann. Br. Sch.*, 27 (1925-26), p. 78, n. 28, et *F. Delphes*, III 3, 244, honneurs pour Αὐρήλιον Φιλ[— *ca* 12 —]ιον (?) Βύβλιον σοφιστὴ[ν..]ΟΝ. — P. 191, dédicace d'un trépied par une prêtresse d'Éleusis (d'après la base) : Ἱέρεια [Δήμητρος καὶ] Κόρης Ἐλευσε[ινίων — *ca* 5 —] νη ἐκ Χολλειδῶν Ἀ[πόλλωνι Πυ]θίωι.

Fragments du Tarif de Dioclétien n° 60. Document du IVe siècle p. C. n° 59.

182. **Acarnanie.** — Intéressant compte rendu du Corpus (*Bull.* 1958, 1) par K. Latte, *Gnomon* 1959, 30-36. Relevant le soin et l'intérêt de la publication, L. souhaite plus de photographies ; « Reproduktion ist ja heute billiger als komplizierter Satz ». Pas de rapport du nom du peuple avec le dieu dorien Karnos. Pas de dialecte acarnanien. Nombreuses remarques et explications de noms de personnes, notamment Σίτυλος, Πυστάκα, Σασαμας, Σανδαλας, Πίμφων, Μόκων, Ἀγαμέμνων (et noms de héros) ,Δινδυλας, Ἐχετέρμων, Ἀρκολέων (non pas dvandva, mais de ἀρκεῖν). Villes et confédération. Discussion sur προπραξία et προνομία. Les épigrammes en Acarnanie, corrections ou restitutions aux n. 340 (δέκχομαι au lieu de δέρκομαι εἰς ἀκοάς), 314 (ponctuation du vers 8), 408.

183. *Oiniadai.* — C. N. Edmonson, *AJA* 1959, 214 : le n. 424 de *IG*, IX 1, n'est pas gravé sur la muraille. Ce nom Ἀριστίδας a été juxtaposé à la muraille sur le dessin de Cyriaque d'Ancône de façon arbitraire comme il y en a d'autres exemples. « The inscriptions, if it exists at all, must be sought elsewhere ».

184. *Stratos.* — L. Robert (n° 235), 201 note 6 : le Πεδιεύς de *IG*, IX 1², 443, [Κρὴς ἐχ Φαι]στοῦ ou [Εὐδοεὺς ἐκ Καρύ]στου ; la rédaction en *koinè*.

185. *Anactorion.* — F. Sokolowski, *Harvard Theol. Review* 1959, 215-221 : *From the history of the worship of Apollo at Actium*, restitue les lignes 41-43 du règlement *IG*, IX 1², 583 (*Bull. Épigr.* 1958, 270). Ces suppléments ne sont pas justifiés ; notamment la désignation το[ὺς Ἀκτ]ίους introduite sans justification n'est sans doute pas défendable.

186. C. N. Edmonson (n° 183), 213, a retrouvé la partie droite de *IG*, IX 1², 209, l. 10-21. Pas de changement sauf que τῶν est reporté du début de la ligne 18 à la fin de la ligne 17.

187. **Iles Ioniennes.** *Zakynthos.* — Inscriptions de Rhénée n° 296.

188. *Céphallénie.* — *BCH* 1958, 727-732, avec plusieurs photos : mosaïques d'une grande maison romaine, avec signature de l'artiste Kratéros. Elles représentent le Φθόνος sous forme d'un jeune homme attaqué par deux couples de fauves, et un autel avec garçon et fille tenant des vases de sacrifice, au-dessous un sanglier, un taureau et un bélier. « S'aidant des photographies et des transcriptions publiées dans la presse athénienne locale », G. Daux donne une transcription de cette série. Au-dessus de la première : Ὦ Φθόνε, καὶ σοῦ τήνδε ὁλοῆς φρενὸς εἰκόνα γράψε | ζωγράφος ἦν Κράτερος θήκατο λαϊνέην ; l'inscription continue. Se rapportant à la seconde : A : Παλλάδι καὶ - - - Λ εὐπλοκάμοισι Τυ - - | Φοίβῳ τε Ἀπόλ[λωνι καὶ] Ἑρμῇ Μαιάδος υ[ἱῷ]. B : Ταῦρόν τε κρει[όν] τε ἠδὲ φριξα[ύ]χ[ε]να κάπρον | λεπτῇσιν [λιθ]άδεσσι σ[υνα]ρμόσαντες [ἔθ]ηκαν | τέχνης δαιδαλέης ἀναθήματα καὶ μερόπεσσιν | εἰκόνας εὐσεβίης ἐσορᾶν, ἧς λώιον οὐδέν. Sur la mode des descriptions dans les inscriptions de mosaïques, voir E. Kitzinger, *Bull.* 1958, 285 ; cf. aussi les épigrammes de Cheik Zoueda *Bull.* 1953, 231.

Voir n° 8.

189. *Ithaque.* — *BCH* 1958, 732 : Θεόδωρ[ος] ἐτῶν-, χρηστὲ χαῖρε, avec mains supines (« en relief deux paumes de mains »).

190. *Corcyre.* — A. Degrassi, *Archaeologia Classica*, 10 (1958), 87-93 : *Un'iscrizione greca di Corcira e M. Calpurnio Bibulo.* L'inscription honorifique republiée *IG*, IX 1, 722, d'après d'anciennes copies du XVIIe et du XVIIIe siècle (Spon, Bocchi dans Muratori, Paciaudi) était parvenue à Rovignone en Istrie. Republiée en 1883 et 1884 dans des publications rares qui ont échappé à Dittenberger, elle a été revue et estampée par D. en 1934. Il ne s'agit pas de M. Calpurnius Bibulus qui fut à Corcyre en 48 a. C. comme commandant de la flotte pompéienne. Car le texte donne : Ἁ πόλις Μᾶρκον Καλη (nom abrégé, tel que *Caledius*, *Calenus*, *Calestrinus*) Γαίου υἱὸν Βυβλο (avec une barre d'abréviation sur les deux dernières lettres) τὸν πάτρωνα καὶ εὐεργέτ(αν) (trait d'abréviation après le *tau*) Ἑρμᾶι Ἡρακλεῖ. Le titulaire reste indéterminé. Ajoutons qu'une copie de Francis Vernon en 1675, connue par B. D. Meritt, *Studies Shear* (1949), 221, ajoutait une 5e ligne avec ποινήν, dont on ne voit pas le sens ; la nouvelle copie rend impossible cette addition, ce qui est une contribution à la critique des copies de F. Vernon. — Il serait souhaitable qu'on eût une photographie du relief au-dessous, peu banal dans ces monuments : un homme en chlamyde. — D. constate que les dédicaces à Hermès et Héraclès ensemble ne sont pas rares (*PW*, VII 1, 738 sqq.) et qu'on en a une à Corcyre,

IG, IX 1, 713. Ce qu'il faut dire c'est qu'une telle dédicace concerne toujours les dieux du gymnase (voir entre beaucoup H. Siska, *De Mercurio ceterisque deis ad artem gymnasticam pertinentibus*, Diss. Halle 1933 ; cf. *Rev. Phil.* 1943, 22, n. 9 ; *Bull.* 1949, 230) et que le Romain a été honoré très précisément dans le gymnase de Corcyre.

191. **Thessalie.** — P. R. Franke, *Schweizer Münzblätter*, 9 (1959), fasc. 35), pp. 61-67 : *Zur Chronologie der Strategen und der Münzprägung des Koinon der Thessaler*, publie un petit trésor de 8 monnaies d'argent trouvé à Aidona, à la frontière de la Thessalie et de l'Épire : quatre monnaies de la Confédération thessalienne et quatre deniers romains. Ces deniers sont datés d'environ 79-77 et d'environ 48-45 a. C. Le monnayage de la Confédération Thessalienne n'a donc pas pris fin en 146 a. C. comme on l'admettait souvent. E. S. G. Robinson avait vu que les émissions étaient trop nombreuses pour être toutes placées entre 196 et 146, mais il contestait à tort la possibilité d'une confrontation entre les monétaires et les stratèges fédéraux connus par Eusèbe et par les inscriptions. F. prolonge le monnayage jusqu'à 27 a. C., quand Auguste rattacha la Thessalie à la province d'Achaïe. Le Petraios de la monnaie n. 3 doit être le Petraeus partisan de César en 48, exécuté par Brutus en 44. F. procédera au classement des monnaies de la Confédération thessalienne. Il conteste l'appellation « double victoriat » pour ces monnaies, comme pour celles de la confédération épirote. Ce sont des « statères fédéraux », d'après la liste d'affranchissements de Phères *IG*, IX 2, 415, 55 sqq., datée de peu après 27 a. C.

192. *Phthiotide.* — A. D. Phloros, *Platon*, 10 (1958), 281-286 : Ἀνέκδοτοι ἐπιγραφαὶ τῆς Φθιωτίδος, publie trois inscriptions déposées à la bibliothèque publique de *Lamia*. La provenance exacte de l'épitaphe n. 3 ne semble pas connue.

193. *Echinos.* — *Ibid.*, 281-283, n. I, épitaphe hellénistique de 8 personnes trouvée ἐν Ἀχινῷ τῆς Στυλίδος. Le retour des mêmes noms montre bien qu'il s'agit d'une famille.

194. *Héraclée Trachinienne.* — *Ibid.*, 283-286, n. II. Début d'un décret de Démétrias pour des juges d'Héraclée. En tête cinq couronnes et l'inscription honorifique : Ἡ πόλις ἡ Δημητριέων τὴν πόλιν τὴν Ἡρακλεωτῶν καὶ τοὺς δικαστὰς Φῦρον Μελάντα, Κλέωνα Ἐπιστράτου, Φιλόχωρον (?) | Μοσχίωνος καὶ τὸν γραμματέα Σωκράτη Νίκωνος. Dans le décret, la lacune devient de plus en plus étendue à chaque ligne. Intitulé : Ἀρίσταρχος Ἀριστοκράτους Ἰώλκιος στρατηγῶν Μαγνή[των] (et non Μαγνη[σίας]) καὶ οἱ (Robb.) κα]τὰ πόλιν στρατηγοὶ Θεσσαλὸς Φιλίσκου Γλαφυρεύς, [ὁ δεῖνα (Robb.) -]νίσκου ([Σωφρο]νίσκου Phl.) Σπαλαυθρεύς, Εὐδουλεὺς Ὀλυμπίχου Γλ[αφυρεὺς εἶπαν (Robb.)] · [ἐ]πεὶ αἱρεθείσης ἐν (Robb. ; αἱρεθεὶς ησεν Phl.) τῆι ἐκκλησίαι πόλεως Ἡρα-[κλειωτῶν, Phl. ; nous paraît impossible ; il faut quelque part πρεσβείας, sans doute à la place de Ἡρα-) μεταπέμψασθαι δικαστήριον κτλ. Mention d'un ψηφίσματος ὡς παρανόμου, qui a été l'occasion du procès (nous rapprochons le décret de Priène pour des juges d'Alexandrie de Troade, *I. Priene*, 44, l. 17-18 : τὰς δίκας ... ἔκριναν τάς τε τῶν παρανόμων καὶ τὰς τῶν βιαίων. Mention de δικασταγωγοί. La ville d'Héraclée a envoyé des juges ; nous restituons : [ἡ πό]λις τῶν Ἡρακλε[ωτῶν] ἀπέστειλεν πρὸς ἡμᾶς δικαστὰς ἄνδρας] καλοὺς κα[ὶ ἀγαθούς]. — Le nom Φῦρος est déjà attesté à Héraclée par une inscription de Delphes ; cf. Bechtel, *HP*, 486.

195. La ville de *Pleleon* étudiée par E. Kirsten dans *PW*.

196. *Larisa.* — Signature d'artiste n° 54.

197. *Mikro Kesirli.* — P. R. Franke, *Rh. Mus.* 101 (1958), *Thessalika*, 337-338. La dédicace au Héros Aineas *Bull.* 1959, 225, vient bien de Mikro Kesirli

d'après les archives du musée de Larisa. F. en publie une autre de même provenance, sur une stèle qui avait été peinte (restes du dessin, notamment d'un bâton au serpent) : Εἴρουι Αἰνέα Σούπατρος Ἀφοθονει[τεῖος] | ἀρχιφρουρείσας καὶ οἱ σύνφρουροι (IIe-Ier s. a. C.). Une autre s'adresse à Phosphoros : [Φ]ωσφόρῳ Αἰσχ[- -] | ἀρχιφρουρήσας κ[αὶ οἱ σύνφρουροι] (Ier s. a. C.-Ier s. p. C.). Cf. *Bull.* 1959, 225, fin.

198. *Démétrias.* — G. Daux, *BCH* 1959, 285-287 : *Sur les décrets de Démétrias relatifs au sanctuaire d'Apollon Coropaios (SIG*³*, 1157 = IG, IX 2, 1109).* Il s'agit simplement de ceci : l. 89, il faut non pas [ἀναγραφῆναι εἰς λεύκωμα ἐν τῶι Ἀπόλ]λωνος (Klaffenbach, *Bull.* 1959, 227), mais [ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Ἀπόλ]λωνος. D. n'a « pas vu l'étude de A. Reichl », qu'il « mentionne d'après l'étude de G. Kl. » et qui restituait déjà [ἐν τῷ τεμένει] ; elle se trouve à la bibliothèque de la Sorbonne (cote Pr Au 189¹, n. 44 ; se trouve bien en place) ; — l. 25, on nomme des rabdouques, ἄνδρας τρεῖς νεωτέρους ἐτῶν τριάκοντα ; depuis Ziehen, on intercale (μὴ) νεωτέρους ; il n'y a pas à le faire, car il ne s'agit que de vigueur physique pour empêcher les désordres, et non d'un pouvoir de sanction.

Décret de Démétrias pour des juges d'Héraclée Trachinienne n° 194.

199. *Tempè.* — *BCH* 1958, 754 : dédicace Ἄπλουνι.

ILLYRIE, DALMATIE

Sur la langue *illyrienne* et l'onomastique nos 89, 90, 91, 109.

200. **Dalmatie.** *Korkyra Melaina.* — G. Klaffenbach (cf. n° 211), 219-220 : *Zur Siedlungsinschrift von Korkyra Melaina*, apporte aux restitutions de Ad. Wilhelm pour le décret *Sylloge*³, 141 une légère modification à la ligne 5 en écrivant : τᾶς δὲ ἔ[ξω ἄλλο μέρος λαβεῖν αὐ]τούς.

MACÉDOINE

201. *Haute-Macédoine.* — D. Kanatsoulis, Ἡ Δυτικὴ Μακεδονία κατὰ τοὺς ἀρχαίους χρόνους (Διάλεξις), *Hetaireia Makedonikôn Spoudôn* 24 (20 pp. in-8° ; Salonique 1958). P. 20, n. 44, K. apprend que deux inscriptions inédites d'*Aianè* font connaître un κοινὸν τῶν Ἐλιμιωτῶν. — Elles sont publiées par lui dans Μακεδονικὸν Ἡμερολόγιον 1959, 210-211 *(non vidimus)*. Elles sont reprises et commentées par F. Papazoglou, *Živa Antika, Antiquité vivante*, 9 (1959), 163-171 : *Sur les koina régionaux de la Haute-Macédoine.* Le Ἐλιμιωτῶν τὸ κοινόν qui a dédié à Aianè deux statues d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle est une confédération groupant diverses villes, dont Aianè (plus tard Césarée) et « Malei... » ; il n'y a pas eu de ville du nom d'*Elimia ;* P. discute les témoignages sur la ville dans Étienne de Byzance (sa source, Strabon, ne parle que d'une région), Ptolémée et Tite Live, 43, 21, 5. Les *Orestai* forment un groupe du même genre, avec Argos Orestikon et Vathyna. De même les *Lyncestes*, dont *Héraclée* est une des villes. *Derriopos* n'est pas une ville, mais un de ces koina macédoniens ; *Styberra* est une des villes.

202. *Bragylai.* — F. Papazoglou, *REG* 1959, 100-105 : *Une signification tardive du mot* πολιτεία. Une inscription a fixé près de Kilkis le site de la ville de Bragylai connue par la liste des théorodoques de Delphes et par Hiéroclès : statue d'Hadrien et de Sabine par Βραγυλίων ἡ βουλὴ καὶ ἡ πόλις καὶ ἡ πολιτεία (*SEG*, XII, 349). P. souligne l'étrangeté de la formule. Πολιτεία désigne ici

le territoire rural de la cité, comme dans les papyrus au IVe siècle p. C. Surtout elle rapproche l'inscription de Scaptopara (*Sylloge*³, 418, édition où des mots de la phrase sont tombés, certainement par un simple lapsus), l. 70-72 : ἡ κώμη - - - [ἐστὶν] ἐν τῷ καλλίστῳ τῆς πολιτείας τῆς ἡμετέρας τῶν Παυταλιωτῶν πόλεως κειμένη. L'exemple est décisif. P. interprète par là aussi πολιτεία dans le sénatus-consulte de Stratonicée (*OGI*, 441, l. 101 et 106) : « communautés pérégrines, avec ou sans un centre urbain, que les Romains désignaient du nom de *civitates* ».

203. *Idomenai.* — Signature d'artiste n° 54.

204. *Pella.* — Tuiles n° 25.

205. *Thessalonique.* — M. Andronikos, *Hellenika*, 16 (1959), Ἐπιτύμβιον ἐπίγραμμα ἐκ Θεσσαλονίκης (t. à p., 5 pp.), publie une colonne funéraire du IIe ou IIIe siècle, retrouvée en 1950 dans le mur d'enceinte de la ville. La pierre est surmontée d'une pomme de pin (cf. *Hellenica*, X, 253, n. 6) et décorée d'un Amour avec la torche renversée et la couronne. Les 6 hexamètres paraissent remplis de fautes du lapicide dans la transcription de l'éditeur. Mais il ne faut ni ajouter entre crochets les *iota* non écrits, mais les souscrire, ni corriger πεδί en π(αι)δί, δαί en δ(έ), φυλάσειν en φυλάσ(σ)ειν. Les deux derniers vers présentent seuls des difficultés et des mots à corriger, avec la mention σύνθρον(ον) Ἐδωνῆ<η>ει (= Ἀϊδονῆι). Rapprocher W. Peek, *Vers-Inschr.*, I, 699. Il nous paraît qu'on peut garder ἀλλά σε Κούρην - - φυλάσειν, au lieu de corriger : κούρη<ν> - - φυλάσ(σ)ει<ν>.

206. *BCH* 1958, 760 : photographies de deux sarcophages inscrits.

207. *Amphipolis.* — *BCH* 1958, 769 : épitaphe du IIIe siècle a. C. : Ἀνδρομάχα Βύθυος ἀδελφή.

208. *Létè.* — Signature d'artiste n° 54.

THRACE, MÉSIE, CÔTE EUROPÉENNE DU PONT EUXIN

209. B. Gerov, *Annuaire Univ. Sofia, Fac. Lettres*, 1955 (paru en 1959), 15-73 : *La propriété foncière en Mésie et en Thrace à l'époque romaine* (en bulgare). Le bref résumé français, pp. 70-73, donne une idée de l'intérêt de l'ouvrage. C'est le corps même du mémoire qui aurait dû être écrit en français, avec un résumé en bulgare pour le très petit nombre de personnes qui s'intéressent à ce sujet sans pouvoir lire aucune langue internationale. Il y a là un travail qui est pratiquement perdu — qu'on le veuille ou non — pour la science internationale.

210. G. Mihailov (n° 2), 85-87 : *Les inscriptions grecques de Bulgarie.* Découvertes et travaux depuis 1952. Annonce du tome II des *IGBulg.*

211. S. Georgieva et V. Velkov, *Bibliographie de l'archéologie bulgare, Années 1879-1955* (Sofia, Acad. Sc. Bulg., 1957 ; 382 pp. in-4°). Utile publication bien classée. Une section pour les inscriptions antiques pp. 176-192. — Cette bibliographie est tenue à jour par : *Zentralblatt der bulg. wiss. Literatur, Histoire et archéologie*, 1958 (*Acad. Sofia*, 1959 ; 103 pp. in-8°). La première partie est rédigée en français, la seconde en allemand.

212. Sur la langue et l'onomastique thraces nos 87, 88, 101, 106, 107, 108, 108 *a*.

213. *Héraclée-Périnthe.* — Fabrique impériale de tissus n° 18.

214. *Salymbria.* — L. Robert (n° 235), 169 : banquets funèbres ; — 231-232 : onomastique mégarienne. — Voir n° 216.

215. *Rhégion.* — Z. Taşlıklıoğlu, *Türk tarih kurumu Belleten*, 23 (1959),

545-571 : *Un groupe de stèles trouvées à Rhégion (Küçük Çekmece)* pp. 545-562 (en turc ; résumé français), publie 6 stèles trouvées là en 1942 (cf. *Hellenica*, II, 154) et conservées au musée d'Istanbul. Elle émanent toutes des « mystes de Dionysos Kallôn » et elles honorent des dignitaires de l'association. Le commentaire est tout à fait inexpérimenté, même s'il s'aide du « Dictionnaire abrégé de la mythologie et des antiquités » de P. Lavedan et de l'« Oxford Classical Dict. ». Il est entièrement à reprendre, ce que nous ferons, en donnant une nouvelle édition avec de meilleures reproductions photographiques. Les hiéromnémons et les hiéropes ne sont pas des éponymes « de Rhégion » ; ce sont ceux de Byzance, sur lesquels T. n'a pas connu le matériel complet réuni *Hellenica*, VII (1949), 38-39 ; X (1955), 17-20, avec mention aussi de ces stèles ; cf. encore *Hellenica*, II, 154-155, que T. cite pour la trouvaille et qu'il ne semble pas avoir lu ou compris. Il faudra traiter de l'organisation du collège ; d'autre part, ces stèles sont richement décorées de couronnes et de divers objets qui sont un des principaux intérêts de ces monuments ; T. n'a pas su reconnaître plusieurs de ces objets (« coupe », « mensa tripes ») et n'a pas soupçonné leur rapport avec les inscriptions et avec les titres des dignitaires. Nous les expliquons ailleurs. Nous ne pouvons être d'accord non plus avec l'interprétation qu'a donnée T. de l'épithète de Dionysos.

216. *Byzance et son territoire.* — Dans *Bull.* 1959, 251, une phrase est tombée à l'impression, 7 lignes avant la fin de la page 205. Il faut rétablir : « Le génitif suivant le nom d'une femme est normalement le nom du père ; le mari est rappelé par la formule γυνὴ δὲ τοῦ δεῖνος. Si l'on spécifie θυγάτηρ τοῦ δεῖνος et qu'il y ait un autre génitif, non accompagné d'une précision, il correspondra au nom du mari ». Ajoutons que des cas où le mot θυγάτηρ n'est pas décliné comme ici (pour θυγατρός) sont réunis par J. Zingerle, *Glotta*, 21 (1932), 19-20 ; notamment *IG*, XII 1, 647 : Πονπηίας Γοργίδος, Μάρκου Πονπηίου Ἐπαφροδείτου θυγάτηρ, cas exactement semblable à celui de l'épitaphe de Salymbria.

217. L. Robert, (n° 235), 167-169 : type des stèles funéraires avec banquet funèbre où le mort brandit une couronne ; son origine et son extension ; attribution à Byzance d'une stèle de Venise. — *Ibid.*, 231-232, onomastique ; noms mégariens, Ἀθαναίων, Βόσπων, Βοσπόριχος, Μᾶτρις ; pour Δηλόπτιχος, voir n° 278.

218. L. Robert, *ibid.*, 194-196 : les reliefs du Héros Stomianos Mendel, *Cat. Sculpt.*, III, 1333 ; leur provenance, le phare de Karaburun près de Delkoz ; un relief semblable transporté à Ahtopol ; la côte européenne à l'ouest de Byzance, ses dangers, difficulté de trouver l'entrée du Bosphore ; la « Fausse Bouche » de Delkoz et les navires échoués. — Pp. 199-200 : provenance d'une inscription d'Eubée ; le hiéromnémon éponyme à Byzance. — P. 202 : dieux éponymes à Byzance.

219. D. Tabachovitz, *Eranos* 1958, 159-172 : *Zu den dem Wagenlenker Porphyrios gewidmeten Inschriften.* Dans les mots ἵν' οὓς Πορφύρι(ς) ἔτερψεν εἰς Βένετον τέρψει καὶ εἰς Πράσινον, T., suivant Kaibel, interprète εἰς au sens de ὡς, « comme, en qualité de », et il rassemble une série d'exemples de cet emploi de εἰς dans les auteurs du début de l'époque byzantine : εἰς νοτάριον = ὡς νοτάριον. A la fin, il entend εἰ δ' αὐτὸς λάβῃ τὸ δημόσιον : sinon (εἰ δὲ μή ; si le cocher n'est pas attribué aux Verts), qu'il choisisse lui-même la livrée de course qu'il veut porter ».

220. Feridun Dirimtekin, *Cahiers Archéologiques*, 10 (1959), 107-110 : *Découverte d'une fresque de la Vierge à Istanbul*, dans un quartier qui longe la mer de Marmara. P. 107 et 109, transcription en capitales et photographie d'une

inscription, sur un marbre mouluré, trouvée devant l'abside de l'église. — Nous coupons et nous restituons : [π]άντων ὧν ἀνταπέδωκέν μοι.

220 *a*. Feridun Dirimtekin, *ibid.*, 217-243 : *Adduction de l'eau à Byzance dans la région dite « Bulgarie »*, reproduit les inscriptions gravées sur divers points des aqueducs de la grande banlieue européenne de Constantinople, notamment pp. 222, 229, 233-235, 239, 242. Outre les croix, les sigles (ΑΩ), l'invocation Ἐμμανουήλ, les noms abrégés, des acclamations et des prières : Θ(ε)ὲ βοήθι, Μεθ' ἡμῶν ὁ Θ(εό)ς, Εἰς ἐῶνα τοὺς Ἀγούστους (ce dernier dans une couronne avec croix). — Dans la copie d'Orechkov p. 239 (cf. 235 et 242), après Κύριε βοήθει et trois lignes difficiles, les lettres ιοθετη doivent être la fin d'un titre ou d'un métier, ιοθέτη.

221. *Augusta Traiana*. — W. Peek, *Studia Dečev* (Sofia, 1958), 241-249 : *Heiterer Lebensabend, Ein griechisches Widmungs-Gedicht aus Traiana Augusta*, ayant rapproché deux fragments métriques de cette ville (Mihailov, *Epigr. bulg. Länder*, n. 88 *a* et 84 ; raccord signalé d'après Peek *Bull.* 1954, 176), reprend le nouveau texte et le commente. Reconstruction totale, « Spiel eines Rekonstruktionsversuches » ; « dies etwa möchte denn auf dem Stein gestanden haben ».

222. *Région d'Augusta Traiana*. — G. Tabakova, *Bull. Inst. Arch. Bulg.* 22 (1959), 98-110 : *Le sanctuaire d'Apollon Zerdenos près du village de Krăn, arrondissement de Stara Zagora* (résumé français), publie les reliefs d'un sanctuaire fouillé en 1951. Sur la plupart, le Héros Cavalier ; sur l'un, Apollon et Daphnè. Les inscriptions s'adressent Θεῷ ἥρωτι Βιρο- (n. 56), Ἀπόλλωνι Ζερδηνῷ (n. 57, 58, 59, 60), [Ἀπόλλω]νι ἐπηκόῳ (n. 55), Θεῷ Ἀπόλλωνι (n. 63). — N. 64, restituer sans doute comme au n. 63 στρατ<ατ>ιώ[της] et ne pas lire : στραταιω-. N. 67, au lieu de [Σε]ύτης plutôt [βουλε]υτής, titre que l'on trouve au n. 65 : βουλ[ευτής]. N. 59, non pas Ζαιρδαν[ός], mais Ζαιρδαν[ῶ].

223. *Bassin moyen de la Tundja*. — V. Beševliev, *Studia D. Dečev* (Sofia 1958), 269-272 : *Cohors I* Ἀθοειτῶν *Antoniniana*. N. 1. B. publie une inscription sur une colonne de pierre trouvée dans la région de Sliven. La dédicace (début disparu) émane de Αὐρ. Ἰουλιανὸς ἀκτάριος (*actarius*, actuaire) σπείρης α' Ἀθοειτῶν Ἀντωνινιανῆς. Cette cohorte est nouvelle. Nous ne croyons pas qu'elle puisse avoir un lien avec l'Athos et son « ethnique » donné par Étienne de Byzance, ἀθωῖτης. L'inscription se continue par des hexamètres : εὐξάμενος θυσίαις εὐχὴν ἀνέθηκα τὸ δῶρον, | οὕνεκά μοι καὶ πρόσθε παρῆξεν ἀκούσας (notion du dieu ἐπήκοος) ἠδ' ἔτι καὶ νῦν ἀρέγειν εὐ - - -. N. 3, il ne reste que le mot ἀρχεῖα.

224. *Pizos*. — B. Gerov, *Studia Dečev*, 255-268 : *Zur Deutung einer Stelle der Pizosinschrift und des Cod. Iustin. X, 1, 4*, revient sur les lignes 41-48 de l'édit du gouverneur Qu. Sicinnius Clarus sur l'emporion de Pizos (*Bull.* 1938, 224 ; 1941, 93 ; 1951, 143), qu'il a revu sur la pierre avec G. Mihailov ; il adopte la lecture proposée par Ad. Wilhelm, sauf l'addition de mots qui seraient tombés l. 43-44 : ἐ[κ](λέγειν οἰκήτορας ἐκ) τῶ[ν πέ]ριξ κωμῶν et il lit : ἐπεθόμην ἀνδράσιν (πείθειν ἄνδρας) (il ajoute qu'on peut aussi ne pas supposer la chute de ces mots) τῶν παρ' ὑμεῖν εὐδοκιμούντων ἐ[κ] | τῶν πέριξ κωμῶν : « damit die Emporien glücklicher sind, habe ich Männern (= meinen Leuten) den Auftrage gegeben, (einige) von denen, die aus den umliegenden Dörfern sind und zu den bei Euch einen guten Ruf geniessenden gehören, zu überreden, wie es nötig ist, und in diese Emporien umzusiedeln » ; les εὐδοκιμοῦντες sont une catégorie particulière de paysans installés dans les emporia de Thrace, opposés aux volontaires, à τοὺς βουλομένους ἑκοντὴν τοῦτο ποιεῖν, et à qui on donnera

des avantages. G. étudie ensuite la façon dont l'administration romaine a peuplé les *emporia* qu'elle créait, en Thrace, avec ces deux catégories de gens : les εὐδοκιμοῦντες des villages voisins que l'on oblige, et les volontaires. Il voit dans la phrase *Cod. Just.* X, 1, 4 : « (metoeci), qui iussu principis in aliam civitatem translati sunt etc. » l'expression juridique de cette façon de coloniser.

225. *Philippoupolis.* — D. Balboni, *Studi in on. di D. Mallardo* (Naples, 1957), 15-20 : *L'epigrafe sepolcrale di Taziano di Filippopolis (saec. III ex.).* Nouvelle étude sur l'inscription chrétienne *Bull.* 1939, 195 ; 1955, 157 ; nous ne la connaissons que par l'analyse de V. Laurent, *Byz. Z.*, (1959), 239, qui lui-même ne connaît pas le Bulletin Épigraphique.

Voir nos 240, 252.

226. D. Tsontchev, *Latomus*, 18 (1959), 154-170 : *La voie romaine Philippopolis-Sub radice*, cette dernière station est au pied sud de l'Hémus. En précisant le parcours de cette route, Ts. publie avec photo une intéressante inscription latine : Marc Aurèle *stabula* (cf. Salama, *Voies romaines de l'Afrique du Nord*, 85) *vetustate dilapsa a solo sua pecunia restituit* (p. 161-162). Près de l'extrémité nord de cette route, p. 166, milliaire en grec (photo Pl. XX) sous forme de dédicace de la ville de Philippoupolis à Septime Sévère, Caracalla et Géta : il est daté de 198-199 par le nom du légat de Thrace, Γ. Καικίνα Λάργος. Ainsi le territoire de la ville s'étendait au nord jusqu'aux versants méridionaux de l'Hémus (Stara Planina), à environ 75 km.

227. *Skaptopara.* — Sur le mot πολιτεία dans la grande inscription voir no 202.

228. *Serdica.* — G. Mihailov, *Studia Dečev*, p. 284, n. 7, épitaphe : Αὐρ. Ὑγεῖνος στήλην ἀνέθηκεν Γαιπες (Ἑ)ρμαδίωνος ἱππικοῦ εἵνεκον μνείας χάριν. — Pour le doublet ἕνεκον et χάριν, cf. *Bull.* 1941, 23 *a*.

Sur le nom de Serdica no 88.

229. S. Stefanov, [*Les antiquités du bassin inférieur de la Jantra*] (en bulgare Ac. Sc. Bulg. ; 86 pp. in-8° ; Sofia 1956) ne concerne pas l'épigraphie grecque : documents archéologiques depuis la préhistoire et inscriptions latines.

230. *De l'Hémus au Danube.* — Le tome II des *Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae* de G. Mihailov a paru en 1959 (257 pp. et 135 pl. in-8°, avec un croquis cartographique) : *Inscriptiones inter Danubium et Haemum repertae*, n. 480-877. Partant de l'Ouest et se terminant à l'Est en atteignant la Mer Noire et les inscriptions du tome I, il couvre essentiellement les centres antiques de *Municipium Montanensium*, *Vicus Trullensium*, *Oescus*, *Nicopolis de l'Istros* (le plus important), *Discodouratorai*, *Novae*, *Abritus*, *Marcianopolis* et *Durostorum*. La méthode et la présentation sont les mêmes que dans le volume précédent, avec notamment la très abondante illustration photographique. Cette illustration montre à elle seule et de façon particulièrement frappante le changement dans la documentation épigraphique comparée à celle du tome I, c'est-à-dire des villes de la côte de la Mer Noire. Plus de décrets, ni d'inscriptions de l'époque classique ou hellénistique ; désormais des monuments de l'époque impériale, bases de statues, surtout pour les empereurs, aussi pour des magistrats, dédicaces (grande abondance de reliefs du Cavalier Thrace) et épitaphes ; un certain nombre d'épigrammes. C'est une mine pour l'onomastique thrace. — La plupart des 7 inscriptions publiées ou republiées dans l'article de G. Mihailov, *Studia Dečev*, 279-284 sont reprises dans le Corpus, n. 670, 671, 677 (les n. 18 et 44 de G. Seure, *Nicopolis*, sont une même inscription), 678, 713. Pour le n. 7, voir no 228. — N. 517, à l'*Asclepieion de Glava Panega*, Dobruski avait lu : Δεινίας κτλ. φυλαρχῶν καὶ εἰρηνολογῶν (d'où *IGR*, I, 1400 ; Gerov,

Romanisation, II, 449 ; l'interprétation par « irénarque » ne rendait d'ailleurs pas un compte strict du mot) ; la pierre porte autre chose, que M. transcrit : « καὶ τ'εἰρωνολογῶν *(sic)* ; lapis quod dedi ». La forme est bizarre et le τε, soit en lui-même, soit par son élision n'est pas possible. Nous coupons : τειρωνολογῶν. Le mot est nouveau, mais la composition en est claire. La première partie est le mot τείρων ou τίρων, transcription du latin *tiro*, « recrue », attesté par plusieurs papyrus du IIe au IVe siècle (*PSI*, 1063, Edgar, *Sel. Pap.*, II, 368, remonte à 117 p. C.), par une inscription du IIIe siècle dans la vallée du Caystre, à Apateira (*IGR*, IV, 1763 ; expliquée et commentée par M. Rostovtzeff, *JRS* 1918, 26-33 : εἰς τὴν τειρώνων συντέλειαν) et par une inscription de gladiateur à Thasos (*Gladiateurs*, n. 54, p. 113). Le phylarque s'est donc occupé du recrutement de l'armée romaine. Le mot est l'équivalent de στρατολογία, στρατολογεῖν. Il est caractéristique que ce soit en Thrace qu'un magistrat ait eu à s'occuper du recrutement de l'armée. Nous reconnaissons le mot similaire à Artanada d'Isaurie (cela aussi est caractéristique) dans les majuscules de l'inscription Sterrett, *Wolfe Exp.*, n. 82 : ἔν τε τῇ στρατολογίᾳ. — Sur le n. 674, de *Nicopolis*, voir *Hellenica*, XI, chap. 3.

231. Al. N. Oikonomidis, *Platon*, 11 (1959), 233-234, apporte des observations sur 5 inscriptions de ce volume. N. 553, dédicace à l'Asclépieion de Glava Panega : Κλαύδις Μάξιμος β(ενε)φ(ικιάριος) (abréviation usuelle ; cf. *Hellenica* X, 174 ; dans ce volume même du Corpus, 4 autres exemples et justement dans ce sanctuaire et ce lot de dédicaces) εὐχαριστήριον. O. remarque que les lettres βφ sont très postérieures à l'inscription principale, et conclut « qu'elles n'ont aucun lien avec elle et qu'il faut donc supprimer ces lettres », ὀβελιστέον τὸ κακῶς πλασθὲν β(ενε)φ(ικιάριος). Cette suppression autoritaire ne nous explique pas pourquoi on a gravé ces deux lettres. Il est au contraire aisé d'admettre qu'on a ajouté, d'une autre main (d'où la différence d'écriture), le titre β(ενε)φ(ικιάριος) au nom du dédicant. — N. 503, O. croit lire, avant les syllabes d'un nom -βανος, les lettres [Σ]ιλ (Σιλβανός). — N. 586, O. croit lire le nom Ἴρανος<ι>. Il ne sert de rien d'alléguer des exemples béotiens : « τὸ ὄνομα μαρτυρεῖται ἐν *IG*, VII, 416, 26 ὡς καὶ τὸ θηλυκὸν Ἰρανίς ἐν *IG* VII, 42, 29 ». Des noms de Tanagra et de Mégare à l'époque hellénistique ne peuvent justifier un nom de la Thrace à l'époque impériale. D'autant plus que ces noms béotiens sont des formes dialectales de noms de la racine Εἰρην- (cf. par exemple Bechtel, *HP*, 150, qui cite précisément ces deux noms et ces deux inscriptions dans sa série Εἰρην-). — Dans le fragment 746 de la région d'*Abritus*, nous ne pouvons lire avec O. (« μεταγραπτέα οὕτω ») ni, l. 1, Κάτουλλο[ς] (à quoi sert un renvoi à *IG*, XIV, 2507 ?), ni l. 2, πατρὶ (plutôt un nom thrace en Παιδ- ou -παιδ-, comme y avait songé l'éditeur). — N. 859, région de *Marcianopolis*, O. écrit, au-dessus du cavalier : Ἀπολλο[τί]μου.

232. I. Velkov, *Studia Dečev* (Sofia, 1958), 557-566 : *Vicus Trullensium*. Deux inscriptions latines des *vic(ani) Trullenses* assurent l'identification des ruines du village de Kunino, arrondissement de Vraca. La seconde comporte, p. 564, une signature grecque Ἀγαθοκλῆς ἐποίει. Une épitaphe avec les noms Ζείσειο[ς] et Ἰνγενόο[ς]. Une dédicace aux dieux guérisseurs : Ἀγαθῇι τύχηι. Ἀσκληπιῷ Παιᾶνι Τελεσφόρῳ ἠδὲ Ὑγείᾳ Ἥιος (?) Μάρκελλος τήνδε χάριν ἐθέμην. Εὐτυχ[ῶ]ς. Nous reconnaissons le nom Ἥιος, latin *Heius* ; voir ci-dessus n° 159.

233. *Oescus*. — Z. Morfova, *Studia Dečev* (Sofia, 1958), 305-316 : *Matériaux épigraphiques d'Oescus*. Les fouilles d'Oescus en 1948 et 1949 ont naturellement livré surtout des inscriptions latines. Pp. 314-315, n. 19 un fragment avec quel-

ques syllabes grecques présente l'image du chandelier à sept branches, premier témoignage sans doute d'une communauté juive. Il est caractéristique que ce soit justement une inscription grecque.

234. *Région de Marcianopolis.* — A. Salač, *Studia Dečev* (1958), 251-254 : *Verkanntes Gedicht eines Thrakers*, revient, après révision de la pierre, sur certains points de la difficile épigramme *Bull.* 1952, 97, dont il était le premier éditeur (maintenant *IGBulg.*, II, 796). Il n'y a pas le nom de l'enfant, car il était mort trop jeune et n'avait pas de nom encore ; ce n'est pas Εὐξάμενος. S. entend comme nous πελλόμενος = παλλόμενος ; mais ζωή signifie « la vie terrestre et dans l'au-delà » ou même « vie de l'au-delà ». La lecture Εὐθύμων n'est pas possible ; on a : καθ'ὑμῶν au sens peut-être de « eurerseits ». S. accepte d'écrire : ἐν δὲ Ῥόδοισιν, et non ῥόδοισιν, aux Rosalies. Analyse rythmique. Ce Thrace a exprimé en grec comme il a pu ses sentiments originaux.

235. Le volume I des *IGBulg.* de G. Mihailov (*Bull.* 1958, 3 et 329) a été l'objet de divers comptes rendus dont nous donnons ici l'analyse : L. Robert, *Rev. Phil.* 1959, 165-236 avec 4 planches : *Les inscriptions grecques de Bulgarie* (ci-après : L. Robert) ; — G. Dunst, *D. Liter. Zeitung* 1958, 757-762 (ci-après : D.) ; Al. N. Oikonomidis, *Platon*, 11 (1959), 230-233 (ci-après : Oik.). Ci-après nos 236-263. Pour le compte rendu de L. R., voir aussi nos 9, 10, 36 *a*, 38-41, 44, 46, 48, 66, 72, 78, 79, 84 *a*, 85, 92, 99, 100, 103, 108 *a*, 114, 176, 184, 214, 216-218, 266, 269, 271, 276, 283, 284, 289, 296, 298, 333, 337, 338, 345, 351, 369, 379, 380, 384, 392.

236. *Agathopolis.* — L. Robert, 172-179, 194-196, 234-235. Le relief du Cavalier Thrace *IGBulg.*, I, n. 474 a été porté là depuis Kara Burun, sur la côte turque ; origine de l'épithète du héros Stomianos, le lac de Delkos et l'entrée du Bosphore pour les navires. La ville d'Agathopolis (Ahtopol) n'est connue qu'à l'époque byzantine (textes historiques et ecclésiastiques jusqu'à l'époque récente). Les monnaies de bronze d'Agatho(polis) ne lui appartiennent pas ; la ville qui les a frappées ne doit pas être placée non plus dans la Chersonèse de Thrace, mais sans doute en Mysie. — C'est encore à Agathopolis qu'il faut classer le bronze publié par F. Imhoof-Blumer, *Revue Suisse Num.*, 21 (1917), p. 57, n. 66 et Pl. III 23, dans les incertaines, comme d'un lieu ou d'une personne *Panta* —.

237. *Apollonia.* — L. Robert, 217-220 : le fragment de décret dorien n. 388 honore un combattant mort à la guerre ; on lui décerne une couronne lors de l'enterrement, [ἐπὶ τᾶς ἐ]χφορᾶς, et on envoie des condoléances à ses parents, τοὺς οἰκεί[ους]. — *Ibid.*, 221 et Pl. IV 1 : photographie du décret n. 390 au Louvre ; l'autel à guirlandes ; le style rhétorique. — *Ibid.*, 225-226 : dans le décret n. 391, l. 6-7, écrire avec Ad. Wilhelm : [σ]τεφανοῦ[ν] δὲ καὶ Αἰσίαν (nom de personne) ; le nom Αἰσίας. — D., qui présente de menues observations sur certaines lignes, ne l'a pas vu.

238. L. Robert, 220 : les autels à guirlandes sur les reliefs funéraires n. 395 *bis* et *ter*. — *Ibid.*, 232, note 10, dans l'épitaphe n. 418, maintient Σκύλλης τῆς Ἀρτεμιδώρο contre Σκυλληστης. De même G. Dunst. — D. songe à Σαμαντος (génitif) ou (Δ)άμαντος dans l'épitaphe 441. — Dans l'épitaphe du IVe siècle a. C. n. 457, D. lit Γαντύων avec *nu* et *tau* en ligature au lieu de Γανύων. Mais une telle ligature est impossible à cette date.

239. L. Robert, 226-227 : ajouter au Corpus la dédicace *SEG*, III, 557 : Καβιρὶς Ἀρτέμι Πυθείᾳ. Artémis Pythiè divinité de Milet (un autel à Claros trouvé dans la campagne de 1959 près de l'autel d'Artémis). La série des noms Καβειρὶς, Καβίριχος, etc. ; leur localisation géographique. De cet exemple à

Apollonia, colonie ionienne (de Milet ; culte attesté des Kabires à Milet), rapprocher maintenant le nom Καβειρίδης à Daskyleion, village de Cyzique, dans une liste trouvée en 1959.

240. L. Robert, 227-228, sur l'épigramme funéraire n. 464 (Peek, I, 777) ; témoignages divergents sur sa provenance, Apollonia ou Philippoupolis ; le texte et ses difficultés ; l'expression ἐν Μούσαισι βασιλεύς.

241. Sur l'onomastique de la ville L. Robert, 232-233.

242. *Anchialos.* — L. Robert, 185, n. 6 : mentions en Thrace ; stratège de la région. — Pp. 189-190 : la dédicace du Corpus 370 mentionnant l'oracle de Claros ; sa provenance. — Pp. 221-222 : la dédicace n. 271 est faite Διὶ Ὑψίστῳ Δεσ[πό]τῃ ; puis le nom du dédicant et [ὑπὲρ] τῶν τέκνων ; l'épithète divine Δεσπότης. — D. : « Δ(ε)σπ[ό]τῃ ? », le nom du dédicant et ὑπέρ. — L. Robert, 223, sur la stèle n. 376 ; autre copie de G. Seure ; le nom Κλ. Ἀπειλ[ιανός] ou une πλατεῖα ? — Pp. 223-225 : sur les reliefs aux Nymphes n. 380 et 381. Dans le n. 380 εὐχαριστον est une graphie de εὐχαριστῶν (de même Oik.). — Ce sont les Nymphes d'*Aquae Calidae*, qui dépend d'Anchialos ; ce sont elles qui figurent sur les monnaies d'Anchialos ; les concours Nymphaia sur les monnaies. — L. Robert, 225 : dans le fragment de dédicace n. 382, écrire [ἱ]ερατεύοντος et non [ὑπὲρ ἱ]ερατεύοντος. Dunst : [ἱ]ερατεύοντος Β[α]λερίου ? Θε]σσαλοῦ, au lieu de β'|-ς Σαλου. Oik. supprime aussi ὑπέρ. — D. conteste, pour le relief n. 386, le nom d'Apollon Citharède parce qu'il est nu, alors qu'Apollon Citharède a la longue robe ; il doute aussi que les deux objets tenus en mains soient la cithare et le plectre. Les deux objections ne concordent pas ; si la seconde est juste, la première n'a plus de sens. Il nous paraît évident que le dieu tient une cithare et un plectre ; à quoi a pu penser D. ? La nudité du Citharède ne saurait être une objection sérieuse dans l'imagerie particulière de la Thrace. On peut le sentir a priori, mais on peut même alléguer des cas précis. En Serbie, à Paratchin, sur la rive droite de la Morava, à 80 km. environ au nord-est de Niș, un sanctuaire de source a livré trois reliefs anépigraphes qui représentent Apollon nu tenant la cithare (G. Seure, *REA* 1924, 40-43 ; sur le lieu, *ibid.*, 1923, 307-308). Cela n'a rien d'étonnant dans l'imagerie des Thraces, pas plus que le type, aberrant au point de vue strictement grec, du Cavalier thrace avec la lyre (ainsi G. Seure, *REA*, 1924, 60-62).

243. *Mésambria.* — L. Robert, 216 : dans le traité n. 307 entre la ville et le roi Sadalas, la restitution τῶν ναύλ[ων], contre la coupe syllabique, n'est pas possible. — 216-217 : dans le décret n. 315 pour le médecin Glaukias, le sanctuaire est celui d'Apollon P[ythien], comme dans les colonies mégariennes, et non d'Apollon [Iatros], comme dans les colonies milésiennes. L. 9, garder la lecture ἐπιγράψαντας. — P. 169 : sur les sculptures de l'inscription des agoranomes n. 317 (*Sylloge*³, 899) et sur le sens de τοὺς κατεργαζομένους τὴν πόλιν. — P. 217 : le catalogue n. 318 énumère des héros. De même Dunst.

244. L. Robert, 219-221 : sur la stèle n. 341, après ὁ δῆμος lire ἐπὶ τᾶς ἐχφορᾶς (génitif singulier dorien) et non ἐπὶ τὰς ἐχφοράς (accusatif pluriel) ; la couronne est proclamée lors de la levée du corps ; le relief de l'autel à guirlandes. — Oik. n'a pas vu le changement à apporter à ἐπὶ τὰς ἐχφοράς et il veut lire ensuite : Ῥέτιε εὖ τ' ἔτιέ'σε, ὃς. Nous ne voyons pas ce qu'il a voulu exprimer. « Le nom Ῥέτιος d'après le nom romain *Retius* ou *Restius*, correctement formé bien qu'il ne soit pas encore attesté à ma connaissance dans sa transcription grecque ». Ajoutons que cette inscription est hellénistique.

245. L. Robert, 219 : sur les couronnes décernées par le peuple à Ariston, mort dans un combat contre les Besses, d'après l'épigramme hellénistique

inédite n. 344. — Le vers 6 a été corrigé par plusieurs auteurs : νῦν δ' ὅκ' ὁ δυσνίκατος ἐναντίος ἦλθέ τοι Ἄδας, οὐλα[ὶ], ἃς ἐπέχει, δῶμα χέρουσι Ἄδος. J. D. Beazley, *Cl. Review* 1958, 206-207 : *An inscription from Mesambria*, a signalé et accepté la coupe de L. Vidman, *Listy Filol.*, 80 (1957), 293 *(non vidimus)* : δῶμ' Ἀχερουσιάδος. V. gardait οὐλα[ὶ] dont on ne voit pas le sens ici. B. admettrait une erreur du lapicide et il propose : Οὐ(δ)α[ί]ας, épithète de Perséphone chez Lycophron, qui serait ici un emploi recherché au lieu de Περσεφόνας qui aurait paru inélégant au poète après ἀνδροφόνοις. B. conjecture au vers 1 avec grande réserve : τὸ πρὶν μὲν πάτραι τε καὶ οἷς (ἐ)[τάρ]οισιν ἀρ(ή)[γων?]. V. 2, ἐναντίε, δάϊ' Ἀρίστων, au lieu de ἔναντι ἔδαι' ; Rob., ἐναντί' ἔδαι' Ἀρίστων. Dunst : au v. 3, comme Rob. ; au vers 1, il suggère οἷσι [φίλοισ]ιν ἀμύν[ων]. Il a trouvé la solution du vers 6 : οὐ λά[θ]ας ἐπέχει δῶμ' Ἀχερουσιάδος.

246. Oik. veut restituer ainsi la dédicace n. 351 : Διόνυσον εὐ[ξάμενος τὸν | ε]ὔκαρπον Δεῖο[ς ἀνέθηκεν]. L'ordre des mots est suspect.

247. Galabov, *Studia Dečev* (1958), 221-230 (en bulgare ; aucun résumé en une autre langue), publie avec photos quelques fragments nouveaux de Mésambria. N. 1, quelques mots du dispositif d'un décret. Après [ε]ἴσπλουν [καὶ ἔκπλουν καὶ] πολέμου [καὶ εἰράνας ἀσυ]λεὶ καὶ ἀ[σπονδεὶ -] ΠΡΟΔΙ, nous reconnaissons [καὶ δίκας] προδί[κους]. L'expression, fréquente ici ou là, se trouve dans le décret d'Odessos *IGBulg.*, I, 41. — N. 2, fragment de décret pour plusieurs personnes, sans doute deux frères (l. 2, ἄνδρες ἀγαθοὶ καὶ εὐε[ργέται ὄ]ντες). L. 2-3, écrire : [ἔν τε τοῖς] πρότερον χρόνοις πο[λλὰς -], ou πο[λλοὺς-]. L. 4, le sens nous paraît celui-ci : [ἐφ' οἷς ὁ δᾶμος αὐτοὺς ἐτίμ]ασε εἰκόνι χαλκέ[αι]. Voir aussi ci-dessous le n° 248. — N. 3, fragment non transcrit ; l. 3, μὴ θύωντι (?) ; l. 6, une subdivision de la cité, Ἰκαδεῖς (?). — N. 5, dédicace [Σ]αράπιδι.

247 *a*. Onomastique de Mésambria : L. Robert, 230-232.

248. *Odessos*. — Dans le fragment de décret n. 38, D. reconnaît, l. 4, non pas un Romain (fin du IIIe siècle a. C.), -ουιος Λευκ-, mais : [ὁ δεῖνα καὶ] ὁ υἱὸς Λευκ- ; l. 5, sans doute ἀγαθοί. Cf. ci-dessus n° 247. — L. Robert, 208-209 : restitution des lignes 21-32 du décret pour un gymnasiarque n. 45 ; culte d'Hermès au gymnase, et non comme dieu thrace ; réparation des remparts ; l'expression προσδεῖσθαι ἐπισκευῆς.

249. L. Robert, 192-193 : la liste n° 46, liste d'éponymes ; sa date ; le nouveau citoyen romain Μᾶρκος Ἀντώνιος Ἀθήναιος. Incertitude sur le dieu dont le prêtre est éponyme à Odessos. — D. considère Ζηνις non comme un nom thrace, mais comme une forme abrégée de Ζηνόδοτος. — L. Robert, 209-213, sur les catalogues éphébiques n. 47-51. L'expression ἱερωμένου ; éponymies du Grand Dieu Derzelas, de Dionysos, de l'empereur Hadrien. — P. 214, voyages de la dédicace à Titus et Vespasien n. 58 d'Odessos à Pliska et Dionysopolis. — P. 194 : l'inscription de l'aqueduc n. 59 au musée de Stamboul ; le mot ὀλκός, aqueduc, dans les inscriptions en vers et en prose.

250. Dans le débris d'inscription honorifique n. 67, l. 3, [ἐπίσκο]πον τῆς πόλεως (Mirčev) ne convenait pas, non plus [ἐπίτρο]πον (Mih.) ; D. retrouve « vermutlich [υ]ἱὸν τῆς πόλεως ». L. Robert, p. 194 et Pl. II : photo du relief d'Héraclès n. 82 au musée de Stamboul. — Dans la dédicace n. 94 O. écrit l. 2 : [ἐπὶ ἱερέως —]σου.

251. L. Robert, 229 : sur le nom Sattion dans le n. 102 (ci-dessus n° 102) ; d'après la forme γυνά l'épitaphe doit venir de Mésambria. — D. : d'une ville dorienne. — Dans l'épitaphe n° 154, D. considère le nom de femme Σαρκους

non comme thrace (Mih.), mais comme un nom grec, Σαρκοῦς tiré de σάρξ. — Nous le repoussons résolument, non parce que cette racine n'est pas encore attestée dans l'onomastique grecque, mais parce qu'elle est attestée, sans contestation possible comme non grecque dans l'onomastique macédono-thrace : Σαρκη Σκιλα Μακέτις Ἀμφιπολῖτις dans Phlégon de Tralles ; D. Detchev, *Thrak. Sprachreste* a justement rapproché les deux noms et Σερκις à Serdica. — L. Robert, 214 : sur le n. 160, les hymnodes. — Dans l'épitaphe n. 177, D. conjecture le nom de femme Του[τα], qui se trouve dans le n. 171. — Cf. la reine thrace Τιουτα ou Τυτα dans le sénatus-consulte Pouilloux-Dunant, *Recherches sur Thasos*, II, p. 52. — Dans l'épitaphe 178, l. 3, D. lit Ανασιακις et non Αμασιακις. — Dans l'épitaphe 195, il écrit : ἱερεὺς [διὰ βίου Διονύ]σου Πολυκάρπου. Il rapproche Dionysos Eukarpos dans 351 (Mésambria). — Nous alléguons les ἱερεῖς Διονύσου Καρποφόρου à Istros *Bull.* 1955, 163, n. 15. — Dans l'épitaphe 212, Mih. lisait : Ποσιδ- | σιωνίου [ζήσας] | ἔτη-. D. lit Ποζιδ-. Mih. repoussait Σιωνίου (Mirčev). Oik. veut en tirer : Ποσίδ[ιππ]ος Ἰωνίου. La coupe syllabique dans cette inscription très régulière gravée dans un cartouche ne permet pas cette coupe. — L. Robert, 214-215 : caractère de l'épitaphe bilingue de la femme d'un *beneficiarius consularis*, n. 218.

252. Dans l'épigramme funéraire n. 221, D. fait remarquer que W. Peek, n. 719 supprime à juste titre le point à l'intérieur du vers 6. — L. Robert, 190 : sur l'épitaphe métrique n. 224 avec mention d'une consultation de l'oracle de Claros ; W. Peek, n. 1145, et la constitution du texte. — D. relève que l'épitaphe métrique n. 228 est reproduite par W. Peek, n. 976, mais avec la fausse provenance Philippoupolis (cf. G. Mihailov dans son compte rendu sur W. Peek, *Bull.* 1959, 51) ; la photo donne raison à Mih., v. 4, Ἀτρίου, contre Peek, Ἀτρίῳ ; aux vers 5 sqq., il manque quelques lettres à plusieurs reprises (fin des lignes 8-12). — L. Robert, p. 215, dans la dédicace à Phoibos n. 267, κατὰ τὴν πατ[ρικὴν εὐχήν] ou πατρώαν ; exemples d'un vœu du père du dédicant.

253. L. Robert, 215 : ὅμοροι de la dédicace n. 270 et γειτονία. — D., l. 1 : οἱ περὶ (M)ᾶρκον Αὐρήλιον. — Le premier nom ne se lit pas sur la photographie.

254. Mih. lisait l'autel n. 300 : Παγκρατ[εῖ] | καὶ Νίκῃ et y reconnaissait Athéna et Niké. D. y a reconnu le dieu Παγκράτης d'après les reliefs d'Athènes au sanctuaire de l'Ilissos, qui l'identifiaient à Héraclès *Bull.* 1959, 124 (nous y avons fait aussi le rapprochement). De même O. (cf. ci-dessus n° 134). Nous ne comprenons pas sa conclusion : « Le témoignage de l'inscription est très important parce que nous tirons d'elle la conclusion qu'Alexandre divinisé était adoré en Thrace aussi comme Ἡρακλῆς Παγκράτης ». Nous ne voyons dans la dédicace d'Odessos aucun lien avec Héraclès ni, en tout cas, avec Alexandre. — Nous ne pensons pas d'ailleurs qu'il y ait lieu de rapprocher directement le culte de l'Ilissos et celui d'Odessos, nous voulons dire de chercher quelque filiation des sanctuaires. Un dieu ou un héros Pancratès a pu exister aussi en d'autres lieux, et sans nécessairement être identifié avec Héraclès. Meliadis a rapproché une figure divine parallèle, la Pasikrateia, dont le culte est attesté à Démétrias et en Macédoine (*Bull.* 1959, 124).

255. L. Robert, 215-216 : dans l'épitaphe avec interdiction, n. 303, l. 2, le nom du propriétaire du tombeau : τὸν Ζώσιμ[ον]. De même Oik.

256. L. Robert, 183 : épitaphe d'une Nicomédienne oubliée dans le Corpus ; la formule γένει pour indiquer la patrie. — Pp. 191-193, compléments et remarques sur le début de décret gravé à Samothrace, *BCH* 1928, 397-398 ; l'ἐπιμήνιος à Odessos, faux éponyme comme à Istros.

Onomastique d'Odessos : L. Robert, 234. Timbres d'amphores n° 22.

257. *Dionysopolis.* — L. Robert, 204-205 : dans l'inscription honorifique n. 16, il ne faut pas ἐ[ν] ἐπιδόσει χρημάτων ἄρξαντα, mais ἐπ' ἐπιδόσει, avec Ad. Wilhelm ; construction et sens de ἐπὶ avec la mention de magistratures. — Le n. 19 de *IGBulg.* consiste en un fragment du début de 4 lignes ainsi présentées : τὸν ἀρχιε[ρέα -]|τὴν πρώτ[ην -] | παρὰ το - | Σε]ουηρ[ο -]. D. a reconnu [ἄρξαντα] τὴν πρώτ[ην ἀρχήν] et la mention d'une ambassade auprès de Septime Sévère. — Pour Oik., « ἡ ἐπιγραφὴ καθ' ἡμᾶς συμπληρωτέα οὕτω » : τὸν ἀρχιε-[ρατεύσαντα (Oik. allègue *OGI*, 485, pour ce verbe, mais il y en a bien d'autres exemples et dont aucun n'assure qu'on doive le rétablir ici ; c'est la longueur seule de la ligne qui en décide) κατὰ] τὴν πρώτ[ην- καὶ] παρὰ το[ῦ αὐτοκράτορος M. Αὐρ.] Σ[ε]ουήρο[υ -]. Nous écrivons : τὸν ἀρχιε[ρατεύσαντα καὶ ἄρξαντα] τὴν πρώτ[ην ἀρχὴν καὶ πρεσβεύσαντα] παρὰ τὸ[ν αὐτοκράτορα κτλ.] Σεουῆρο[ν -].

258. N. 22, liste de prêtres de Dionysos, éponymes ; occasion de cette liste ; le dieu Dionysos est son propre prêtre en une année ; les grappes de raisin sur la stèle ; les noms Πεδιεύς et Ἀπήμων : L. Robert, 200-204. — P. 203-204 : les éponymes de la liste éphébique n° 14 ; le nom Attas.

259. L. Robert, 199-200 : l'inscription n. 29, datée par un hiéromnémon, copiée en Eubée, n'est pas de Dionysopolis, plutôt de Byzance.

260. L. Robert, 193-194 : le relief n. 33 avec dédicace à Apollon et Artémis, connu par Kanitz, se trouve au musée de Stamboul (G. Mendel, *Cat. Sculpt.*, III, 853), où la provenance n'était pas connue ; on songeait à Cyzique ; photo Pl. II ; pour le martelage, cf. *Hellenica*, XI, 375, n. 6.

261. L. Robert, 205-208 : progrès aux lignes 5-6 du n. 30, d'après un texte similaire oublié, publié en 1850 par Mercklin (Dorpat) d'après la copie de l'amiral russe Heyde ; prêtre de Dionysos le fondateur de la ville ; distributions à diverses catégories de personnes, notamment les médecins et les παιδευταί ; la Pentapole et l'Hexapole du Pont Gauche.

262. L. Robert, 196-197 : Ekrene (Kranevo) et la toponymie ; Krounoi, Gerania ; rapports des noms et des sites de Krounoi et de Dionysopolis ; Krounoi dans une épitaphe métrique d'un médecin à Vasada en Isaurie.

263. *Bizônè.* — L. Robert, 179-180 : deux témoignages inédits sur la ville dans un décret d'Istros et dans une épitaphe collective à Iasos. — Timbres d'amphores n° 22.

264. *Dobroudja.* — D. Pippidi, *Dacia*, *NS*, II (1958), 249-257 : *Un nuovo prefetto del pretorio in un'iscrizione della Scizia Minore*, donne heureusement une version italienne de son article en roumain *Bull.* 1959, 256, chap. XI : dédicace à Héraclès Dabatopienos par un affranchi d'un préfet du prétoire nouveau, Capiton. Le problème des documents faux de l'Histoire Auguste. L'inscription maintenant dans *IGBulg.*, II, 867 d'après la première édition de D. M. Pippidi. — La première édition a été discutée par H. G. Pflaum, *Rev. Ét. Lat.*, 36 (1958), 391-392. Pf. écarte résolument le nom du préfet du prétoire nouveau restitué par Pip. et rapproché d'un faux de l'Histoire Auguste. « Est-il vraiment permis de supposer que [le préfet] puisse porter le gentilice Quintilius comme le postule l'auteur, alors que son ancien esclave prend celui de Marcius, ce qui est contraire à tout ce que nous savons de l'affranchissement ? Le gentilice du *manumissor* devient celui du *manumissus* ». Le préfet était donc un Marcius. Pf. y reconnaît Q. Marcius Turbo, préfet du prétoire d'Hadrien. Il restitue : [M]άρκιος Καπίτων Κυιντι[ανοῦ (père de Turbo) Μάρκου Τούρβω]νος ἐπάρχου πραιτωρίου.

265. *Callatis.* — Th. Sauciuc-Saveanu, *Dacia*, *NS*, 2 (1958 ; paru en 1959), 207-225 : *Ariston, Aristons Sohn aus Kallatis*, publie un fragment de décret

trouvé dans le mur d'une maison à Mangalia en 1939. La pierre n'est pas conservée et il reste des parties difficiles ; beaucoup des lectures sont inacceptables, sans qu'on puisse les corriger à coup sûr. Les honneurs sont décernés à Ariston fils d'Ariston, qui avait été honoré par les thiasites de Dionysos par le décret *Dacia*, I (1924), 139, dont S. donne ici, p. 213, une photo peu utilisable ; il n'a pas connu les nombreuses corrections apportées par Ad. Wilhelm, *Hermes* 1928, 225-231 ; 364-366 ; P. Roussel, *Bull.* 1926, 274. Le nouveau document émane des Θοινᾶται τᾶς Δ[άμα]τρος (l. 8). L. 9-11, S. écrit : -ον [ὡ]ς τοῦ εὐεργέτα δ[ι]ὰ τὸ τὰν εὔνοιαν τετηρῆσθαι τὰν πομπὰν ξυληγόν, ce qui signifierait qu'Ariston a transporté du bois qu'il avait donné ; bois de construction plutôt que de chauffage, précise S. Dans la conclusion p. 225, « le manque de bois de construction » intervient parmi les signes de la décadence de la société esclavagiste de Callatis au début de notre ère. Nous croyons que la photo justifie notre lecture. : [Ἀρίστ]ων[ο]ς τοῦ εὐεργέτα δ[ι]ὰ τὸ τὰν εὔνοιαν τετηρῆσθαι τὰν ποτὶ τὰν....ον. L. 19-21 : ἐνγράψαι [δὲ τὸ ψάφισμα εἰς τελαμῶνα λευκοῦ λίθου] καὶ ἀναστ[ᾶ]σα[ι εἰς τὸν ναὸν τ]ᾶ[ς] Ὁμονοίας. S. rapproche le décret publié par lui *Dacia*, 3-4 (1927-32), 451, rendu par la même association pour le même personnage. Il le cite encore sous cette forme : Ἔδοξε τοῖς Θοινάταις τᾶς Δάματρος τᾶς Χθονίας · Νουμήνιος Νουμηνίου εἶπε · [ἐ]πειδὴ Ἀρίστων Ἀρίστωνος ἐ[κ ἀ]ρίστας ὢν τοῦ δήμου ; « von sehr guter Abstammung, beim Volke angesehen war ». Il en donne une photo, p. 218, sur laquelle on peut retrouver la lecture de P. Roussel, *Bull.* 1936, 373 : ε[ὐ]ε]ργέτας ὢν τοῦ δήμου ; cf. *Bull.* 1958, 330. — S. donne aussi la photo d'un autre décret pour le même personnage, qu'il avait publié *Dacia*, 9-10 (1941-44), 292, n. 1 *(non vidimus)*. Il n'en redonne point la transcription ; nous ne pouvons déchiffrer que peu de syllabes de ce texte assez effacé ; il nous paraît très antérieur d'après l'écriture. — S. n'a pas su non plus que dans un fragment de Callatis, *Arch. epigr. Mitt. Oest.* 1887, 35, n. 35, on avait reconnu de deux côtés, indépendamment, un décret pour Ariston, fils d'Ariston, soit le même, soit son père : Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1928, 139-140, L. R., *Rev. Phil.* 1929, 149-150 ; cf. *Bull.* 1958, 330.

266. L. Robert (n. 235), 209 note 2 : pas de μεγάλῳ [λιμένι] dans une inscription. — Onomastique mégarienne : *ibid.*, 231-232.

267. I. Barnea, *Dacia*, *NS*, 2 (1958) ; 331-349 : *Roman-byzantine basilicae discovered in Dobrogea between 1948-1958*. Pp. 344-346, sur des chapiteaux un monogramme, le nom Εὐσταθίου, etc.

268. *Entre Callatis et Tomis*. — H. Slobozianu, *Materiale şi cercetari arheologice*, 5 (1959 ; Acad. Bucarest), 735-751 : *Considérations sur les établissements antiques situés autour des lacs de Tekirghiol et d'Agigea* (en roumain, un bref résumé français). Autour de ces lacs, anciens golfes de la Mer Noire, il y eut de nombreux établissements (croquis cartographique p. 736) avec des céramiques néolithique, de l'âge du fer, hellénistique et romaine ; ensuite vient la décadence. P. 740, fig. 2 et 744, deux timbres d'amphores, dont l'une « à astynome ». P. 741, rappel de deux épitaphes grecques trouvées dans la région (*Arch. epigr. Mitt. Oesterr.*, 8 (1884), 18, n. 52 ; 24, n. 63). Pp. 747-748, fragment d'épigramme funéraire. Pp. 740-749, bloc de marbre du Bas-Empire, évidé au centre ; sur les 4 côtés, une inscription en 2 parties, chacune répétée : Ἐπὶ Φλ(αβίου) Σερβάνδου τοῦ περιβλ(έπτου) κόμ(ητος) καὶ ἄρχοντος ἐγ(ον)ε [n'avons-nous pas ἐγένε(το) ?] τὸ [ou ἐγένετο ?] ἑξάγιν [c'est-à-dire ἑξάγιον, le sixième de l'once ; c'est donc un monument métrologique]. — P. 751, quelques syllabes appartenant à des noms.

269. *Tomis*. — Type de stèle funéraire : L. Robert (n° 235), p. 168, n. 1 et

188. Restitution de l'ethnique [Τυ]ρανός, de [ἔμ]πορος dans *Bull.* 1939, 224 ; — 188, n. 3 : [Πρου]σαεύς dans un fragment. — P. 206, note 1 : inscription au Louvre. — P. 221 : stèle honorifique de la tribu des Argadeis. — Poids n° 26.

270. *Istros.* — D. M. Pippidi, *Dacia*, *NS* 2 (1958), 227-247 : *Das Stadtgebiet von Histria in römischer Zeit auf Grund der* ὁροθεσία *des Laberius Maximus* (*SEG*, I, 329), a heureusement publié en allemand le texte de son article roumain *Bull.* 1958, 340, II, avec une réédition complète de cette longue inscription, pp. 228-231, avec apparat critique. P. donne l'édition d'un exemplaire, seul lisible aujourd'hui. Mais il faut savoir que les mots entre crochets à la fin des lignes 13-55 ne sont pas des restitutions, mais presque entièrement la rédaction conservée sur l'autre exemplaire ; l'apparat ne l'indique nulle part. Les documents I et VI, qui émanent de Manius Laberius Maximus, sont datés de 100 p. C. Mais ils ont été gravés avec les documents des gouverneurs du Ier siècle sur les mêmes sujets, n. II-V, seulement à l'époque des Sévères. P. rappelle, avec une carte, les thèses de V. Parvan et (inédite) de P. Nicorescu sur les frontières du territoire d'Istros ; il faut attendre une nouvelle découverte ; du moins il n'y a pas à douter que la bouche de Peukè ne soit l'actuel bras de St George ; l'île de Peukè n'est pas l'île de Kilia (thèse de G. Năstase en 1932) et son nom vient bien du nom du pin et non d'une déformation d'un nom gète. Les lettres de gouverneurs II-V ne sont pas reproduites dans l'ordre chronologique ; P. fixe ainsi la chronologie : Tullius Geminus entre 47 et 50, Flavius Sabinus entre 50 et 57, Ti. Plautus Silvanus Aelianus entre 57 et 67, Pomponius Pius en 67-68. Aemilianus doit disparaître ; c'est une erreur pour Aelianus du secrétaire qui a tiré le document des archives lors de la gravure très longtemps après. Discussion sur la date de l'institution des douanes d'Illyrie (dès le début de l'Empire) et du *portorium ripae Thraciae* (pas avant la constitution de la province de Thrace en 46 et sans doute à ce moment). Sens de la lettre de Geminus, qui est en rapport avec la constitution de cette douane ; il assure à la ville les frontières et l'immunité fiscale qui lui avaient été reconnues lors de l'incorporation d'Istros dans l'Empire, sans doute dans les dernières années d'Auguste. Cette date, tirée d'Ovide et de son séjour à Tomis, est maintenant renforcée par la dédicace d'un temple à Auguste vivant. Observations sur la *praefectura orae maritimae*. Situation économique d'Istros à l'époque de la lettre de Sabinus. — Une petite remarque sur la note 51, p. 243 : l'inscription d'Héraclée du Latmos *Sylloge*³, 618, n'est pas une lettre de Cn. Manlius Volso, mais des Scipions, comme l'a établi G. De Sanctis, *Atti Accad. Torino*, 57 (1921-22), 242-249 (cf. M. Holleaux, *Riv. Fil.*, 54 (1924), 39-41 ; *CAH*, VIII (1930) ; *Études*, V, 409, n. 2).

271. Type de stèles funéraires : L. Robert (n° 235), 168, note 1. — *Ibid.*, 179 : décret inédit mentionnant Bizônè. P. 207, note 2 : distribution aux médecins et aux παιδευταί. — Poids n° 26.

272. *Région d'Istros.* — Le nom Ἄρτις : voir n° 101. Une des deux inscriptions dans *IGBulg.*, II, 877.

273. *Capidava.* — Gr. et R. Florescu, *Materiale şi cercetări arheologice*, 6 (1959), *Les fouilles archéologiques de Capidava*, p. 624, outre des tuiles avec l'estampille latine de la Legio V Macedonica, une brique avec inscription grecque : εἴκοσι καὶ ἑ[πτά].

274. Gh. Stefan, *Dacia*, *NS*, 2 (1958), 317-329 : *Dinogetia, A problem of ancient topography.* Chargé de fouilles à la forteresse de Bisericuta, sur la rive droite du Danube quand il tourne brusquement vers l'Est en recevant le Sereth et le Pruth, et ayant fait des fouilles antérieures au camp et à la ville de Barboşi,

juste au sud de Galats, sur la rive gauche du Danube, exactement au confluent avec le Sereth, S. examine les théories qui ont placé la ville de *Dinogetia* (surtout Ptolémée et les Itinéraires) soit à l'un, soit à l'autre de ces emplacements ; il conclut d'après les trouvailles dans ces deux endroits et la chronologie des ruines que Dinogetia était située à l'époque romaine (Ptolémée) à Barboşi, dont le site ne donne pratiquement rien après la fin du IIIe siècle, et qu'elle se déplaça ensuite à Bisericuta. — De ce dernier site, il publie, pp. 325-327, un fragment de dédicace mentionnant Julia Domna ou Julia Mammaea : [- καὶ -μητρὸς? αὐτο]ῦ καὶ κάστρων (d'où l'identification) [σωτηρίας τε καὶ νείκης κ]αὶ αἰωνίου διαμ[ονῆς αὐτῶν καὶ τοῦ λαμ]προτάτου ὑπατικο[ῦ (gouverneur de la province) - -Α]ὐρ(ήλιος) Βάσσος Χρύσιππ[ος - -τῆς λαμ]προτάτης [Ἰστριανῶν πόλεως]. L'emploi du grec et le titre de ville λαμπροτάτη font admettre à S. que la pierre a voyagé depuis une ville de la côte, Istros plutôt que Tomis. — P. 323, il rappelle la trouvaille à Barboşi d'un très grand sarcophage de marbre (photo p. 320), apporté de l'étranger, avec l'inscription peinte en rouge : ἐπὶ Ἀλφ(ίου) (S. reproduit le nom comme s'il était complet) Μοδέστου Ἀσιάρχου (*SEG*, I, 331). S. n'a pas connu le commentaire donné *Études anal.* (1937), 124-127. Faisant l'histoire d'une famille d'*Alfeni* à Thyatire et à Cyzique, L. R. a restitué ici le nom de Ἀλφ(ήνου) Μοδέστου ἀσιάρχου (avec minuscule), connu comme stratège à Cyzique par des monnaies sous Septime Sévère et sans doute aussi par un graffite des syringes de Thèbes ; son frère, Alfenus Apollinaris, a été, on le sait maintenant, préfet d'Égypte en 199-200 (*P. Michigan*, VI, 426, avec un commentaire mal informé ; A. Stein, *Die Präfekten von Aegypten* (1950), 109-110 et 213). Comme un membre de cette famille, Antonius Alfenus Arignotos, a séjourné dans des garnisons romaines de la Mésie Inférieure et de la Dacie (*Istros*, I, fasc. 2, *Inscription de Thyatire en Lydie*), L. R. a mis en relation la présence de ce sarcophage et la carrière d'Arignotus ; le sarcophage aurait contenu le corps d'un membre de cette famille. Trompé par le lemme de *SEG*, il a attribué le sarcophage au camp de Castra Poiana en Dacie ; V. Parvan avait corrigé *ibid.*, p. 139 (add.) : « in vico Barboşi, in ruinis, quae dicuntur Gertina vel Gerghina ». L. R. l'a utilisé pour une nouvelle rédaction encore inédite de cet article paru dans *Istros*. Il supposait que l'on pourrait retrouver un jour à Barboşi la trace du séjour de l'une des cohortes que commanda Arignotos. Précisément S., dans le présent article, mentionne, sinon à Barboşi, du moins à Bisericuta, deux tuiles « avec l'empreinte *CIC*, peut-être *Cohors Prima Cilicum* », ce qui est une des cohortes que commanda Arignotos (sur son histoire, cf. W. Wagner, *Dislokation der röm. Auxilierformationen in den Provinzen Noricum, Pannonien, Moesien und Dakien*, Berlin 1938, 119-120). L. R. croit toujours à un lien entre la carrière d'Alfenus Arignotus, fils ou neveu d'Alfenus Modestus de Cyzique, et ce sarcophage. Mais il faut indiquer d'autres aspects de la trouvaille. L'inscription du sarcophage donne exactement une date, ἐπὶ - -, et non point le propriétaire ou le bénéficiaire de ce beau monument. Elle est peinte et non pas gravée. Le sarcophage ne comporte aucune décoration, ni sur la cuve ni sur le couvercle. Il doit s'agir de ces sarcophages en marbre de Proconèse qui étaient envoyés partout, souvent sans décoration ou avec une décoration ébauchée ; cf. *Hellenica*, XI, chap. III, 26, n. 5. On comprend alors très bien l'inscription peinte et qui donne la date locale d'origine, que l'on pouvait ensuite faire disparaître ; elle mentionne un éponyme de Cyzique, car les carrières de Proconèse sont sur le territoire de cette ville. Si elle porte précisément le nom de Modestus, c'est que l'envoi a été fait quand Modestus était aux honneurs et la commande ou le cadeau peut s'expliquer par la présence d'Ari-

gnotos sur le Danube. Il n'y a pas à souligner la cohérence géographique de cet envoi de Proconèse au Danube Inférieur.

275. *Région de Bucarest.* — R. Vulpe, *Materiale şi cercetări arheologice*, 6 (1959), *Le chantier archéologique de Popeşti ;* dans la fouille d'un palais gète du IIe-Ier siècle a. C., p. 318, quelques timbres dont deux de Cos avec Δαδα et un rhodien : Ἐπὶ Κληνοστράτου, Ἀγριανίου.

276. *Russie Méridionale.* — Type de stèles funéraires : L. Robert (n° 235), p. 168 ; cf. *Hellenica*, XI, chap. 17, section 1. Inscriptions portées des villes de la côte ouest du Pont-Euxin à Odessa et à Leningrad, *ibid.*, p. 171, n. 1 ; p. 235. Relations de Tyras, Olbia et Chersonasos avec les villes de la côte ouest du Pont-Euxin : *ibid.*, 180-189. — L'onomastique ionienne et mégarienne d'Olbia et de Chersonasos ; insuffisance du livre de L. Zgusta : 229-234.

277. A. Kotsevalov, *Annals Ukrainian Acad. in the US*, 7 (1959), 1517-1530 : *Borysthenes-Borysthenites and Tanais-Tanaites*, intervient dans des discussions plus ou moins récentes (Jebelev, Knipovich, Boltunova) sur les rapports géographiques, chronologiques et politiques entre les noms désignant Olbia et Tanais. Il aboutit aux conclusions suivantes. I, pp. 1517-1523, *Borysthenes*, avec discussion spéciale du décret d'Olbia *Sylloge*³, 218 (εἰς Βορυσθένη εἰσπλεῖν κτλ.) trouvé au Hiéron du Bosphore de Thrace ; nous signalons que cette inscription est maintenant conservée à l'Université d'Ankara. Βορυσθένης n'y signifie pas la ville d'Olbia, ni l'estuaire du Dniepr, mais le territoire entourant la ville d'Olbia (cf. Hérodote, IV, 18), peut-être aussi à l'Est du Dniepr. C'était le nom primitif du territoire et du centre indigène, où s'installa la colonie grecque d'Olbia ; le nom ne disparut pas auprès des Grecs des pays grecs et il est mentionné dans Skymnos et le Périple du Pont-Euxin. Olbia n'est pas une adaptation d'un nom indigène. — Nous pensons qu'il vaudrait la peine de réunir toutes les mentions d'Olbiopolitains et Borysthénites à l'étranger (Delphes, Délos, etc.) et d'étudier l'emploi de ces ethniques. — II, pp. 1523-1530, *Tanais*, d'après les auteurs et les inscriptions locales. Tanais a désigné d'abord le territoire habité par des barbares, qui ont reçu le nom de Tanaites ; ainsi a-t-on employé le nom dans le langage local, peut-être aussi dans Strabon, XI, 495. Le nom de la cité grecque sur le Don était Emporion, qui est resté dans le langage local. Les auteurs ont commencé à appeler la cité Tanais, mais sans oublier Emporion, et Tanaite n'a jamais signifié pour eux : citoyen grec de la cité sur le Don. Dans les inscriptions de la ville, l'archonte des Tanaites est distinct de celui des Grecs, Ἑλληνάρχης. Dans les inscriptions du IIIe siècle p. C., des édifices sont construits τῇ πόλει καὶ τοῖς ἐμπόροις ; selon K. Lehmann-Hartleben, la *polis* serait οἱ Ἕλληνες et οἱ ἔμποροι = τὸ ἐμπόριον = Tanaïtes, l'*emporion* étant hors les murs. Mais Emporion n'était pas hors les murs. Les Tanaïtes sont les indigènes, en partie hellénisés, qui occupaient, en dehors d'Emporion, un territoire spécial et n'avaient pas tous les droits de citoyens. On distingue le στρατηγὸς πολειτῶν (Grecs) et le λοχαγὸς Ταναειτῶν. Ἡ πόλις désigne à la fois les citoyens Grecs et ceux des Tanaïtes qui vivent dans la ville ; les ἔμποροι sont les marchands du dehors. Telles sont les conclusions de K.

278. *Olbia.* — E. I. Levi, *Sov. Arch.*, 28 (1958), 234-247, publie une intéressante série de stèles du IVe et du IIIe siècle a. C., trouvées à l'agora. Ce sont des formules abrégées de décrets de proxénie du type connu à Olbia : Ὀλβιοπολῖται ἔδωκαν τῶι δεῖνι αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις προξενίαν, πολιτείαν, ἀτέλειαν πάντων χρημάτων ὧν ἂν αὐτοὶ εἰσάγωσιν ἢ ἐξάγωσιν ἢ παῖδες ἢ ἀδελφοὶ οἷς κοινὰ τὰ πατρῶια ἢ θεράποντες καὶ εἴσπλουν καὶ ἔκπλουν καὶ ἐν εἰρήνηι καὶ ἐμ πολέμωι ἀσυλεὶ καὶ ἀσπονδεί. P. 284, pour deux Athéniens

dont le démotique est indiqué, comme il arrive ailleurs aussi à l'étranger : Ξανθίππωι Ἀριστοφῶντος Ἐρχιεῖ, Φιλοπόλιδι Φιλοπόλιδος Δειραδιώτει Ἀθηναίοις. — P. 238, décret pour deux Héracléotes, évidemment de la ville du Pont : τοῖς Θεοπρόπου παισὶν Θεοφάνει καὶ Ἀρίστι Ἡρακλεώταις. Le nominatif du second nom n'est pas Ἀρίστα ou Ἀρίστας, mais Ἄριστις. — P. 240, pour un Byzantin : Δηλοπτίχωι (nom bien connu à Byzance et qui nous paraît même caractéristique de cette ville) Μενίσ[κου] Βυζαντίωι. — P. 242, pour un Arcadien d'Orchomène : Ἀριστάνδρωι Μελίσσου [Ὀ]ρχομενίωι [ἐξ Ἀρ]καδίας. — P. 243, pour un Rhodien, avec parasème, Ἀγή[σαρχος (?) Ἀγη]σάνδρου Ῥό[διος]. Voir *Bull.* 1959, 270 *a*. Le formulaire est ici différent. — P. 246, tableau récapitulatif des proxènes honorés par les décrets d'Olbia.

279. P. O. Karyshkovsky, *ibid.*, 151-161, [*Une inscription perdue d'Olbia*], publie d'après une ancienne copie de 1838 à la bibliothèque d'Odessa (dont l'auteur donnait aussi *Ios PE*, I², 107, la partie gauche de 185, 23), un décret resté inédit de la même catégorie que ceux du n° précédent 278. Le bénéficiaire est un homme d'Istros, à ajouter à la liste ci-dessus : [Ὀλ]βιοπολῖται ἔδ[ω]καν [Θ]εοδότωι Διον[υ]σίου Ἰστριανῶι κτλ.

280. T. N. Knipovitch, *ibid.*, 162-177 : [*Les documents épigraphiques mis au jour dans les fouilles d'Olbia de 1920 à 1954*], commente ou publie diverses inscriptions d'Olbia. P. 164, la stèle *Bull.* 1959, 270 (avec photo de nouveau). P. 168, le décret pour un Chersonasite étudié *Bull.* 1956, 189 (pas connu de K.). P. 169, dédicace du ve siècle [Ἀπόλλωνι Δελ]φινί[ωι]. P. 170, fragment de dédicace à Apollon Prostatès, du type *Ios PE*, I², 112 sqq. — P. 171 sqq., quelques fragments nouveaux. P. 172, morceau d'une liste de villes analogue à *Ios PE*, I², 40 et 41 : [Ἡρα]κλεῶτα[ι], [Βυ]ζάντιο[ι], [Πρ]ουσε[ῖς]. P. 174, fragment de l'épitaphe d'un Σινωππεύ[ς]. P. 175, fragment d'un nom thrace [Μου]κατραλις.

281. A. A. Beletsky, *ibid.*, 72-82, [*Noms propres dans des inscriptions gr. récemment trouvées à Olbia*], étudie plusieurs noms d'Olbia : Κονναρίων, nom incisé au génitif sur une coupe (le nom reste à étudier avec un tout autre matériel épigraphique) ; Πρωταγόρης et Πυθαγόρης, eux aussi en graffite (noms en -αγόρης, -αγόρας dans la région) ; et Εὐφρόνης à Chersonasos.

Graffites et timbres d'amphores n°s 25 *a*.

282. M. F. Boltenko, *ibid.*, 107-10, étudie le lieu Κάγκυτος mentionné dans le décret pour Protogénès (*Sylloge*³, 495), l. 9 sqq. : παραγενομένου Σαϊταφάρνου τοῦ βασιλέως εἰς Κάγκυτον καὶ ἀπαιτοῦντος τὰ δῶρα τῆς παρόδου. Il le place sur le Dniepr (Borysthènes), environ à 200 km. de son embouchure, vers Nikopol.

283. L. Robert (n° 235), 269 : les honneurs funèbres dans le décret pour un combattant *Ios PE*, I², 39.

284. *Chersonasos.* — Onomastique mégarienne : L. Robert (n° 235), 231-232. — Timbres amphoriques à Varna n° 22. Voir n° 281.

285. *Néapolis des Scythes* dans la Chersonèse. — E. I. Solomonik, *Sov. Arch.* 28 (1958), 308-316, publie quelques brèves inscriptions ; surtout, p. 310, n. 2, une dédicace [Δή]μητρι.

286. *Région du Bosphore.* — *Sov. Arch.*, 29-30 (1959) ; dans deux articles relatifs à cette région, publication de quelques timbres amphoriques de Rhodes et à astynomes (pp. 206-208, 229-230, 236-239, 244). — Deux fragments d'inscriptions sur pierre de quelques syllabes p. 242 et 246.

287. *Panticapée.* — K. M. Kolobova, *Sov. Arch.*, 28 (1959), 193-197, [*Le droit de porter une bague d'or octroyé à un citoyen méritant de Panticapée*], reprend

le décret *Ios PE*, II, 5, dont il ne reste plus que quelques lignes, la stèle ayant été remployée pour une stèle funéraire (photo). Commentaire sur la ligne honorant [χρυσῶ]ι δακτυλίωι χάριν τῆς εἰς τὴν πόλιν ἀρεσκείας.

288. V. D. Blavatsky, *Sov. Arch.*, 28 (1958), 97-106, [*La population de Panticapée au IVe et au IIIe siècle a. C.*], étude sur les relations de la ville au IVe et au IIIe siècle a. C. d'après les étrangers et d'après certains noms.

289. L. Robert (n° 235), 229 et 236 : le nom Σαττίων dans *Ios PE*, IV, 389, n'est pas iranien (Zgusta), mais grec. — P. 232, note 3 : sur Μῆτρις.

Graffites, tuiles et timbres d'amphores n°s 23, 25, 25 *a*.

290. Sur les *Psessioi*, entre la mer d'Azow et le Caucase, H. Treidler dans *PW* ne connaît une inscription que d'après « *CIG* 2134 a 5 S. 1010 (Add.) c. adnot., Berlin 1843 ». Le nom de peuple paraît dans la titulature des rois du Bosphore, *Ios PE*, II, 6 et 36. Cf. maintenant aussi *Bull.* 1959, 277.

291. *Gorgippia*. — T. V. Blavatskaia, *Sov. Arch.*, 28 (1958), 91-96 : [*Acte d'affranchissement de Gorgippia de 67 p. C.*], avec dédicace au Θεῶι Ὑψίστωι παν<τα>τοκράτορι εὐλογήτωι en l'an 364. Clause finale l. 13-15 : τρ[έ]πεσ[θ]αί τε αὐτοὺς [ὅπ]ου ἂν βούλωνται διὰ τὸ Κύριον κελευθ<εωθ>ῆναι ὑπ' ἐμοῦ.

292. A. I. Boltunova, *ibid.*, 110-116 : [*Une inscription sous une statue de Gorgippia*], publie un très petit fragment d'inscription honorifique avec [ἀ]νδριάντ[ι].

ÎLES DE L'ÉGÉE

293. **Délos.** — J. Coupry (n° 2), 55-69 : *Inscriptions de Délos : Actes administratifs du temps de l'amphictyonie attico-délienne (V^e-IVe s.)*.

294. H. Gallet de Santerre, *La terrasse des lions, le Létôon et le monument de granit* (*Expl. Arch. Délos*, XXIV ; 125 pp. et 85 planches in-folio ; De Boccard, 1959). Pp. 118-120, G. reproduit les passages des comptes et des inventaires relatifs au Létôon.

295. W. Peek, *Wiss. Zeitschrift Martin-Luther-Univ. Halle Wittenberg, Ges.-Sprachw.*, 6 (1956-1957), 561-579 : *Delische Gedichte*. P. a revu à Délos la plupart des inscriptions métriques publiées ou republiées dans le Corpus par P. Roussel et A. Plassart. Il donne ici une série de lectures plus complètes avec fac-similés et des restitutions parfois très étendues. Les observations portent sur les épigrammes suivantes : *IG*, XI 4, 1088, 1094, 1142, 1150, 1281, 1294 ; *I. Délos*, 2, 3, 5 (record au saut), 9, 11, 21, 36 (à la fin : εὔχαριν ἦν ἔλαχε), 38, 40, 47, 60, 1853 (au début de l'épigramme sur Sylla θνατῶν), 2551 (inacceptable), 2553, 2646, 2662, 2692, 2703, 2757. Dans l'introduction, P. croit que les épigrammes elles aussi sont des « Stiefkinder der Epigraphik » (pour les *defixiones* cf. déjà *Bull.* 1958, 39) et qu'il est le seul à s'y intéresser depuis la mort de U. von Wilamowitz, A. Wilhelm, E. Preuner et F. Hiller von Gaertringen. Il cite la parole d'un anonyme selon qui « die Inschriften in Versen seien doch eigentlich eine bedauerliche Verirrung ». Ailleurs, dans les *Studia Dečev*, 241 (ci-dessus n° 221), il comptait D. Detchev, oublié ici, parmi les « wenigen Epigraphikern...denen die Epigramme nicht ein officium moleste, sondern eine ästhetische Freude sind ». P. 561 aussi, P. considère l'étendue de la restitution comme une question d'optimisme ou de pessimisme. Cette constatation est intéressante : « ein gewisser Pessimismus beginnt auch unter den Philologen Mode zu werden ». C'est la mode du bon sens, du réalisme et de la lucidité, et non du pessimisme. — Il est très intéressant de lire sous la plume de P., p. 573, à propos du n. 9 de *I. Délos*, cette déclaration : « Darf eine Edition, die auf

den Arbeiten der Vorgänger fussend abschliessend sein sollte, es einfach dem Benutzer anheimgeben, sich die Varianten aus den Literaturangaben selber mühselig zusammenzusuchen? ».

295 *a.* Chr. Habicht (n° 318), 224-225, sur Nikomachos d'Athènes κωμωιδός et κωμωιδοποιός, honoré à Samos comme à Délos *IG*, XI 4, 368. Une révision de XI 2, 115, l. 19-20, a confirmé une conjecture de P. Roussel sur l'identité du personnage dans trois inscriptions de l'île : Νι[κόμα]χος Ἱεροκλέ[ους] Ἀθηναῖος.

296. Épitaphe collective d'Orientaux et de gens du Pont à Zante : L. Robert (n° 235), p. 186-187. — Épitaphes portées de Rhénée à Hydra n° 164.

297. **Rhodes.** — D. Morelli, *I culti in Rodi* (*Studi classici ed orientali*, VIII, 185 pp. in-8° ; Pise 1959). La conception et la présentation de ce travail rappellent tout à fait les catalogues de textes et d'inscriptions relatives aux cultes qui ont été publiés avant la première guerre dans les *Diss. Phil. Hal.* par des élèves d'Otto Kern. Celui-ci aura la même utilité. « Répertoire mis à jour, le plus complet possible de tous les cultes rhodiens », pour servir utilement aux travaux futurs. — Textes et inscriptions sont intégralement transcrits selon l'ordre alphabétique des divinités (pp. 1-73). Une seconde partie, dans l'ordre alphabétique aussi, analyse ces témoignages et en donne un commentaire, en utilisant les ouvrages classiques sur l'histoire de la religion grecque. Cet ouvrage sera utile, selon le vœu de l'auteur. Celui-ci a pris une connaissance complète des cultes rhodiens. C'est dans les points de contact avec le dehors qu'il est moins bien documenté. Par exemple sur les concours Halieia (pp. 17-18, 97-98), il n'a recueilli que les inscriptions de vainqueurs trouvées à Rhodes même ; or, il y en a dans tout le reste du monde grec, et c'est d'une certaine façon les plus intéressantes au point de vue historique ; M. ignore ainsi le titre même de Ἁλιονίκης et l'influence exercée par ces concours, même par leur forme dialectale, sur les concours de Tralles et de Philadelphie. Il n'y a pas d'esquisse de l'histoire de la fête. Sur les dieux Hyperdexioi p. 89, cf. *Hellenica*, X (1955), 63-66, 295-296, où le texte rhodien est mis dans un ensemble. P. 107, la note 3 sur le mois Μεταγειτνιών et Πεταγείτνιος dans le monde grec suit quelque vieux modèle aux références antiques, très antiques (le *BCH* 1884 pour Calymna, alors qu'on a *T. Calymnii*, et ce mois à Diomeia !). P. 115, les lignes sur Artémis Pergaia ne sont pas au point. P. 172, la notice sur la déesse Rhodos est à refaire. Ce culte n'existe pas à Naxos ; car *IG*, XII 5, 38 dans cette île est une pierre errante transportée de Minoa d'Amorgos, où ce culte est attesté par une autre inscription (*IG*, XII 7, 245), ignorée de M. ; voir *REG* 1929, 20-32 (cf. Hiller von Gaertringen, *Phil. Woch.* 1941, 498 ; S. Accame, *Il dominio romano in Grecia*, 235, n. 5, mais avec erreur sur la date).

298. L. Robert (n° 235), 186, note 6 : sur ἐξ Ὀδασσοῦ dans l'épitaphe métrique *IG*, XII 1, 147 ; Peek, *Vers-Inschr.*, I, 1257.

299. Timbres d'amphores à Varna n° 22 ; à Popeşti n° 275 ; en Russie Méridionale n° 286 ; à Paphos n° 426 ; à Hermoupolis n° 434 ; en Espagne n° 441 ; à Syracuse n° 460 ; à Héraclée Minoa n° 465.

300. *Camiros.* — A. Andrewes, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 52 (1957 ; paru en 1959), 30-37 : *The patrai of Kamiros.*

301. **Kasos.** — M. H. Jameson (n° 163), 119, publie deux épitaphes : n. 22, pierre remployée comme chapiteau dans une église : Δεξὼ Ἐξαιτίδα, γυνὰ δὲ Ἱπποκλεῦς. — Du patronyme J. rapproche Ἔξαιτος à Iasos (*Sylloge*³, 169, 19). C'est d'ailleurs tout simplement le texte auquel renvoie Bechtel, *HP*, p. 30. Nous ajoutons Ἐξαιτὶς Ἀριστολόχου à Milet (*Milet*, II 2, *Stadtmauern*, n. 399). — N. 22, couvercle d'urne cinéraire.

Lesbos. — Théophanès de Mytilène n° 117. Dédicace, épigramme et Artémis Aithopia n° 344.

302. **Théra.** — P. M. Fraser, *J. Eg. Arch.*, 44 (1958), 99-100 : *A Ptolemaic inscription from Thera*, publie un fragment de décret, conservé au musée, rendu en l'honneur de deux Alexandrins, sans doute sous le règne d'Évergète ou d'Épiphane. La restitution de F. est corrigée dans *Hellenica*, XI, chap. 7, 111-115.

303. **Kimolos.** — W. Vollgraff (n° 159), 535, note 8, rappelle qu'il n'accepte pas σευτέρας dans l'arbitrage argien entre Mélos et Kimôlos *Sylloge*³, 261. Cf. *Bull.* 1959, 295.

304. **Cos.** — Chr. Habicht (n° 318), 169-171, n. 3, publie un petit fragment de décret de Samos pour Nikomédès de Cos, officier d'Antigone avant que celui-ci fût roi.

305. Timbres amphoriques de Cos à Varna n° 22 ; à Popești n° 275.

306. **Paros.** — Timbres amphoriques de Paros à Varna n° 22.

307. **Chios.** — J. H. Oliver, *AJPhil.* 1959, 296-301 : *Text of the so-called Constitution of Chios from the first half of the sixth century B. C.*, partant de la réédition de la loi archaïque par L. H. Jeffery, *Bull.* 1959, 305, et acceptant son ordre de succession des quatre côtés, en reprend le texte, en proposant un certain nombre de restitutions différentes (plus courtes que celles de J.), et il donne une traduction du document tel qu'il l'entend.

308. L'inscription du ve siècle Schwyzer, *Dial. ex.*, 690, est utilisée par K. Latte dans *Histoire et historiens dans l'antiquité* (*Entretiens Fond. Hardt*, IV, Genève 1959), 4, pour attester la connaissance des générations antérieures dans certaines familles ; Héropythos remonte, par 15 générations énumérées, à un ancêtre mythique Kyprios, qui devait être fils d'un dieu. — Pour la famille de Zakynthos, au IIe siècle a. C., remontant en 30 générations à Cassandre, voir J. Davreux, *Bull.* 1943, 42.

309. A. P. Stephanou a réuni sous le titre Χιακὰ μελετήματα, vol. I (99 pp. in-8° ; Chios 1958, paru au printemps 1959), une série de documents, les uns déjà publiés dans des journaux locaux, les autres inédits. Des photographies dans le texte permettent la vérification des lectures. L'ensemble est intéressant spécialement pour les cultes.

310. *Loc. cit.*, pp. 50-1, à Sideroundas, dans l'ouest de l'île (le lieu est mentionné dans les actes médiévaux), dans les ruines d'une chapelle, inscription du IVe siècle a. C. : Δήμητρος Βοιωτάης.

311. *Ibid.*, pp. 11-12, à Petrana, partie droite d'un fragment de liste de subdivisions de la cité. S. restitue : [φυλὴ Π]ολυτέκνου | ['Αδ]μητιδεῶν | [Πυ]-θηεῖς | [Πρ]ηξῖδαι | [Θε]οπομπίδαι | ['Εκ]κυνεῶν | [Εὐ]νεῖδαι ou [Μεν]νεῖδαι | [Αἰ]πεῖς ou ['Ιπ]πεῖς | ['Αμ]αῖδαι ou ['Εκ]αῖδαι | [Πολυ|κρατεῶν. S. ne donne pas de justifications de ces restitutions. Or, pour des noms aussi variés et aussi locaux que ceux des *génè*, la prudence est de règle. — On connaît par ailleurs 'Αμαῖδαι, 'Εκαῖδαι, Πρηξῖδαι ; pour la ligne 2 nous rapprochons *Athena*, 20 (1908), 167, n. 3, A, l. 27-28. — Il n'y a pas à tirer de ces noms, comme fait S., l'attestation d'influences béotiennes. P. 14, S. a retrouvé la liste *Athena*, 20 (1908), 230, n. 40, où on lit au début : Χαλάζων | 'Ισχυλίδαι | Κυλλίδαι. Pp. 16-19, S. reproduit l'inscription des Totteidai *Bull.* 1956, 208. L. 1 et 10, il lit bien maintenant Τοττειδῶν.

312. *Ibid.*, pp. 20-25 et 95-97, S. reproduit, avec photographie d'un estampage, les épigrammes *Bull.* 1958, 379. Il a suivi la plupart de nos petits compléments. Il y voit des épigrammes de Ion de Chios, d'après la 7e ; nous ne comprenons

pas pourquoi. Il répète qu'elles auraient été gravées dans un but didactique, à cause des événements historiques qu'elles rappellent.

313. *Ibid.*, pp. 26-32, belle loi sacrée stoichédon de 16 lignes. Elle est à reprendre en plusieurs points. S. écrit d'abord : [Τῷ] ἱέρεῳ Πελιναί[ῳ]. Les lignes 2-6 sont claires : [δ]ίδοσθαι γλάσ[σα]ς, γέρα, θύα ἀφ' ὧν [ἂν] θύῃ · σπλάγχνα [ἐς] γόνατα καὶ ἐς [χ]έρας μοῖρας δύ[ο]. S. coupe ensuite ainsi les lignes 7-13 : Δέρ' ὅσ' ἦν. Ὁ ἱέρεως μὴ παρηβωσάτω ἐς τρὶς (S. entend que le prêtre n'exerce pas à vie et qu'il ne doit pas être âgé de plus de 60 ans ; il a dû comprendre παρηβᾶν ἐς τρίς, avoir trois fois l'âge de la jeunesse, 20 ans?). Θέλων γεγωνεῖν καὶ αὐτὸς παρίτω (S. semble entendre par là l'exécution de chants). Τὰ ἱερὰ ἄλω (pour ἄλλῳ) [δ]ὲ παρεχέτω μηδ[εν]ί. La fin redevient claire : ὃς ἄν τι τούτ[ων πα]ρ[α]βαίνῃ, εἴθυ[να]ν πέντε στατ[ῆρα]ς ἀποδότω, amende de 5 statères pour qui a violé une des prescriptions. — Nous joindrions δέρος à μοῖρας δύο, deux portions de la peau. Puis vient une supposition : ἢν ὁ ἱέρεως μὴ παρῇ (si le prêtre n'est pas présent au sanctuaire) ; nous coupons ensuite : βωσάτω ἐς τρίς, « qu'il crie trois fois » ; le sujet non exprimé doit être : le fidèle qui veut faire un sacrifice, comme dans θύῃ ; ensuite s'y rattache directement (ne pas mettre de point) : θέλων γεγωνεῖν ; « voulant se faire entendre », c'est-à-dire en criant suffisamment fort ; et alors : καὶ αὐτὸς παρίτω : « que lui-même (et seul) entre ». Cf. pour le culte d'Héraclès à Chios (Schwyzer, *Dial. gr.*, 695) : τῷ ἱερεῖ τοῦ Ἡρακλέος δίδοσθαι, ὅταν τὸ γένος θύῃ..., ὅταν δὲ ἰδιώτης θύῃ, δίδοσθαι τῷ ἱερεῖ γλώσσας καὶ σπλάγχνα τὰ εἰς χεῖρας καὶ μερίδα δίκρεων · ἐπαγγειλ[άτω] δὲ ὁ θύων τῷ ἱερεῖ (le sacrifiant doit prévenir) · ἐὰν δ[ὲ ὁ] ἱερεὺς μὴ παρῇ (hypothèse de l'absence du prêtre), προιερη[τευ]έτω τις ὧν αἱ λόγχαι εἰσ[ίν] ; un autre fait les préliminaires du sacrifice, mais il est prescrit τὰ δὲ γινόμενα ἀποδιδόν[αι τὸ]ν θύοντα τῷ ἱερεῖ. — Au début, il nous semble qu'il faut : [Τῷ] ἱερέῳ Πελιναί[ο] (= Πελιναίου), « au prêtre de Pelinaios » puisque S. a bien compris qu'il s'agissait « du prêtre de Zeus Pelinaios ». Le Pelinaion ou Pelinnaion était le nom de la montagne au nord de Chios et un culte de Zeus Pelinnaios y était connu par Hesychius. Ici, on a exactement non un Zeus, mais une divinité appelée seulement Pelinaios. — P. 33, petit fragment de loi sacrée : l. 1, δέωνται ; l. 2, [μο]ῖρας δύο ; l. 3, -ι αὐτῶν ; l. 4, [σ]πλάγχν[α] ; l. 5, [ἐρ]μέας θ- ; l. 6, ὅσωμ ; l. 7, -ΝΙΠΕ-

314. *Ibid.*, p. 33-34, S. publie de son côté l'inscription de Zeus Kataibatès *Bull.* 1959, 313. Elle vient de μέσα Ῥάμνης. S. n'a pas vu la raison de la mention d'un Syracusain et le caractère du monument. Il n'a pas reconnu Ζανὸς Φραντῆρος, mais il écrit : Ζανὸς Φ(ιλίου) | Ἀντῆρος. La photographie est claire et servira de complément à la publication de G. Dunst.

315. *Ibid.*, p. 61, photographie de l'estampage de *Athena* 1908, 262, n. 138 : Ὅρος Ἀσσκηπιαστῶν (graphie de Ἀσκληπιαστῶν ; cf. E. Nachmanson, *Beiträge zur Kenntniss der altgr. Volkssprache* (1910), 20-21, avec cet exemple). — Dédicace inédite à Hygie : Νουμήνιος Ἀπολλωνίου Ὑγιείᾳ. — Pp. 57-58, à Parparia, règlement religieux du type de ceux de la région rhodienne : [Π]λυντηριῶ[ν]ος τρίτη ἐπὶ [δε]κάδος · Ζα[ν]ὶ Ὀλυμπίῳ καὶ Ἀγυαίᾳ (?) · Κυανοψιῶνος διχομηνίη · Ποκ - οσιον - δεκα - ροκ - υτ -.

316. *Ibid.*, 63-89, à Taxiarchaki, en faisant une construction, on a trouvé en 1953 une favissa de Déméter avec des terres cuites (8 pl. et des figures dans le texte) : statuettes, kernoi, phallus, petits vases, lampes. P. 69, sur un peson la dédicace Νάνη Δήμητρι *Bull.* 1956, 209. P. 64, sur la stèle avec Δημητρία (*Bull.* 1956, 212 ; ici avec photo), trouvée ailleurs, il n'est pas indiqué de songer à Δήμητρι ἀ[νέθηκεν] ou une épithète en A-. Même brisée, la pierre a la forme

d'une stèle avec le nom en haut, non d'une dédicace s'étendant sur la droite.

317. *Ibid.*, 35-51, S. publie ou republie une série de « bornes » religieuses ou civiles, après une introduction sur l'usage des bornes dans la Chios byzantine et moderne, leur apparence et leurs noms. P. 43, photo de l'inscription Ὅρος sur un rocher à Petrana (Zolotas, Ἱστ., I 1, 571). — Blocs inédits avec ὅροι ou ὅρος Ζήνωνος, ou ὅροι Φίλωνος, ou ὅρ(ος), etc. Notamment p. 46 et fig. 12, bloc avec inscription du IVe siècle : Ὅροι τῶν ἀπὸ Συμμάχο Φίλωνος. Fig. 13 et fig. 2 (p. 9), sur un bloc de la région de Berberatos : Ἱρόν · οὐκ ἔ|σοδος. P. 48, S. reconnaît la forme d'une borne dans le bloc *Arch. Delt.*, 1927-28, 29 ; il lit : ὅροι · σχέ · μ|ὴ πλέον, qu'il interprète : « Bornes ; arrête-toi ; ne va pas au-delà ». Cela ne nous paraît pas possible. — P. 49, nous ne voyons aucun rapport avec Hermès et nous lisons le nom d'un défunt : Στροφῆς. — P. 51, fig. 15, Ὅροι | [Ἀψ]ευδοῦς. Nous lisons en tout cas la finale -υδευς.

Le nom Ματώ à Chios n° 101.

318. **Samos.** — Chr. Habicht, *Ath. Mitt.* 72 (1957 ; paru en 1959), 152-274 et pl. 121-136 : *Samische Volksbeschlüsse der hellenistichen Zeit*, publie les décrets samiens de l'époque hellénistique trouvés surtout depuis la publication de M. Schede dans *Ath. Mitt.* 1919. Cf. *REG* 1958, p. XVII. Excellente publication très soigneuse et avec commentaires approfondis du détail et de l'ensemble. Si l'on n'a pu reproduire en photo toutes les pierres, du moins l'a-t-on fait pour un bon nombre aux pl. 122-136. H. a adopté la numérotation des lignes de 4 en 4 ; cf. *Bull.* 1958, 16 fin ; 1959, 194 fin. Presque tous les décrets se groupent à la fin du IVe siècle, après le retour d'exil en 321, et dans la première partie du IIIe siècle. Le formulaire est très uniforme avec des variantes d'intérêt chronologique. Beaucoup de fragments sans contenu intéressant, les noms et ethniques des proxènes ayant disparu ; mais on a bien fait de tout publier, pour le formulaire. — La première série, n. 1-48, couvre l'époque d'Antigone et Démétrios et de Lysimaque. Le n. 1 est très intéressant (le morceau essentiel trouvé en 1925) : Ἀντιλέων Λεοντίνου Χαλκιδεὺς τῶν ἀπ' Εὐρίπου (nous reviendrons sur cette précision). Au sommet, en monogramme Χα. Les Athéniens avaient donné l'ordre à leur stratège à Samos d'arrêter les Samiens revenant d'Anaia (cf. n° 350) et de les expédier à Athènes : Σαμίων τοὺς ἐξ Ἀναίων κατελθόντας καὶ αὐτοὺς καὶ ἐκγόνους συλλαβόντα ἀποστέλλειν εἰς Αθήνας (l. 4-6) ; la Paralos porta le décret à Samos ; le stratège ayant exécuté l'ordre, les Samiens furent enfermés à Athènes et condamnés à mort : ὁ στρατηγὸς πολλοὺς καὶ καλοὺς καὶ ἀγαθοὺς τῶν πολιτῶν συλλαβὼν ἀπέστειλεν, οὓς Ἀθηναῖοι καθέρξαντες εἰς τὸ δεσμωτήριον θάνατον κατέγνωσαν. (l. 9-13). Antiléon sauva les condamnés en corrompant le Conseil et les Onze : χρήματ' ἀπ[ο]στείλας ἐκ τῶν ἰδίων εἰς Ἀθήνας εἰς τὴ[μ] βουλὴγ καὶ τοὺς ἕνδεκα διέσωσ[εν τοὺ]ς ἄνδρας καὶ διεκώλυσεν ὑπ' Ἀθη[ναίων ἀ]ποθανεῖν καὶ τῶν ἀνδρῶν διασωθέντων εἰς Χαλκίδα. On rembourse Antiléon et on lui élève une statue de bronze, ce qui est encore un grand honneur à cette époque : la couronne est proclamée ὅταν τοῖς βα[σιλεῦσι τὸν ἀγῶνα συντε]λῶμεν, concours pour Philippe Arrhidée et Alexandre IV, sous lesquels eut lieu en 321 le retour des bannis, et qui a dû être aboli en 319, quand Polyperchon a proclamé qu'il rendait Samos aux Athéniens. Le décret date de l'époque suivant immédiatement la proclamation de l'indépendance de l'île, il y a encore un stratège athénien de Samos (l. 3-4 : τὸν στρατηγὸν τὸν τῶν Ἀθηναίων εἰΣάμον κεχειροτονημένον), et les Samiens reviennent déjà chez eux, au début de 321. — N. 2, [N]αοσίνικος Φιλοξένου Σήστιος. Il a fourni deux navires pour le transport des colons Samiens d'Anaia à Samos, l. 8-13 : χρήσιμ[ός τε γε]γένηται περὶ

τὸμ π[αράπλουν ? τὸμ] πρὸς τοὺς κληρου[χέοντας τὰ] Ἄναια, παρέσχετο [δὲ καὶ τριη]μιολίαν (l'emploi de ce mot ici confirme qu'il n'est pas restreint à la marine rhodienne, comme avait cru Chr. Blinkenberg ; cf. *Rev. Phil.* 1944, 11-17 ; *Hellenica*, II, 123-126 ; *Bull.* 1959, 84) καὶ τριηκόν[τερον ὥστε] διαπλεῦσαι τοὺς πολ[ίτας εἰς τὴ]ν νῆσον. La restitution π[ορθμόν] suggérée, mais écartée, nous paraît la meilleure. Il s'agit, comme dans le décret n. 1, du retour dans l'île des Samiens d'Anaia. L'installation des Samiens à Anaia a dû avoir lieu sous Alexandre, soit dès 334, soit en 324. — N. 3 ; voir n° 304. — N. 4, un Dionysios Macédonien d'Amphipolis ; réédition augmentée de *AM* 1884, 193. — N. 5, un Phormion. — N. 9, fragment d'un décret qui ne fut pas gravé jusqu'au bout. Le texte n'avait pas été peint ou dessiné avant d'être gravé. — N. 17, débris avec la mention du roi Philippe (Philippe II ou Philippe Arrhidée), des Hellènes et d'une guerre. Le nom Φιλτῆς à Samos ; sur Philtès en Ionie, cf. *Bull.* 1959, 404. — N. 18, pour un Priénien. Au-dessus, une Athéna en parasème. Mention d'une εἰσ[6]ολῆς εἰς τ[ὴν ν]ῆσον γενομέν[ης]. De même au n. 19 ἐμβολῆς. Le proxène a participé à un siège (l. 6 ; συνεπολιόρκει) ; mention des Athéniens l. 8. — N. 21, pour Δράκων Στράτωνος Κῶιος, officier du roi Antigone (*SEG*, I, 354). Liste mise à jour des Ὑβλήσιος à Samos, nom typiquement samien. — N. 22, *SEG*, I, 358, augmenté du début. Ἵππαρχος Ἡνιόχου, officier du roi Antigone, [τεταγμένο]ς ἐγ Καρίαι, était un Cyrénéen. Le nom Héniochos est répandu à Cyrène. — N. 23, Ἐπινωίδης (semble nouveau) Εὐδήμου Ἡρακλεώτης ; sans doute d'Héraclée du Latmos. — N. 26, le fragment *BCH* 1881, 485, n. 6, augmenté. Nous écririons l. 3 : Μελαινίω[νος]. — N. 29, Νικομένης Μενεσθέως Ῥόδιος. Le nom Ἄσιος à Samos. — N. 30, Méniskos de Syracuse. — N. 31, [Διο]νύσιος ἱστορ[ικός]. N. 41, -ς Φιλέου de Lampsaque. Révision de *SEG*, I, 365 : les bénéficiaires, amis de Ptolémée II, sont deux Lampsacéniens, père et fils. — La seconde série, n. 49-64, s'étend sous la domination ptolémaïque (280-197). P. 210, le Pélops commandant militaire à Samos d'après *SEG*, I, 364, apparaît comme prêtre éponyme d'Alexandre en 264-263 (*Pros. Ptol.*, III, 5278). — N. 52, un Priénien. — N. 57, le στρατηγὸς ἐπὶ Καρίας Ἀριστόλαος Ἀμεινίου Μακεδών, connu par son offrande à Olympie, Pausanias, VI, 7, 13. E. Van't Dack nous a signalé qu'il retrouvait une *dôréa* de cet Aristolaos dans *O. Tait. Bodl.*, 32, l. 6-7 (du 1er décembre 232). Sur la ἱερῶν παράστασις, voir *Hellenica*, XI, chap. 10. — N. 58, début de décret pour [Νικ]όμαχος Ἱεροκλείους Ἀθηναῖος πο[ιητ]ὴς ὢν κωμωι[δίας], honoré à Délos *IG*, XI 4, 638, et connu par d'autres inscriptions déliennes. Voir n° 295 *a*. — N. 59. Fin d'une lettre de Ptolémée Évergète et décret de la ville ; ces documents concernent les suppliants (l. 9 : τῶν καταφευγόντων εἰς τὸ [ἱερὸν σωμάτων]) et la juridiction des néopes à ce sujet (l. 4 : ἐπὶ τῶν νεωποιῶν δικαιολογ[ηθέντες]. — N. 60. Petit fragment pour un Ναυσίσ[τρατος], officier royal ; cf. *Hellenica*, XI, ch. 10. — N. 64, toute la partie droite du décret pour un médecin *AM*, 51 (1926), 28, n. 2, a été retrouvée (cf. M. Holleaux, *Études*, V, 448 ; *Bull.* 1958, 389). Diodôros, fils de Dioskouridès, était un Samien. Le siège de la ville eut lieu lors de la reprise de la ville pour Ptolémée Épiphane sur les troupes de Philippe V : ἔν τε τῆι ἀποκαταστάσει τῆς πόλεως εἰς τὰ τοῦ βασιλέως Πτολεμαίου πράγματα (l. 26-27). Nous renvoyons à ce texte, à l'apparat et aux commentaires de H. pour tirer le profit méthodique de cette heureuse confrontation du nouveau fragment avec les restitutions proposées par G. Klaffenbach, Ad. Wilhelm et L. Robert. — P. 236, note 97, dans *SEG*, I, 368, l. 11, H. restitue d'après ce nouveau décret : ἡ βουλὴ προεβούλευ[σεν ἐπεισά]γειν ἐν ταῖς ἀρχαιρεσίαις. Après l'abondance des décrets du IIIe siècle et de la fin du IVe,

il n'y en a qu'un du IIe, n. 65, important document sur les relations de Samos et d'Antioche du Méandre, qui sont συνγενεῖς καὶ φίλους καὶ ἰσοπολίτας καὶ συμ[μάχους] (l. 20). Après les dernières lignes d'un traité (συνθήκη), un décret de Samos : Ἀπόκριμα Σαμίων (l. 8). Les Samiens accordent l'autorisation d'enregistrer ce traité dans leurs archives et de l'exposer sur une stèle dans l'Héraion. Une communauté, dont le nom n'est pas cité dans la partie conservée, a été rattachée à Antioche : [τῶν προσω]ρικότων τὴν χώραν τῆι πόλει (l. 12), ἐπὶ τῶι γεγονότι προσορισμῶ̄ι τῆς χώρας] (l. 22). Étroites relations d'Antioche avec les Romains, Ῥωμαίους τ[οὺς κοινοὺς] εὐεργέτας πάντων (l. 20-21 ; cf. l. 24) ; en cas de violation du traité ἀποτεῖσαι ἱερὰς τῆς Ῥώμης δραχμὰς δισμυρίας (l. 6). H. voit justement dans ces événements la conséquence de la libération du joug rhodien en 167. L. Robert y reviendra en publiant un tétradrachme d'Antioche. — Pp. 253-270, étude d'ensemble avec récapitulation sur la forme de ces décrets, leur langue, le formulaire et les éléments de la chronologie. — Voir nos 83, 104, 139, 295 *a*, 304, 349 *a*.

Rhômaia de Milet dans une inscription de Samos no 76. Les Athéniens de Samos dans des inscriptions de Delphes no 181.

319. **Thasos.** — F. Salviat, *BCH* 1959, 362-397 : *Décret pour Épié, fille de Dionysios, Déesses et sanctuaires thasiens*, publie une stèle remployée dans une tombe. Elle contient quatre décrets (54 lignes) du Ier siècle a. C. en l'honneur d'une femme, Ἠπίη. Celle-ci a assumé des prêtrises et des néocories et elle a effectué des travaux et des offrandes dans les sanctuaires d'Artémis et d'Aphrodite. Mention d'un πρόπυλον d'Artémis Eleithyia. Offrandes intéressantes : τῆι μὲν Ἀρτέμιδι ἀπὸ χρυσῶν τριῶν ἀναθεῖναι στέφανον, τῆι δὲ Ἀφροδίτηι ἀπὸ χρυσοῦ ἑνὸς τύπον, δύο δὲ τρίχαπτα ταῖς θεαῖς. Épiè devient ἱέρεια τοῦ Διὸς τοῦ Εὐβουλέως ἐπὶ τῶν ἐπὶ Δήμητρι βωμῶν. Néocore d'Athéna pour la 3e fois, elle a accepté de l'être lorsque personne ne se présenterait (l. 48-51) : διὰ δὲ τὸ δαπανηρὰν εἶναι ταύτην τὴν λιτουργίαν δυσκόλως βούλονται νεωκορεῖν αἱ γυναῖκες, Ἠπίη δὲ ἀναδέχεται διὰ τὴν πρὸς τὸν δῆμον εὔνοιαν, ὅταν μὴ νεωκόρος ᾖι, αὐτὴ νεωκορήσειν. S. fait un commentaire détaillé des cultes d'Artémis, de Déméter, d'Athéna et d'Aphrodite à Thasos, en traitant de l'identification et de l'état actuel de l'exploration de leurs sanctuaires : Artémision aux riches offrandes archaïques exploitées en ces dernières années, Thesmophorion d'Archouda (S. insiste sur le caractère cycladique, et non attique, du culte de Déméter à Thasos) ; S. place le sanctuaire d'Athéna sur l'acropole, là où l'on avait cru reconnaître le Pythion ; celui d'Aphrodite reste à trouver. — Ces décrets fournissent un bon exemple du style de l'époque. A ce point de vue, leur étude n'a pas été abordée et reste entièrement à faire par un connaisseur des inscriptions.

320. J. Bousquet, *BCH* 1958, 381. Dans la loi sacrée publiée par F. Salviat, *Bull.* 1958, 323, l. 1, B. lit et rétablit : ε[ὐ]χωλῆ̄[ι εἰς π]άντας θεούς.

321. P. Bernard et F. Salviat, *BCH* 1959, 288-335 : *Nouvelles découvertes au Dionysion de Thasos*, pour l'architecture et la sculpture. P. 295, avec photo, dédicace de 7 personnages que B. et S. datent d'après l'écriture et la prosopographie d'environ 340 a. C. ; ce sont des ἀπόλογοι, d'après leur nombre et parce que ces magistrats ont fait deux dédicaces déjà connues au Dionysion.

322. J. Pouilloux, *REA* 1959, 273-299 : *Inscriptions, topographie et monuments de Thasos*. Pp. 274-276, II, *Le temple d'Apollon Pythien dans une inscription de Thasos*. Aucune inscription ne mentionne proprement le temple (ναός) d'Apollon Pythien ; elles parlent du ἱερόν et cette mention doit remplacer celle du ναός, restituée dans *IG*, XII 8, 268. — Pp. 277-278, IV, *La dédicace*

de la balustrade du théâtre. Le Héragoras, fils d'Euphrillos, dont le nom se restitue sur la balustrade du théâtre construite au IIe siècle p. C., ne peut être celui qui est nommé dans une liste de magistrats, *Recherches*, n. 218, mais il se peut que ce soit son petit-fils. — Pp. 278-284, V, *Le « mnèma » de Glaukos.* Ce monument (*BCH* 1955, 75 ; *Bull.* 1956, 220) est parfaitement homogène et de date ancienne ; l'inscription de Glaukos n'y a point été encastrée tardivement. La discussion amène enfin à un exposé clair et net sur (pp. 284-288, VI) *Le prytanée de Thasos*, reconstitué sur le papier, imaginativement, mais qui n'a point été retrouvé ; à l'endroit supposé, il y avait autre chose, le « passage des théores. » — Pp. 288-290, VII, *Un mot nouveau dans une inscription de Thasos :* καταδημεύειν. Dans le règlement *Recherches*, II, 150 (cf. *Bull.* 1959, 324), P. restitue l. 21 : καταδημ[εύ]ων, et l. 16-17 : [ο]ὃ δ' ἂν καταγνῶι τὸ δικαστ[ήριον, καταδη]μεύειν ἐν Θάσωι διμήνου. — Pp. 290-299, VIII, *Une famille de Thasos sous le Haut-Empire*, remet sur pieds l'épigramme funéraire publiée par G. Daux, *Bull.* 1959, 343. Il coupe v. 1 : μνῆμα τόδ' Ἰκεσίου (se rapportant au nom suivant et non à μνῆμα) Πυθίων ἐθήκατο κοινόν (au lieu de ἔθηκα τὸ κοινόν). Discussion sur le vers 6 : καὶ πατέρων πατέρες δὶς ἄρξαντές τε πολείταις, δίς se rapportant à ἄρξαντες et non à πατέρες ; cf. *IG*, XII 8, 608 et 526. Femmes magistrats. Discussion de la date d'après l'écriture et la prosopographie ; P. adopte : Ier siècle p. C. et non IIe. — G. Daux, *BCH* 1958, *Notes de lectures*, 639-640, *Autre corrigendum thasien*, signale que G. Dunst lui a indiqué la coupe ἐθήκατο qu'il adopte, et le groupe Πυθίων Ἰκεσίου.

323. Les deux volumes de J. Pouilloux et Chr. Dunant, *Recherches sur Thasos* ont donné la matière ou l'occasion de comptes rendus plus ou moins profitables.

324. J. H. Oliver, *AJA* 1960, 107-108, a marqué son accord pour le plan historique de ces ouvrages : « an excellent plan, whereby the historical interest, which is the chief interest of the coins and inscriptions, really dominates the publication ». Remarques sur la lettre de Claude refusant les honneurs divins, n. 179, et la finesse de son attitude ; il revient à la tradition d'Auguste.

325. Le *BCH*, qui a heureusement renoncé à une chronique de comptes rendus, semble tenir à publier des critiques des ouvrages publiés par l'École d'Athènes le plus tôt possible après la publication de ceux-ci. C'est J. Bousquet *BCH* 1959, 389-408 : *Notes d'épigraphie thasienne*, qui a la charge imprévue de discuter les deux volumes d'épigraphie et d'histoire thasiennes. Il dispense de précieux compliments pour l'ensemble et pour « les plus beaux textes » ; il a juste conscience que « c'est sur des détails et des inscriptions généralement « mineures » que portera notre attention ; dans cet énorme travail il est naturel que le lecteur trouve à glaner sa mince gerbe d'épis négligés ». Les observations de B. ont en effet ordinairement un caractère « mineur ». Comme elles sont présentées selon la numérotation des inscriptions, le curieux les trouvera facilement. Nous notons : n. 193, dédicace à Hécate ; les fragments 213 et 215, deux débris d'une épitaphe, se raccordent (photographie du raccord). B. s'est attaché surtout aux fragments et aux débris métriques. Il semble qu'il soit actuellement un des rares, avec W. Peek, qui persistent à refaire les épigrammes ; ce peut être un grand plaisir pour certaines personnes que de récrire des épigrammes grecques ; elles ne peuvent exiger que nous le partagions (cf. *Bull.* 1959, 51). Signalons un autre abus concordant avec les procédés de W. Peek. Sur le n° 123 *ter :* Κύνεσις Σπόρο. « Malgré l'accord des copies anciennes (Avezou et Picard) de cette pierre perdue, on peut se demander si le nom (féminin) n'est pas plutôt Ϛύνεσις ». Indiquer par une lettre pointée une lettre corrigée (Σ au lieu de K), c'est, comme plusieurs l'ont montré, sans parler de nous-même,

introduire dans l'édition une véritable falsification. *In cauda*, B. « répète en terminant que ces remarques sont peu de chose à côté de tout ce qui nous est donné par les éditeurs des nouvelles inscriptions thasiennes ; elles ne touchent guère [exactement pas du tout] les grands textes historiques » ; B. insinue qu'« une critique plus avertie que la mienne y trouverait encore à glaner » ; c'est hypothèse gratuite, qui du moins situe la critique même de B. en ce domaine.

326. *Ibid.*, 398, note 1, G. Daux republie la dédicace n. 13 dont la partie gauche a été retrouvée en 1958 : Ἡρακλεῖ Ἑρμιππος παῖς τόνδ' ἀνέθηκ' Ἐχεκύδεος.

327. G. Daux, *BCH* 1958, *Notes de lecture*, 638-639. Dans le n° 165 des *Recherches*, D. lit, l. 2-3, [7 lettres env.? Ἐξ]ηκέστου [4 l. env.]πῆ. L. 3, à côté de [Φιλιπ]πῆ (edd.), D. signale « [Σινω]πῆ, etc. ».

328. F. Chamoux, *REG*, 348-369, offre beaucoup moins de substance que ne le laisserait supposer le nombre de ces pages en petits caractères. Nous sommes malheureusement en désaccord avec lui pour la plupart de ses observations.

329. H. G. Pflaum, *J. Savants* 1959, 75-88 : *Histoire et cultes de Thasos*, traite de la partie proprement romaine des textes de Thasos dans le tome II des *Recherches*. Il a tendance à croire que les autres n'existent pas ou n'ont pas d'intérêt, parce qu'il ne l'ont pas intéressé (*exempli gratia* le très intéressant n° 192). Il n'a fixé son attention que sur une petite partie des textes, dans un volume dont il n'a pas saisi le plan. Dans la lettre de Claude, n. 179, il met en doute le nom ἐπάρχῳ Γρ[αικ]ίνα ; plutôt Γρ[άτῳ] ἵνα κτλ. Discussion sur le *Rebilus* du n. 185 ; « nous estimons que les auteurs ont vu très juste » en l'identifiant au C. Caninius Rebilus de Tacite, *Ann.*, XIII, 30, 3. Le L. Antonius, ἀνὴρ ἐπισημότατος mentionné dans cette affaire, n'est pas un gouverneur de la Thrace, mais de la Macédoine dont dépendait Philippes et donc un sénateur, proconsul de rang prétorien ; ce serait le L. Antonius Saturninus qui se révolta contre Domitien en 89 dans la Germanie supérieure. On peut différer d'avis sur une question aussi incertaine que l'identification du L. Antonius, qui n'est pas tranchée d'ailleurs et où les auteurs n'avaient qu'essayé une hypothèse ; cela ne justifie nullement le sentiment de P. (p. 88) selon qui « les deux auteurs ont parfois négligé les données proprement romaines » ; en tout cas le compte rendu ne le montre pas. P. n'a rien eu à modifier dans la série la plus importante, matériellement et historiquement, des documents romains de ce volume, ceux de la guerre mithridatique. — Dans l'épigramme n. 339, le mot Παιονίη s'applique, non pas à la Péonie, mais à la Pannonie, selon un usage très bien attesté. — Utiles tableaux onomastiques des noms romains qui sont attestés à Thasos, comparés à ceux de Philippes. Il y a un certain nombre de rapprochements frappants, comportant des noms très rares. P. en conclut que le degré de la romanisation à Thasos a été peu élevé et que des vétérans de la colonie romaine de Philippes ont élu domicile dans l'île proche. — P. a conseillé aux auteurs des *Recherches* d'étendre leur enquête : « P. Devambez... a eu pleinement raison de demander à M. Pouilloux d'écrire l'histoire de toute la côte nord de la mer Égée ; nous irons plus loin encore en lui conseillant d'inclure dans ce travail l'hinterland de la Macédoine et de la Thrace ». Ce ne nous semble pas judicieux. Quand Pf. va nous livrer son monumental Corpus des carrières équestres procuratoriennes, va-t-on lui dire qu'il aurait dû y joindre celui des carrières sénatoriales pour que nous puissions comprendre l'ensemble de l'administration romaine des provinces? D'autre part, il n'a pas appliqué son conseil en traitant lui-même de l'onomastique romaine. Il a comparé seulement Thasos

et Philippes. L'allusion, p. 87, n. 1, à certains noms (« nombreux » n'a pas été dit) qui se retrouvent à Thessalonique suffit à montrer que l'étude ne sera démonstrative et n'aura les nuances nécessaires que lorsqu'elle aura été reprise sur d'autres bases, en prenant en considération tout au moins l'onomastique romaine de toute la Macédoine et peut-être d'une partie de la Thrace.

Timbres amphoriques à Varna n° 22. Le nom Ματίχα n° 101.

330. **Samothrace.** — Sur un décret d'Odessos gravé à Samothrace, n° 256.

331. **Eubée.** *Chalcis.* — Dans P. Moraux (n° 387), 49, note 2, note provisoire de L. Robert sur les imprécations d'Amphiklès de Chalcis *IG*, XII 9, 955 et 1179.

331 *a. Plechai*, dème d'*Érétrie*, dans *PW*, par S. Lauffer.

332. **Crète.** *Psycheion.* — Article de E. Kirsten dans *PW*.

333. *Antre Talléen.* — L. Robert, (n° 235), 201, note 6 : dans *I. Cret.*, II, ch. 28, n. 1, lire Πρῦναξ et non [Ἴ]ππῦναξ ; le nom Πρῶναξ en Crète ; l'ordre topographique des Corpus.

334. P. Faure, *BCH* 1958, 495-515 : *Spéléologie et topographie crétoises.* P. 503, note 1, en repoussant l'identification de la ruine de Prinias avec *Rhizenia*, F. lit sur les photographies du traité entre Gortyne et Cnossos, l. 20-21, non pas : ἐν Ῥι[ττ]η[ν]ίαι ἐν τῶι ναῶ τᾶς Ἀθαναίας, mais ἐν Ἀπελ[λον]ίαι. — Son renvoi pour ce document à *I. Cret.*, I, p. 4, ne sert pas puisque cette partie du texte n'y est pas reproduite. Mais F. ne cite pas la réédition *I. Cret.*, IV (1950), n. 182 ; là M. Guarducci dit expressément de la lecture du nom Rhitténia : « legi, lapide reviso ». La photographie ne nous permettrait certainement pas de soutenir une autre lecture.

335. *Gortyne.* — Sur les lois n° 68.

336. *Olonte.* — W. Peremans et E. Van't Dack (n° 112), 171, corrigent parmi les proxènes d'Olonte *I. Cret.*, I, ch. 22, n. 4, A, l. 39, non point (Φιλ)τίδα (Wilhelm, non Wilcken), ni (Ἰκ)ατίδα, mais (Κρ)ατίδα. Ils identifient cet Antiochos d'Aptéra au prêtre éponyme de 248 a. C., Antiochos fils de Kratidas.

ASIE MINEURE

Noms Ματεις, etc. en Carie, Phrygie, Pisidie et Lycaonie : n° 101.

337. **Troade.** *Lampsaque.* — L. Robert (n° 235), 202, note 3 : Priape Épiphane, dieu éponyme, pris pour un mortel par H. Herter.

338. **Mysie.** *Cyzique.* — Type de stèles funéraires dans la région : L. Robert, *ibid.*, p. 168, note 5. — Le relief avec dédicace à Apollon et Artémis G. Mendel, *Cat. Sculpt.*, III, 853, n'est pas à attribuer à la région de Cyzique ; il avait été vu sur la côte Ouest du Pont-Euxin à Kranevo, près de Dionysopolis : *ibid.*, 193-194. — Zeus hipparque éponyme : *ibid.*, 202, note 3. — Inscription sur les fêtes d'un village : *ibid.*, 212, note 3. — Relations avec la côte du Pont-Euxin : *ibid.*, 183. Le nom Καβειρίδης, voir n° 239. — Le stratège Alfenus Modestus et sa famille n° 274.

339. *Pergame.* — J. Vogt (n° 2), 45-54 : *Pergamon und Aristonikos*, revient sur la portée historique du décret de Pergame, *OGI*, 338 et du sénatus-consulte *OGI*, 435, P. 49, V. utilise « les listes de nouveaux citoyens qui furent aussitôt affichées sur pierre et qui ont été en partie retrouvées », *Ath. Mitt.* 1902, 106 sqq. surtout p. 111 (W. Kolbe). Très vite le progrès de la fouille a montré que c'étaient simplement des listes d'éphèbes au gymnase et W. Kolbe lui-même l'a reconnu et exposé déjà dans *Ath. Mitt.* 1907, 415-427. Il n'y a là-dessus aucun doute, et ces listes, avec leur caractère éphébique, n'ont cessé de surgir et d'être publiées

jusqu'en 1912. L'hypothèse, démontrée fausse, des nouveaux citoyens de 133 persiste encore ici ou là (signalé déjà dans *Bull.* 1950, 27, pour l'article *Paroikoi* du *PW*). — Même erreur aussi dans la consciencieuse monographie de V. Vavrinek, *La révolte d'Aristonicos* (*Rozpravy Československ. Akad. Věd*, 67 (1957), II, 76 pp. ; en français avec résumé tchèque ; ce qui est la seule présentation logique au point de vue scientifique), p. 18, n. 48. V. utilise les diverses inscriptions connues sur la guerre d'Aristonicos. — J. Vogt conclut que « das sofortige Auftreten des Aristonikos beim Tode des Königs Attalos » est « wahrscheinlich » (p. 54) ; « Aristonikos hat sich also ganz offenkundig sofort nach dem Tod des Attalos als König ausgegeben ». Il n'a pas connu le document le plus important sur Aristonicos paru en ces dernières années (Vavrinek non plus, mais son travail a été rédigé en 1955), et c'est trop naturel puisque ce document est d'ordre numismatique ; *non legitur*. E. S. G. Robinson, *Num. Chron.* 1954, 1-8 : *Cistophori in the name of King Eumenes*, a donné l'explication d'une série de cistophores de Pergame frappés à Thyatire, à Apollonis et à Stratonicée dont la datation posait de graves problèmes : BA.EΥ.B (Γ et Δ) ; on avait inventé une ère d'Eumène II ; il ne pouvait s'agir que des années régnales. Les numismates, depuis Imhoof-Blumer, les avaient toujours attribués à Eumène II, comme il était tout naturel. E. S. G. Robinson a montré que c'était des monnaies frappées par Aristonicos et nous apprenons par là ce fait tout nouveau qu'il a pris, avec le titre de roi, le nom d'Eumène. Cf. les additions de L. R. à la prochaine réédition des *Villes d'Asie Mineure*.

340. **Éolide.** *Aigai.* — P. Herrmann (n° 352), pp. 4-6, n. 2. Sur la bordure NO de la plaine de Manisa, J. Keil et A. von Premerstein avaient trouvé des bornes du territoire d'Aigai. A 10 km. plus au nord dans la montagne, à Çamlıcaköy, H. a trouvé un document de ce genre plus développé, remontant au IIIe siècle a. C. : Συντάξαντος βασιλέως Ἀντιόχου ὅροι τῆς Αἰγαΐδος οἱ τεθέντες ὑπὸ Ἀπελλέους τοῦ Μητροδώ[ρου το]ῦ κα[τὰ — οἰκονόμου *vel* διοικητοῦ *vel aliquid simile*]. Il s'agit sans doute, d'après l'écriture, d'Antiochos II, qui a frappé monnaie à Aigai et à Myrina. Le fonctionnaire royal eut à délimiter le territoire d'Aigai et le domaine royal.

341. **Ionie.** — Sur la colonisation n° 61.

342. *Smyrne.* — A. D. Nock, *Harvard Studies Cl. Phil.*, 63 (1958), 415-421 : *A cult ordinance in verse*, reprend la loi sacrée dionysiaque *Bull.* 1955, 189 (1956, 249 ; 1958, 415 ; 1959, 372 ; Sokolowski, *Lois sacrées d'Asie Mineure*, 84). Influences orphiques et pythagoriciennes ; chemin qu'ont pu suivre ces dernières ; rareté des lois sacrées en vers ; rapports avec les oracles ; N. a raison de ne pas proposer de voir dans ce morceau un oracle ; « if they did, whe should expect a statement of the fact at the beginning » ; certainement. — L'usage se répand peu à peu dans quelques revues scientifiques de placer les notes à la fin du texte ; c'est une faible économie ; pour le lecteur, c'est une forte gêne et une grande perte de temps, et nous doutons même que beaucoup de lecteurs passent le temps nécessaire, considérable, pour établir la stricte correspondance de chaque note avec le texte. En une époque où la surproduction pose de gros problèmes à la science, il nous semble désastreux d'ajouter des difficultés matérielles et des pertes de temps à la lecture d'un article, cela pour une très faible économie. Que si d'ailleurs l'argent est insuffisant, il n'y a qu'à réduire le nombre des pages d'une revue ; cela est toujours facile sans dommage scientifique. Notons aussi que la constitution de plusieurs paragraphes dans une note est une hérésie typographique et une contradiction avec la notion même de note.

343. J. H. Jongkees, dans *Archaeologica Traiectina*, I, *Greek antiquities at*

Utrecht, I (Groningen, 1957), 1-10 : *Marmor Smyrnense*, republie avec photos, pl. 1-3, l'épigramme Kaibel, 303 ; Peek, 1364. Le monument avait été donné à un magistrat d'Utrecht par le consul hollandais à Smyrne, De Hochepied, après 1740 ; histoire de ses déplacements et de ses publications. Le texte n'avait pas été revu depuis Van Goens en 1764 (fac-similé) et la photo parue en 1928 dans un guide du musée n'avait pas été utilisée, comme il est assez normal pour ces publications locales et lorsqu'un monument y est isolé. — C'est une série de sentences sur la mort et la vie : Ἄνθρωπος τοῦτ' ἐστί. Τίς εἶ βλέπε καὶ τὸ μένον σε· εἰκόνα τήνδ' ἐσορῶν σὸν τὸ τέλος λογίσαι (cf. *Rev. Phil.* 1944, 55). Au-dessus, un relief à peu près triangulaire représente un homme barbu, en manteau, assis, posant son bâton sur un crâne et désignant celui-ci de la main droite ; derrière lui, un large disque plat, qui serait un globe (comme dans des représentations d'Anaxagore et de Pythagore, pour Gorgias aussi, Thalès et bien d'autres parmi les Sept Sages ; figure analogue sur un bas-relief funéraire inédit au musée d'Istanbul). J. l'identifie au sage Bias de Priène, auteur de la sentence : οὕτω πειρῶ ζῆν καὶ ὀλίγον καὶ πολὺν χρόνον βιωσόμενος, qui est développée ici sous la forme : καὶ βιότῳ χρῆσαι, μήθ' ὡς ἰς αἰῶνας ἔχων ζῆν, μήθ' ὡς ὠκύμορος ἵνα γηράσαντά σε πολλοὶ μαστίξωσι λόγοις θλειβόμενον πενίῃ. Ce thème dans Pseudo-Isocrate, *Ad Demon.* 9 ; *Anth. Pal.*, VII, 327 ; X, 26. J. relève qu'il n'y a de place pour une épitaphe qu'au bas de la stèle, que la surface laissée rugueuse n'a pu porter une inscription peinte et qu'il n'y a jamais eu d'épitaphe gravée ; il conclut que cette stèle funéraire n'a pas quitté l'atelier du tailleur de pierre et qu'elle n'a pu être vendue. La solution nous paraît différente. « Although there can be no doubt that it is a grave stele, the actual epitaph is missing ». La place libre au bas du texte paraît plutôt insuffisante pour une épitaphe normale, et en tout cas la disposition en serait un peu surprenante. Nous y voyons un monument non funéraire, qu'un sage avait fait élever dans sa maison ou son jardin pour l'avoir sous ses yeux et le montrer à ses amis. Ce doit être un remords scrupuleux d'auteur pour la forme exacte de ces sentences qui a amené le martelage d'une ligne, très bien exécuté, et la gravure d'un nouveau texte aux vers 2-3, de τὸ μένον à χρῆσαι. On pourrait imaginer aussi cette stèle comme un élément dans un ensemble funéraire, mais sans que ce soit en tout cas « une stèle funéraire ».

Reliefs funéraires nos 36, 37. Épigramme funéraire no 8.

344. *Érythrées.* — G. Dunst, *Philologische Vorträge Wroclaw* 1959, 85-87 : *Artemis Aithopia. Zur erythräischen Inschrift über den Verkauf der Priesterlümer*, annonce la découverte parmi les estampages de A. Rehm, qui fut chargé autrefois du Corpus de Chios et de Samos, d'un fragment, au musée de Chios, d'une liste de ventes de sacerdoces d'Érythrées. Il annonce aussi qu'il discutera de la place du fragment (à Chios aussi) publié par L. Robert, BCH 1933, 467-481. Rappelons qu'en définitive L. R., *loc. cit.*, pp. 468-471, a estimé n'avoir pas les moyens de classer avec certitude ce fragment et qu'il ne s'est pas prononcé entre l'attribution à un sommet de la grande stèle d'Érythrées (ainsi F. Sokolowski, *Lois sacrées d'Asie Mineure*, n. 25) ou à une stèle similaire. — D. fait connaître seulement la mention du sacerdoce de Ἄρτεμις Αἰθοπία et il consacre une monographie à cette divinité en rappelant et en discutant les témoignages, en écartant les confusions avec Aithiopia : épigramme *Anth. Pal.*, VI, 269 (à Lesbos d'après le dialecte ; dédicace d'une πρόπολος de la déesse ; les παῖδες seraient les jeunes filles πρόπολοι de la déesse dans un culte interdit aux hommes ; Σαοναϝιάδας ne serait pas le nom du grand-père, mais un génétique) ; dédicace *IG*, XII 2, 92 à Mytilène (lieu exact de la trouvaille d'après Évangélidis) ;

épigramme sur Amphipolis (*AP*, VII, 505). D. discute les témoignages sur *Aethiope* Αἰθιοπία comme noms en relations avec Lesbos (Pline, *NH*, V, 139), Samothrace (Hésychius), et sur Αἰθόπιον d'Eubée (Lex. Seguer., Souda), dans Steph. Byz. s. v. Αἰθόπιον (sur la Lydie). La discussion de D., qui arrive à supprimer les témoignages sur l'Eubée, ne nous paraît pas décisive. Son explication d'un Εὔριπος « en Lydie » ne nous paraît pas soutenable : canal artificiel en Lydie, ou plutôt bras de mer entre une île et le continent, entre Chios et Érythrées, ou entre Phocée et la péninsule du Mimas, ou entre Lesbos et le continent, dit D. ; aucun de ces détroits ne peut se rapporter à la « Lydie ». — P. 94, notons qu'il est tout naturel qu'une inscription publiée dans *REG* 1892, à la fin de l'année (au plus tôt) ait été « verborgen » à l'auteur d'un article du 1er volume du *PW* paru en librairie en 1894.

345. *Claros.* — L. Robert (n° 235), 189-191 : relations de l'oracle avec les villes de la Thrace et de la Russie Méridionale. La campagne de 1959 a fourni encore l'en-tête d'une liste de Philippopolis. — *Ibid.*, 211-213 : Apollon et Hadrien prytanes éponymes à Colophon. — Cf. nos 239, 242, 252.

346. *Éphèse.* — F. Miltner, *Anz. Wien* 1959, 31-43 : *Die österreichischen Ausgrabungen in Ephesos im Jahre 1958*, rend compte de cette importante campagne qui aura été malheureusement la dernière du regretté fouilleur. P. 42, M. signale la trouvaille de nombreuses bases honorifiques dégagées d'un pilier des substructions des thermes de Scholasticia. P. 35, dédicace d'un ὑδρεῖον. P. 37, inscription sur une adduction d'eau avec le nom martelé de Domitien. P. 37 aussi, dédicace à Domitien faisant connaître une 23e salutation impériale. Deux importantes stèles ont été dégagées du passage de la place devant le théâtre et sont publiées p. 39 et p. 41. La première est une importante loi sacrée très bien conservée sur 32 lignes, gravée au IIIe siècle p. C., mais très antérieure : Κεφάλαιον νόμου πατρίου. Elle comprend de nombreux termes techniques curieux. La première partie traite des devoirs du prytane : feu de tous les autels (αἴθειν πῦρ ἐπὶ τῶν βωμῶν πάντων), encens et aromates, sacrifices. Il reçoit les conseils du « hiérophante public » (l. 10 sqq.) : περιηγουμένου καὶ διδάσκοντος αὐτὸν τοῦ δημοτελοῦς ἱεροφάντου καθότι ἕκαστον τοῖς θεοῖς νόμιμόν ἐστι. Vœux (εὔχεσθαι) pour le sénat romain, le peuple romain et le peuple d'Éphèse. Une autre partie est introduite par le titre ἄλλο μέρος. On précise les parts des victimes que devra donner le prytane au hiérophante διὰ τὴν ἐνπειρίαν καὶ τὸ μέγεθος αὐτοῦ τῆς ὑπειρεσίας. Dons de σπυρίδας (*Hellenica*, XI, 479) à divers auxiliaires : τῷ δὲ ἱεροκήρυκι καὶ αὐλητῇ καὶ σαλπιγκτῇ καὶ ἱεροφάντῃ δευτέρῳ καὶ τῷ ἱεροσκόπῳ καὶ ἑβδομοκούρητι. L'amende éventuelle serait versée par le prytane εἰς προσκόσμημα τῆς ἐν τῷ πρυτανείῳ ἑστώσης Δήμητρος Καρποφόρου ἧς ἐστι ὁ νεώς, καὶ εἰς ἐπισκευὴν τοῦ πρυτανείου. La seconde inscription, sur une stèle ornée d'un thyrse, est une liste de Courètes et de prytanes qui ont donné des sommes aux Courètes (de 350 à 1.000 deniers). Il est dit du prytane éponyme : τοῦ καὶ ἀνανεωσαμένου τὸ ἱερὸν συνέδριον τῶν κουρήτων, δόντος διανομὰς ὅσας καὶ τῇ γερουσίᾳ.

347. Dans l'épigramme du Bas-Empire pour un gouverneur, *Bull.* 1959, 382, la difficulté soulevée par la lecture κρατεροντα n'existe pas. Nous avons lu sur la pierre κρατέοντα sans aucune trace d'un rhô.

348. *Anaia et « Néapolis ».* — Voir n° 350.

349. *Magnésie du Méandre.* — Le traité avec Milet et les « îles » rattachées à Magnésie d'après Pline, *NH*, II, 204, voir nos 51 et 350.

349 *a. Priène.* — Sur le décret abrégé de Samos connu par une ancienne copie *I. Priene*, 67, voir Chr. Habicht (n° 318), p. 269, note 170.

350. *Milet.* — L. Robert (n° 51), 15-24, *Hybanda*, commente les lignes 28 sqq. du traité entre Milet et Magnésie du Méandre *Delphinion*, 148 (*Sylloge*³, 588) d'après les conditions hydrographiques du delta du Méandre et il rassemble les témoignages sur les rochers de Özbaşı, qui sont l'Hybanda antique. L. 34, il restitue ἐπέγνωσαν [ἐπὶ το]ὺς τόπους παραγενόμενοι. Il repousse la correction de A. Rehm, Ὑβάνδιος λόφος, au texte de Thucydide, III, 19, 2, Σάνδιος λόφος ; il étudie en détail la topographie de la campagne du stratège athénien Lysiklès en 428-427 et localise le Sandios Lophos aux environs de Söke ; le rôle des Anaïtes dans cette campagne ; Anaia ; la fausse Néapolis d'Ionie.

Rhômaia, et non Ptolemaia n° 76. Le nom Βάβων n° 101.

351. *Didymes.* — L. Robert (n° 235), 205, note 2 : contresens de A. Rehm dans la ponctuation de *I. Didyma*, 152, sur les combats de gladiateurs donnés par des grands-prêtres. Le volume de *I. Didyma* (*Bull.* 1959, 385) sera analysé dans le prochain Bulletin avec les comptes rendus et études de L. Robert, *Gnomon* 1959, 657-674 ; *Hellenica*, XI, chap. 22 et 23 ; L. Moretti, *Riv. Fil.* 1959, 199-206.

352. **Lydie.** — P. Herrmann, *Neue Inschriften zur hist. Landeskunde von Lydien und angrenzenden Gebiete* (*Denkschriften Akad. Wien*, 77, 1 ; 17 pp. in-4° et 3 pl. ; 1959), publie les résultats de deux courts voyages en Lydie en 1956 et 1957 et d'études au musée de Manisa. Il a groupé les inscriptions d'après les sujets (géographie historique des villes, villages, domaines, cultes). Nous les analysons ci-après selon un ordre topographique.

353. P. Herrmann, *ibid.*, 10-11, n. 7-8, publie une inscription honorant un Ἰόλλας Μ[η]νοφάντου, agonothète, gymnasiarque, etc. L. 12-16 : τὸν ἀνδριάντα ἀνέθηκαν Καρηνεῖται εὐχαριστίας ἕνεκεν, ἐπιμεληθέντος Μίλωνος τοῦ Τρύφωνος. Copiée à Yatağan, au nord de Yayaköy, l'inscription vient d'un site plus au nord, au delà du Yatağantepe et donnant sur la *vallée du Haut-Caïque*. Là était le village des *Karèneitai*, et la ville a pu être Nakrasa (Μίλων sur des monnaies de Nakrasa).

354. *Apollonis et la région.* — P. Herrmann, *ibid.*, pp. 6-7, n. 3, fragment d'une liste d'éphèbes complétant le fragment *Villes d'Asie Mineure*, 29, *f.* L'éponyme est une femme qui a fourni l'huile : καὶ ἀλειφούσης [τὸν ἐνιαυ]τὸν ἐκ τῶν [ἰδίων]. 355. P. Herrmann, *ibid.*, pp. 13-14, n. 11. Tombeau de l'intendant esclave δ(οῦλος) πραγματευτής d'une femme de rang consulaire : Φλ(αβίας) Πωλλίττης ὑπατικῆς. La femme est ψυχὴ ἀγαθή. Ce doit être la Flavia Pollitta qui est à la tête des matrones aux jeux séculaires de 204 (*CIL*, VI, 32329, 13) ; son mari, Ti. Manilius (Fuscus), consul en 225, a été proconsul d'Asie, *CRAI* 1935, 131. De ce moment pourrait dater l'acquisition des domaines du riche terroir d'Apollonis. — Pp. 14-15, n. 12. Épitaphe d'un affranchi impérial et mention énigmatique par un Γάλβα d'une Λεβίαν τὴν ἑαυτῶν δέσ[πο]ιναν ; diverses hypothèses.

356. P. Herrmann, *ibid.*, pp. 15-16, n. 13 : dédicace de Ἀσκληπίδης Ἀπολ[-λ]οδότου Θεᾷ εὐαντήτῳ εὐχήν.

357. P. Herrmann, *ibid.*, pp. 8-10, n. 6, propose justement de rattacher au territoire d'Apollonis une inscription datée de 28-27 a. C., trouvée à Üçavlu, village au nord de Yayaköy. La triple datation est très intéressante et nouvelle : Ἔτους εἰκοστοῦ καὶ πρώτου τῆς Καίσαρος τοῦ πρεσβυτέρου αὐτοκράτορος θεοῦ (César) νείκης (victoire de Pharsale en 48 ; D. Magie rattachait l'ère césarienne au séjour de César en Asie), τετάρτου δὲ τῆς (victoire d'Actium, 31) Καίσαρος τ[οῦ] νεωτέρου αὐτοκράτορο[ς] θεοῦ υἱοῦ (Auguste), στεφανηφόρου δὲ

καὶ ἱερέως τῆς Ῥώμης (sur cette double charge cf. *REG* 1933, 441, note) Ἀπολλωνίδου τοῦ Αἰσχρίωνος, μηνὸς Δαισίου δωδεκάτῃ. On ne peut savoir le nom exact de la κατοικία qui a rendu le décret, car la coupe peut être ἔδοξε Νακοκωμητῶν τοῖς κατοίκοις ou ἔδοξεν Ἀκοκωμητῶν. On honore χρυσῷ στεφάνῳ ἀριστήῳ Ἄτταλον Ἀπολλωνίου τὸν διὰ γένους ἱερέα τοῦ Διὸς καὶ κοινὸν σωτῆρα καὶ εὐεργέτην τοῦ τε δήμου καὶ τῶν κατοίκων. Le décret est brisé ensuite.

358. *Hermokapeleia.* — P. Herrmann, *ibid.*, pp. 1-4, a trouvé à Sirtköy un milliaire honorant des empereurs du IVe siècle, émanant de [ἡ] λαμπρὰ Λυδῶν Ἑρμοκαπηλειτῶν πό[λις]. H. décrit le petit bassin fermé de Büknüş, à l'Ouest de Sindeli, et il confirme l'identification proposée par J. Keil et A. von Premerstein avec le site antique entre Süleymanköy et Büknüş.

Thyatire. — Voir n° 8.

359. *Sardes.* — P. Herrmann, *ibid.*, pp. 7-8, n. 4-5. Ces deux épitaphes nomment Ἀπολλοφάνης Ἀπολλοφάνους Ἀσιάδος. Cette tribu, nouvelle dans les inscriptions, était connue par Hérodote, IV, 45. — Une inscription trouvée lors des fouilles américaines de Sardes en 1958 fera connaître une tribu Εὐμενητίς.

360. G. M. A. Hanfmann et A. H. Detweiler, *Archaeology*, 12 (1959), 53-61 : *New explorations at Sardis*, donnent un compte rendu de la première campagne des nouvelles fouilles de Sardes. P. 57-58, fig. 5, photo de la base inscrite d'une statue de L. Verus dédiée par Κλ. Ἀντώνιος Λέπιδος, ὁ τῆς περὶ τὸ γυμνάσιον πολιτείας ἀπ' ἀρχῆς προνοησάμενος.

361. Épigramme funéraire d'une femme de Célènes n° 101.

362. *Philadelphie.* — Bibliographie d'une dédicace à la Méter Ματυηνή ; ce nom ; voir n° 101.

363. Dans la région, P. Herrmann (n° 352), 16, n. 14 et 15, publie des photos des inscriptions *Bull.* 1958, 435 et 436, n. 4.

364. *Région de Tralla.* — P. Herrmann, *ibid.*, pp. 11-13, n. 9 : fragment de 12 lignes d'une plainte des paysans analogue à *Dritte Reise*, n. 9, 28, 55 et à celle des Skaptoparenoi, des Aragouenoi et de la région d'Istros *Bull.* 1958, 341, et datant aussi de l'époque impériale avancée. On en peut reconstituer le contenu et la construction. Mention des paysans (l. 5) : τὴν γεωργίαν εἰδότες καὶ πένητε[ς ὑπάρχοντες] ; exactions (l. 9) : καὶ διασειόντων ἡμᾶς ; les irénarques (l. 8). — P. 13, n. 10, épitaphe chrétienne : [Κοι]μητήριν Χρειστιανῶν καθολικῆς ἐκκλησίας (parallèles en Lydie même) τοῦτο ἔκτισε Γεννάδιος Ἡλίου ἐξ ὧν αὐτῷ ὁ Θεὸς ἔδωκε. Εἰρήνη αὐτῷ παρὰ Κυρίου ἰς ἅπαντας ἐῶνας. — Elle n'est pas proprement « byzantine », mais encore antique ; nous la daterions du IVe siècle.

365. **Carie.** *Antioche du Méandre.* — Voir l'inscription de Samos n° 318, n. 65. — *Aphrodisias.* Copies anciennes d'inscriptions n° 8.

366. *Mylasa.* — P. Devambez, *Le sanctuaire de Sinuri près de Mylasa*, II, *Architecture et céramique* (*Bibl. arch. hist. Institut fr. arch. Istanbul*, VIII, 1959 ; 45 pp. et 30 pl. in-4°) a publié l'architecture et la céramique de cette fouille. Il n'y avait pas de temple ; l'élément essentiel du culte était un autel rupestre, p. 14. L. Robert y a joint quelques notes épigraphiques. P. 29, n. 1, aucune inscription ne fait mention d'un temple, ni aucun terme de l'inscription du IVe siècle a. C. n. 76 (tome I de la publication, p. 99). On ne peut, dans ce texte, songer à restituer avec Ad. Wilhelm, [σκέ]παρνο[ν]. Les syllabes conservées sont au début du texte ; c'est un nom indigène, Παρνο[ς], connu en Lycie à Trysa. — P. 45, *ad* pl. XVIII 6, références sur la formule οὗ ὁ Θεὸς οἶδεν τὸ ὄνομα. *Ad* pl. XIX 2, dédicace inédite sur mosaïque dans la basilique chrétienne, avec la formule ἀδερφὴ κατὰ πίστιν.

367. En donnant le Corpus des monnaies de cette ville, Aşkıdil Akarca, *Les monnaies grecques de Mylasa* (*Bibl. arch. hist. Inst. fr. arch. Istanbul*, I ; 106 pp. et 20 pl. in-8° ; Paris, Adrien Maisonneuve, 1959), traite des cultes et notamment des trois Zeus cariens de Mylasa et Labranda. Au point de vue historique, signalons notamment · la chronologie des monnaies hellénistiques, p. 11 sqq. ; le magistrat monétaire Hybréas p. 28 ; les monnaies de type rhodien frappées en Carie, sans doute à Mylasa, p. 84 sqq. (cf. *Hellenica*, XI, 53).

Sur Pusaeus dans une inscription du Bas-Empire n° 120.

368. *Halicarnasse.* — Sur des noms, grecs ou cariens, de l'inscription *Sylloge*³, 46, n° 106.

369. *Pérée rhodienne. Selimiye (Hyda?).* — L. Robert (n° 235), 189, sur Ὀδασσίτας dans l'épitaphe Bean, *Rhodian Peraea*, n. 37.

370. *Cnide.* — Timbres amphoriques à Varna n° 22 ; à Hermoupolis n° 434.

371. **Lycie.** Entre *Patara* et *Xanthos.* — Lütfi Tuğrul, *Türk Arkeoloji Dergisi*, VIII 2 (1958 ; paru en 1959), 45-60, dans une série de références sur Artémis dans les inscriptions d'Asie Mineure (en turc), publie de son côté, p. 50, la dédicace à Artémis Maleitikè donnée par G. E. Bean, *Bull.* 1959, 406.

371 *a. Ibid.*, 49-50, il publie deux stèles du musée d'Istanbul trouvées à Çaldır près de *Finikè :* Ἀρτέμιδι Θαρσηνικῇ et Ἄρτεμις Θερσενική. Les images sont très curieuses, car ces reliefs très grossiers montrent une déesse avec deux têtes ; elle tient des torches comme la triple Hécate.

372. **Kibyratide.** — Dans *Archaeology*, 12 (1959), 6-7, nouvelles photos des plaques de bronze avec dédicaces *Bull.* 1944, 172, entrées au Musée de Boston.

373. **Phrygie.** — O. Masson, *Rev. Phil.* 1959, 108-110, compte rendu de *MAMA*, VII. M. renvoie pour les remarques d'ensemble sur la collection à *Anl. Class.*, 4 (1936), 459-466 et, pour ce volume, à *Bull.* 1958, 4. « La topographie doit être éclairée par les croquis joints (p. XLV-XLVIII) indiquant les itinéraires ; mais ces schémas sont bien peu évocateurs et, dans un ouvrage de cette qualité, de véritables cartes eussent été plus instructives, accompagnées peut-être d'une carte d'ensemble de la Phrygie. Sur ce point les critiques antérieures de L. Robert, *op. cit.*, p. 464, sont toujours valables ; on regrettera également l'absence de toute vue du pays ». M. s'attache aux inscriptions en phrygien récent, datant du IIe siècle p. C. et surtout du IIIe. Il regrette que W. M. Calder n'ait pas donné une table de concordance pour les inscriptions qu'il a reprises et qui étaient déjà dans le recueil de J. Friedrich, *Kleinas. Sprachdenkmäler* (1932), pp. 128-148. Il la dresse et il donne un état des textes en phrygien récent actuellement connus, au nombre de 100.

374. *Laodicée du Lycos.* — Attribution d'une inscription à Laodicée : cf. L. Robert (n° 51), 7. Inscriptions de Laodicée à Claros et Corpus de Laodicée ; la romanisation, *ibid.*, 15.

375. *Colosses.* — Attribution d'une inscription à cette ville : *ibid.*, 7.

376. *Sanaos.* — L. Robert, *ibid.*, 3-15 : *Le lac Sannaus.* Soutenant et confirmant l'identification (Ramsay) du *lacus Sannaus in Asia* de Pline, *NH*, II, 232, avec le lac d'Anava (Hérodote, VII, 30) et de Sanaos (entre Apamée et Colosses) qui est l'Acıgöl (Lac Amer), et expliquant la légende du lac imprégné d'absinthe par les conditions botaniques (steppe à Artemisia), il réunit les témoignages anciens et modernes sur Sanaos (au village de Sarıkavak) et les témoignages modernes sur le lac Acıgöl (salé et azoïque) ; il rapporte à ce lac Strabon XII 580 et un historien de la Troisième Croisade et il les commente. Il dresse la liste des inscriptions de Sanaos et complète l'amende funéraire *IGR*, IV, 1752.

377. *Apamée Cèlènes.* — Onomastique indigène, grecque et iranienne ; les inscriptions, n° 101.

378. *Hiéropolis.* — L'inscription d'Abercius n° 34.

379. **Bithynie.** — Type de stèles funéraires dans les régions de Nicomédie, Nicée, Prousa : L. Robert (n° 235), p. 168 ; *Hellenica*, XI, chap. 19. — Citoyens de ces villes et de Prousias, etc., sur la côte Ouest du Pont-Euxin, *ibid.*, 183, 188.

380. *Chalcédoine.* — L. Robert, *ibid.*, 221 et pl. IV 2 : photo de la liste de magistrats *SGDI*, 3054, au Louvre. Pp. 182, 230-232, onomastique de Chalcédoine.

381. *Héraclée du Pont.* — Timbres amphoriques à Varna n° 22.

382. *Tieion.* — Épitaphe d'un citoyen à Athènes n° 146.

383. **Paphlagonie.** — *Amastris.* Sur une épitaphe et son onomastique voir n° 101, fin.

384. Entre *Ionopolis* et *Kidros.* — L. Robert (n° 235), 168, note 3, type et texte correct de la stèle funéraire *Jahreshefte*, 28 (1933), *Beiblatt*, 58, n. 4. L. R. reprendra en entier l'épigramme de la même région W. Peek, *Vers-Inschr.*, I, 788 (*Gnomon* 1959, 21, avec la note 4).

385. *Sinope.* — Timbres amphoriques à Varna n° 22 ; dans le Bosphore Cimmérien n° 23.

386. **Pont.** *Amisos.* — Noms grecs ou indigènes : Μάτιον, Ματα, Αρτη, n° 101.

387. *Néocésarée.* — P. Moraux, *Une imprécation funéraire à Néocésarée* (*Bibl. Inst. Fr. Arch. Istanbul*, IV ; 56 pp. et 4 pl. in-8° ; Paris, A. Maisonneuve, 1959), publie une très curieuse imprécation funéraire de 18 longues lignes entièrement conservées. M. a reconnu qu'une partie de ces imprécations et des bénédictions reproduisait ou modifiait légèrement celles d'Hérode Atticus, bien connues par de nombreux exemplaires. Il a conclu justement de cette imitation littérale que le rédacteur était un rhéteur de Néocésarée élève à Athènes d'Hérode Atticus. Détails intéressants sur le tombeau, l. 3-4 : μή ποτε λυμήνῃ τοῦδε τοῦ σώματος ἢ τῇ δωμήσει τῶν λίθων ἢ τῶι χώματι τοῖς τε κίοσιν καὶ τοῖς ἐπ' αὐτῶν ἀνδριᾶσιν. Non seulement le rhéteur a employé des formules intéressantes dans les imprécations, ainsi μὴ γυναῖκες τίκτοιεν κατὰ φύσιν, κακὸς δὲ κακῶς ἀπόλοιτο πᾶς τε αὐτὸς πρόριζος καὶ παῖδες παίδων καὶ γένος καὶ ὄνομα καὶ οἴκου ἑστία καὶ τάφοι πατέρων, mais il a fait intervenir une série de divinités et de démons dont certains très peu connus, ce que l'éditeur a commenté en détail : μετιόντων αὐτὸν καὶ ἐλαυνόντων Ἡλίου τε τοῦ πάντα ἐφορῶντος καὶ Διὸς Ὀλυμπίου, Πλούτωνός τε καὶ Δήμητρος Κόρης τῶν τε Ἀρτέμιδος Ἑκάτης κυνῶν Ἐρινύων τε καὶ Δαείρας (la mystérieuse déesse d'Éleusis) καὶ Ἑρμοῦ Χθονίου καὶ Ἀρᾶς τῆς πρεσβυτάτης δαιμόνων. M. a aussi analysé du point de vue littéraire et métrique cette prose d'art. Ponctuation et trémas dans la gravure.

388. **Lycaonie.** *Laodicée Katakékaumène.* — G. Manganaro, *Siculorum gymnasium*, 12 (1959), *Varia epigraphica*, 80-81, revient sur l'épigramme si discutée *MAMA*, I, 157 ; *SEG*, VI, 343 et p. 143 (*Bull.* 1951, 19). V. 3, il corrige ποιμένοντ' ἐπ' ὄεσσι (cf. *Iliade*, XI, 106) en ἐπ' ὄρεσι. V. 4, δυσμενέων ... οσσιων ([μολ]οσσίων Honigmann), il corrige et restitue [ὑπ]ὸ <σ>σίων = συῶν ; l'enfant aurait été tué par des sangliers. — Relevons qu'on ne peut dire que la pierre est « pieno di errori di scrittura », parce qu'on a ποιμένον pour ποιμαίνων et ἐταίων pour ἑτέων.

389. **Pisidie.** — Environs du lac de *Beyşehir*, dédicace à Arès n° 109.

390. *Termessos.* — Inscription honorifique n° 70.

391. **Pamphylie.** *Pergè.* — Nous avons obtenu des photos de la stèle de gladiateur *Bull.* 1959, 448, n. 55, publiée sans photo ni description suffisante par G. E. Bean et nous la republierons ; il s'agit exactement d'un Thrace.

392. **Isaurie.** *Vasada.* — L. Robert (n° 235), 198 : Krounoi (Dionysopolis) dans l'épitaphe métrique d'un médecin J. Keil, *Denkmäler aus Lykaonien*, n. 42 (W. Peek, *Gr. Vers-Inschr.*, I, 520 ; nécessité d'un apparat.

392 *a. Arlanada.* — Sur une inscription n° 230.

393. **Cilicie.** *Korakèsion.* — S. Lloyd, *Alanya (Ala'iyya)* (*Occas. Publ. Br. Inst. Arch. Ankara*, n. 4 ; Londres 1958). Pp. 69-70, inscription agonistique du IIIe siècle p. C. remployée dans la medrese à Oba, à quelques kilomètres d'Alanya : Ἐπὶ ἀγωνοθέτου αὐθερέτου Αὐρ. Ὀ[θρι]μιανοῦ (cf. *Bull.* 1959, 455) τοῦ Ἡσιακ[οῦ] ἀγῶνος θέμιδος τ[ε]τραετηρίδος α' τῆς κ[α]ταλιφθείσης ὑπὸ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ Αὐρ. Ὀθριμια[νοῦ] Βινδημίδος (le nom nous semble nouveau et intéressant) τοῦ ἀειμνήστου Αὐρ. Πασικράτης δὶς (son père portait le même nom) βουλευτὴς Κορακησιώτης νεικήσας ἀνδρῶν παγκράτιον. Il n'y a pas de reproduction. Le commentaire en une quinzaine de lignes de M. Gough ne semble pas au point. G. traduit à la fin : « Pasicrates... set up this stone » ; rien ne l'assure ; le nom au nominatif est celui du vainqueur statufié ; la formule ne dit point qu'il ait dressé lui-même sa statue (car il s'agit nécessairement d'une base de statue, et non d'une pierre) ; des statues de vainqueurs élevées par l'agonothète soit à ses frais, soit sur les fonds de la fondation pourraient porter la même formule et il est fréquent à cette époque que tous les vainqueurs d'un concours aient ainsi leur statue, sans qu'ils aient eu à s'en occuper. G. croit qu'il s'agit de « Isiac games » et il commente : « The games at Coracesium were presumably instituted in the time of the Ptolemaic occupation, or as a later outcome of the Egyptian connection ». Le concours vient d'être institué, par fondation privée, au IIIe p. C., et c'est sa première célébration ; il est exclu qu'il se rattache à des concours de l'époque hellénistique. On ne pourrait penser qu'à une origine ancienne du culte, non des concours et, à cette époque, on trouve les cultes égyptiens dans tout le monde ancien, et dans des régions qui n'ont jamais connu la domination lagide.

394. M. Gough, *Türk Arkeoloji Dergisi*, 8, 2 (1958), 6-7 et pl. 3-9, a fouillé à Dağ Pazarı, « peut-être l'ancienne *Koropissos* », sur la route Mut (Claudiopolis) - Kozlar - Karaman (Laranda) ; le site est très étendu et les murailles bien conservées par places. Des inscriptions du IIIe siècle attestent que c'était une πόλις, et 4 inscriptions chrétiennes avec le nom de l'évêque que c'était un évêché. Mosaïques dans la basilique fouillée. Elles sont publiées en photos : photo 4 : + Ἐπὶ Λονγίνου τοῦ θεοφιλεστάτου ἐπισκόπου ἡμῶ(ν) τὸ ψῆφιν (mosaïque ; cf. *Rev. Phil.* 1958, 42, n. 2 ; *Bull.* 1959, 459, n. 39 *a* et *c* τοῦτο ἀνεναιώθη ; sans doute au Ve siècle selon G. Photos 6 et 11 : Κόνων ὑποδιάκων, Κόνων βοηλάτης.

SYRIE, PALESTINE, ARABIE, IRAN, ARACHOSIE

395. Noms indigènes en Ματ- n° 101. Consulaires de Syrie n° 118. Syriens à Trèves n° 35. Dieux arabes n° 77. Ères en Syrie n°s 28, 81.

396. **Syrie, Palestine et Arabie.** *Rhôsos.* — G. Manganaro, *Siculorum gymnasium* (Catane), 1958, 289-296 : *A proposito di Seleuco di Rhosos*, revient sur la grande inscription relative à Séleucos de Rhosos *I. Syrie*, III, 718 (*Bull.* 1936, 388 ; 1939, 467 ; 1941, 152 ; 1944, 180 ; 1946-47, 193). Il veut dater la

première lettre d'Octave non d'après l'ère de la ville, mais d'après « l'ère de César », de novembre-décembre 36 a. C. (H. Seyrig, dans son étude sur l'ère de Rhosos, la date de l'automne 35, *Syria*, 1950, 100-101 ; M. n'a pas connu les nouvelles observations numismatiques *Antiquités Syr.*, IV, 100-101, confirmant cette date et la lecture d'un *èta*). L. 9, dans la titulature d'Octave, dans le décret, M. écrit : [Γάι(ος) Καῖσαρ α]ὐτοκράτωρ κτλ., *Caesar Imperator*. P. Roussel avait fait remarquer que la restitution [Γάιος Καῖσαρ] serait trop longue. « Basta percio leggere [non : écrire] Γάι(ος) ». Cela ne « suffit » pas ; il faudrait donner un exemple à cette époque, en grec, d'une telle abréviation ; il semble qu'on écrive alors Γάϊος en entier ou Γ(άϊος), ce qui n'est pas possible ici, mais pas Γάϊ(ος). — M. date ce décret, avec la plupart des commentateurs, de 41 a. C. et non, comme quelques-uns, de 36-35 ; il explique de façon plausible, contre A. M. Lévi, l'écart entre la date du document et celle de la date d'envoi. Dans ce Séleucos, M. voit un chef de pirates qui serait passé au service de Pompée déjà en 67, à celui des triumvirs en 42. L. 13, M. restitue : ἐν τοῖς κατὰ τὴν [Ἰταλίαν στε]νοῖς, allusion aux opérations contre les forces des Césaricides en 42.

397. *Antiochène et Apamène.* — Deux observations dans le compte rendu de *I. Syrie*, IV, par F. Dölger, *Byz. Z.*, 51 (1958), 149. L'acclamation à l'empereur Michel (IV) de *Larisa* est exactement de 1039 et non de 1040 ; l'indiction 1 ne correspond d'ailleurs à aucune de ces dates. — Sur la réponse impériale n. 1385, à Dair Solab, les noms d'impôts se terminent fréquemment en -ίκιον ou -ικόν ; il y a donc beaucoup de possibilités pour -αστίκια, « wie etwa δικαστίκια (st. δικαστικά) oder ἀποκαταστίκια oder überhaupt einfach ἀστίκια statt ἀστικά (über letzteres z. B. Johnson-West, *Byz. Egypt* (1949), 271). Es würde gut passen ».

398. *Byblos.* — H. Seyrig, *Syria* 1959, 39, republie avec photo la dédicace *SEG*, VII, 190 (en partie), avec le nom divin Θεᾶς Οὐρανίας de part et d'autre d'un calathos orné d'épis. S. reconnaît le même calathos sur une monnaie de Césarée du Liban (Arka, Héraclée), pp. 38-43, et il souligne les rapports religieux entre Héliopolis, Byblos et Césarée.

399. *Tyr.* — Poids n° 28.

400. *Akra-Ptolémaïs.* — M. Avi-Yonah, *Israel Expl. Journal*, 9 (1959), 1-12 : *Syrian Gods at Ptolemaïs-Accho*, publie une stèle trouvée à Kafr Yassif, à 9 km. au N.-E. d'Accho. Les lignes sont séparées par un double réglage (suivant une mode courante en Égypte et sans doute spéciale à ce pays et à ses annexes). A. date le texte d'après l'écriture « sans doute du milieu du IIe siècle a. C. » (on ne saurait plus s'appuyer sur la chronologie lapidaire indiquée dans le traité de S. Reinach, pas plus que sur le Larfeld pour les inscriptions attiques ; de plus, il ne faut pas considérer chaque lettre isolément et l'une après l'autre) ; nous le ferions remonter sensiblement. La dédicace est adressée par un Grec à Hadad et Atargatis : [Ἀ]δάδωι καὶ Ἀταργάτει θεοῖς ἐπηκόοις Διόδοτος Νεοπτολέμου ὑπὲρ αὐτοῦ καὶ Φιλίστας τῆς γυναικὸς καὶ τῶν τέκνων τὸν βωμὸν κατ' εὐχήν. A. souligne plusieurs points : les divinités ont leur nom original et ne sont pas assimilées à des divinités grecques, bien que la dédicace émane d'un Grec ; — la dédicace témoigne d'une expansion relativement ancienne du culte de ces divinités syriennes en Phénicie (jusqu'ici les documents étaient de l'époque impériale). A. reprend l'examen des types divins des monnaies de Ptolémaïs : il retrouve Hadad dans les types appelés Sarapis et Zeus ; il rapproche Atargatis des types appelés Tychè, Artémis, Némésis et Aphrodite ; Hermès est la troisième personne de la triade héliopolitaine.

401. *Doura-Europos.* — Il a paru un nouveau volume des *Excavations at*

Doura-Europos, Final Report V, Part I, qui concerne *The parchments and papyri*, publiés ou republiés par C. B. Welles, R. O. Fink et J. F. Gilliam, ces deux derniers pour les papyrus latins militaires (457 pp. et 71 pl. in-4° ; New Haven 1959). Nous ne pouvons nous étendre sur ce volume qui est en dehors du cadre du Bulletin. Mais il faut en souligner l'importance capitale pour l'histoire de Doura et de la région. Avant l'édition des textes, les auteurs ont donné une synthèse, pp. 1-65, sur les archives de Doura, l'histoire de la ville, le droit tel qu'il apparaît dans ces nombreux documents, l'armée romaine et ses archives. Nous signalons spécialement aux épigraphistes les pp. 58-65 (C. B. Welles, avec le concours de H. Ingholt), *The proper names in the parchments and papyri*, où les noms de personnes sont classés par origine et par catégorie. La section relative aux noms sémitiques, pp. 61-65, rendra les plus grands services. Elle a pour but « to make the names intelligible to the Classicist and to put them into their historical setting ». Ils sont classés d'après le sens et traduits. P. 61, note 3 : « The grouping... and the translations are designed to help Greek and Latin scholars who have no more recent guid than Heinz Wuthnow's *Die semitischen Menschennamen in gr. Inschr. und Papyri* (1930). We are all in debt to Wuthnow, but his book is antiquated, and lacks historical method. He does not discuss the meaning of the names, and puts together in one list those from many places and all periods. The small but compact body of material from Dura is especially valuable because the same names often appear in both Greek and Latin transcription, with the latter having an official character ».

402. C. B. Welles, *Eos*, 48 (1957 ; *Symbolae Taubenschlag*, III), 467-474 : *The chronology of Dura-Europos*. Pendant les 5 siècles et demi de son histoire, de sa fondation vers 300 a. C. par Séleucos I Nicator à sa destruction en 256 p. C., Doura a connu quatre façons de compter les années et trois systèmes différents de mois, séleucide, parthe, romain, iranien. Mais la datation séleucide a continué seule ou en même temps que la parthe, la romaine et les documents de Doura permettent de donner l'équivalent exact des dates séleucides en dates juliennes. De même, les documents de la période de l'occupation sassanide, dipinti de la synagogue, datés des années 14 et 15 (de Shapour), avec mois et jours, peuvent être datés aussi selon le calendrier julien depuis la fixation de la première année de son règne en 239-240 p. C. par W. B. Henning. La chronologie fixée dans tous ses détails par W. lui a servi de base dans son recueil de papyrus et parchemins. L'horoscope d'Alexandre le Macédonien n'est pas du 11 décembre 218, mais du 9 janvier 219 (Neugebauer). La « descente » perse à Doura est du 30 avril 239.

403. *Palmyre.* — H. Seyrig, *Syria* 1959, *Antiquités syriennes*, 58-60 : 72. *Bas-relief palmyrénien dédié au Soleil*, publie une des plus anciennes sculptures de cette ville : dieu radié avec croissant lunaire, du type de Aglibol ; au-dessous, sept bustes de personnages imberbes, tête nue, avec collier et armés d'une lance (planètes et jours de la semaine ?). Au-dessus, la dédicace : Ἡλίωι θεῷ μεγίστῳ Μᾶρκος Κλαύδιος εὐχήν, ἔτους τμδ' (342 Sél., 30-31 p. C.).

404. A. Maricq, *Syria* 1959, 264-276 : *Vologésias, l'emporium de Ctésiphon*, démontre de façon décisive que la ville de Vologésias nommée dans les inscriptions caravanières de Palmyre, comme dans Ptolémée, la Table de Peutinger et Ammien Marcellin, n'était pas située sur le Bas-Euphrate, mais à côté de Séleucie du Tigre, et qu'elle fut créée par Vologèse Ier (et non Vologèse II) peu avant 69 p. C. pour ruiner cette dernière, ce qui arriva. On avait retenu les coordonnées de Ptolémée qui sont fausses et négligé l'indication, qui ne

pouvait s'accorder avec elles, de la situation sur le Naarsarès (Canal Royal entre le Tigre et l'Euphrate . Vologesocerta, « Fait par Vologèse », dans Pline, *NH*, VI, 122, est la même ville. De même Valashabad (« Ville de Vologèse ») connue, tout près de Séleucie, par des sources arabes, qui en attribuaient la fondation au Sassanide Valash (484-488) ; mais deux passages du Talmud de Babylone la citent au milieu du IVe siècle comme une place de commerce importante dans la Babylonie (Asorestan). Un sceau sassanide nouveau mentionne le Canal Royal de Valashabad, ce qui rejoint Ptolémée sur Vologésias. La ville de Vologèse Ier était très bien placée sur la route de la soie.

405. *Région de Damas.* — G. Manganaro (voir n° 388 , 79-80) : sur l'épigramme publiée par H. Seyrig, *Bull.* 1956, 336. Il corrige les syllabes σ' <ενι> ἐνκτερέϊξε en σε (μ)εν κτερέϊξε. Pour l'occasion de la mort en Égypte, au lieu de penser à l'expédition des Palmyréniens, M. juge « plus simple » de supposer « une épidémie ou une attaque armée de brigands, alors qu'il revenait d'Égypte en caravane ».

406. *Hauran. Soueida.* — Copies anciennes n° 8.

407. *Bostra.* — J. T. Milik, *Syria* 1958, *Nouvelles inscriptions araméennes*, 241-242, n. 4, publie une bilingue sur linteau funéraire en basalte : [Δη]μήτρις Βόρδου (cf. M. Dunand, *Musée de Soueida*, n. 187, avec références τὸ ἀνά[πα]υμα (cf. Waddington, 2300 *a* ; 2391 ; Littmann, 160) ἑαυτῷ καὶ τοῖς υἱοῖς.

408. H. Seyrig, *Syria* 1959, 71, note 1 : lien des inscriptions de Tafas (au NNO d'*Adraa* avec *Abila* ou avec *Dion*.

409. G. Lombardi, *Studii Biblici Franciscani*, 6 (1955-56), 299-323 : *Nuove iscrizioni di Jaber*, entre Der'a (Adra) et Bostra (Djabir sur la carte de Dussaud, *Topogr. hist. Syrie*, pl. II). P. 303, L. reproduit les 3 épitaphes connues par *Princeton Syria*, III A, n. 36, 1, 2 et 3. P. 304 sur une architrave : Αὐρ. (« assai noto nella Siria centrale », *sic* Μάξιμος Μοαιαθου (ce nom serait nouveau) ζήσας ἐτῶν π' · Θάρσι Λέων. P. 306, n. 5 : Ἀναμος (nom arabe fréquent dans la région Γερμανοῦ ἀπελεύθερος ἐτ(ῶν) π'. P. 308, n. 6 : — Σολιδου ἐτ(ῶν) ξ'. P. 309, n. 7 : Μελη Βασου ἐτ(ῶν) νε'. P. 310, n. 8 : Θεοσέ[δ](ιος) Θεόδωρος Λεοντίου ἐτ(ῶν) οη'. N'aurait-on pas Θεοσέδης ? P. 311, n. 9 : Δαθηος (L. rapproche Δατης à Doura-Europos) Ἀσνατου ἐτ(ῶν) κ'. P. 312, n. 10 : Ἔννεον Μιάκονες (« caratteristicamente greco » (?) Αὐρηλιανοῦ.

410. *Gérasa.* — Sur la déesse égyptienne Néotéra, voir n° 75.

411. *Madaba.* — J. T. Milik (n° 407), 243-246, épitaphe nabatéenne et grecque : Σελαμαν χρηστὲ καὶ ἄλυπε χαῖρε · Ἀδγαρ (plutôt rare chez les Nabatéens ; caractéristique de l'onomastique araméenne septentrionale ; cf. aussi *Bull.* 1955, 248) ὁ καὶ Εἰσίων (« dérivé de *yšw*, très répandu chez les anciens Arabes » Μονσαθου (déjà connu) υἱὸς υἱῷ τειμίῳ τὸ μνῆμα ἐποίησεν, ἔτους τρίτου ἐπαρχείας (d'après l'ère de Bostra dont c'est la mention la plus ancienne, 108-109 p. C.). Le texte nabatéen écrit : « en l'an 3 de l'éparque de Bosra ». Il détaille μνῆμα en : « le tombeau et le monument qui est au-dessus ». Il ajoute la tribu, « de la tribu de Amirat », ce qui manque au texte grec, de façon très caractéristique.

412. *Pays de Moab.* — J. T. Milik, *Studii Biblici Franciscani*, 9 (1958-59), 330-358 : *Nouvelles inscriptions sémitiques et grecques du pays de Moab*, outre une inscription araméenne de l'époque perse à Kerak (env. 350-325), étudie des inscriptions thamoudéennes découvertes par Mme R. Canova, *Iscr. mon. Moab* (cf. *Bull.* 1956, 337 ; 1959, 479), pp. 193-195, à Samakiye, importantes pour l'épigraphie nord-arabique. Sur l'une, il y a aussi, p. 357-358, 8 noms grecs en graffites, dont M. donne une transcription parfois rectifiée : Ανεμος

(voir ci-dessus n° 409), Σαραλος (le correspondant sémitique n'est pas facile à trouver), Θαιμου, 'Αθαμμος (« très parfait ») Σαραλλου, Βαναι (première transcription de *Bannaï*), Νοαρου (ce nom à Arados, *Rev. Bibl.* 1917, 209), Α[μ]μον, Ουαβος, Αμμος, Χαδειρος (« grand »), Αβδαλας.

413. *Besara (Beth Shearim).* — N. Avigad, *Israel Expl. Journal*, 7 (1957), 239-255 : *Excavations at Beth Shearim 1955, Preliminary report.* Dans la catacombe n. 20, avec une série d'inscriptions hébraïques (rabbins et leurs familles comme dans la catacombe 14 ; d'où l'emploi de l'hébreu, quand le peuple parlait araméen ou grec), dont l'une mentionne la résurrection (« may their resurrection be with the worthy »), six inscriptions grecques dont trois sont publiées ici, pp. 246-247. Peinte en rouge sur une plaque de pierre : Δομινικὰ ἡ μικρά. Deux graffites en grec, ce qui est caractéristique pour la situation linguistique : Θαρσῖτε πατέρες ὅσιοι · οὐδὶς ἀθάνατος ; — Εὐτυχῶς τῇ ὑμῶν ἀναστάσει (cf. *Hellenica*, XI, chap. 21). Pp. 247-255, conclusions sur cette catacombe qui a fourni près de 130 sarcophages, ce qui est une originalité. Il y avait donc un grand centre de sarcophages juifs en pierre ou en marbre, d'un niveau assez inférieur ; la décoration et les motifs sont ceux des synagogues de la même période ; les figures ont perdu leur caractère symbolique original. Importation de sarcophages décorés païens même pour les familles rabbiniques ; grande tolérance envers l'influence hellénistique dans la cité de Rabbi Judah le Patriarche, libéral envers cette culture ; ainsi le sarcophage avec Léda au cygne dans la catacombe 11 ; les sarcophages dans les catacombes juives de Rome. La situation linguistique d'après cette catacombe ; pas d'araméen. Discussion de la chronologie de cette catacombe : du début du IIIe siècle p. C. au milieu du IVe.

414. *Césarée.* — H. Hamburger, *Israel Expl. Journal*, 9 (1959), 188-190 : *A new inscription from the Caesarea aqueduct*, trouvée en place dans l'assèchement d'un marécage : Ἐπὶ Φλ(αβίου) Φλωρεντίου τοῦ μεγαλοπρεπεστάτου ἀνθυπάτου (proconsul de Palestine en 385 d'après Cod. Theod., X, 16, 4) τὰ δύο ὑδραγώγια ἐκ θεμελίων ἀνενεώθη.

415. *Jérusalem.* — J. T. Milik, *Studii Biblici Franscicani*, 7 (1956-57), 232-267 : *Trois tombeaux juifs récemment découverts au Sud-Est de Jérusalem*, hypogées datant du début de notre ère. Plus de 40 ossuaires, souvent avec des inscriptions hébraïques ou grecques. Parmi les textes hébraïques, outre les noms, il y a une interdiction avec malédiction p. 235. En grec, p. 240, n. 2 : Σελαμασίων, nom de femme très attesté sur les ossuaires, *Salamsiyon* ; cf. Σαλαμψίων, fille d'Hérode le Grand ; *ibid.*, 245, n. 9, en hébreu *Salamsiyah* ; — pp. 264-5, 'Ισακ, — p. 267, deux fois, 'Ιωάνης en graffite. — P. 243, pour Ιωση cf. *Hellenica*, I, 28 ; III, 100.

416. B. Bagatti, *Studii Biblici Franciscani*, 6 (1955-56), 240-270 : *Scavo di un monastero ad « Dominus flevit » (Monte Olivelo).* L'éditeur date l'édifice et les mosaïques du début du VIIe siècle. P. 243, sur une mosaïque dans la nef de la chapelle, restes de trois lignes : [-τοῦ] εὐαγοῦς μοναστηρίου ἀνήγειρεν ἐκ θεμελ[ίων- | -] τῆς ἁγίας Ἀν[νας] καὶ προήνεγκεν τ[ὸ - | - ἀδελφ]ῶν αὐτο[ῦ - - τῶν προσφ]ερόντ[ων -]. N'aurait-on pas aussi bien [τῶν διαφ]ερόντ[ων -] ? — P. 247, sur une mosaïque : Τοῦτον τὸν εὐκτήριον ἅγιον οἰκ(οδομήσας) ἐκόσμησ(εν) Συμεὼν ὁ φιλόχριστος τῷ δεσπότῃ ἡμῶν Χριστῷ προσαγαγὼν ὑπὲρ λύτρου τῶν αὐτοῦ ἁμαρτιῶν καὶ ἀναπαύσεως τῶν αὐτοῦ ἀδελφῶν Γεωργίου · ἡγουμ(ένου) καὶ Δομετίου φιλοχ(ρίστου). P. 255, sur un seuil, inscription sans doute antérieure : Σισινίο[υ]+. P. 262, restes de quelques syllabes sur une mosaïque.

417. Djebel Harazeh-Tatamah, sur la route de *Petra à Aqabah*. — J. T. Milik (n° 407), 250, sur la paroi d'un barrage d'irrigation, avec des inscriptions nabatéennes, le nom propre Ηλεος, en nabatéen *Eleh* (ici-même deux exemples). Un autre nom : Θευδᾶς.

418. **Iran.** *Persépolis*. — A. Maricq, *Syria* 1958, 295-360 : *Res Gestae Divi Saporis*, étant allé sur place et ayant pris un estampage de la fameuse inscription, peut donner le texte grec intégral d'après la pierre (cf. *Bull.* 1954, 254 ; 1955, 253). Il a d'autre part vérifié et étudié les versions moyen-perse et parthe. Discussion sur le rapport des trois versions (cf. *Bull.* 1955, 253 *a*). Ce sera désormais le texte que l'on consultera pour la partie grecque, pp. 303-331 qui comprennent aussi une traduction et des notes. Tableau généalogique des six premières générations de la dynastie sassanide. Tableaux des régions de l'Empire sassanide et des villes prises aux Romains en Syrie et dans l'Asie Mineure orientale, avec rappel de l'identification et quelques discussions complétant les précédentes *Recherches* de l'auteur (cf. *Bull.* 1954, 254 ; 1956, 347), notamment sur Perozshapuhr à Anbar. — P. 299, n. 3, on trouvera facilement la bibliographie — et un peu plus que cela — des inscriptions relatives à « l'Extrême-Orient grec » dans ce Bulletin depuis 1938. Cf. *Journal Asiatique* 1958, 8, n. 3. De même pour l'inscription gréco-araméenne de Farasa en Cappadoce, p. 320, n. 5 ; cf. *Bull.* 1939, 443-444 ; 1941, 146 ; *Hellenica*, II, 83, n. 3 ; *Bull.* 1958, 6. P. 315, l. 34 de l'inscription : ἐν τοῖς ἑτέροις ἔθνεσιν κατ' ἐπαρχῖον, nous écrivons ἐπάρχιον = ἐπάρχειον. Ἡ ἐπάρχειος est une forme assez souvent attestée dans les inscriptions pour ἐπαρχία ; le seul texte allégué, on ne voit pas pourquoi, dans Liddell-Scott-Jones pour ἐπαρχεῖον, *IG*, XIV, 711, doit s'interpréter de même : ἐπαρχείου Βρεττανίας, ἐπαρχείου Νουμιδίας. Il ne semble y avoir aucune attestation de ἐπαρχεῖον. Bon exemple à Gérasa à la fin du IIIe siècle : *Gérasa*, 101 : ὁ διασημότατος ἡγούμενος τῆς ἐπαρχείου.

419. M.-L. Chaumont, *Journal Asiatique* 1959, 176-191 : *Papak, roi de Staxr, et sa cour*, sur l'aïeul de Shapour Ier, en utilisant le texte trilingue de la Kaaba de Zoroastre ; notamment sur Ziak, le δειπνοκλήτωρ, et sur sa charge, « maître des cérémonies ».

420. **Bactriane.** — A. Maricq, *Journal Asiatique* 1958, 345-446 : *Inscriptions de Surkh-Kotal (Baghlān), La grande inscription de Kaniṣka et l'étéo-tokharien, l'ancienne langue de la Bactriane*. Nous signalons ce nouveau document de la plus grande importance parce que l'alphabet dans lequel a été écrite cette langue iranienne a été tiré du grec et que nous avons indiqué les trouvailles antérieures de ce site et celle de cette inscription même (*Bull.* 1956, 348 ; 1958, 519). Pp. 347-352, étude paléographique. Pp. 372-384, étude détaillée, utilisant les monnaies, de la titulature des rois indo-grecs et de leurs successeurs avec celle des Kouchans, notamment du titre Θεοπάτωρ. Naturellement nous n'analyserons pas ici les études de linguistique iranienne et d'histoire de l'Asie Centrale que va susciter cette rare découverte. Nous signalons seulement l'étude de W. B. Henning, *Bull. School. Or. St. Univ. London*, 23 (1960), 47-55 : *The Bactrian inscription*. Il propose d'appeler cette langue le « bactrien ». L'inscription n'émane pas de Kaniṣka, mais du haut fonctionnaire Nokozonko, au début du règne de Huviṣka. Le sanctuaire avait été construit par Kaniṣka ; il fut restauré par Nokozonko. H. rend hommage à D. Schlumberger qui avait établi depuis le début de la fouille que le sanctuaire avait été fondé par Kaniṣka, puis restauré (période II) avant la fin de Huviṣka.

421. **Arachosie.** *Kandahar*. — Quelques savants présentent à leurs lecteurs respectifs l'inscription d'Asoka *Bull.* 1959, 488. D'après seulement la publi-

cation italienne et en ignorant l'édition du *Journal Asiatique:* D. D. Kosambi, *Journal of the economic and social history of the Orient* (Brill, Leiden), 2 (1959), 204-206 : *Notes on the Kandahar edict of Asoka.*

422. F. Altheim et R. Stiehl, *East and West* (Rome), 1959, 243-260 : *The Greek-Aramaic bilingual inscription of Kandahar and its philological importance*, traitent de la partie araméenne et la débordent largement en consacrant une grande partie de l'article à la discussion des théories de W. Henning sur araméen et iranien. Le texte grec est touché par deux remarques. Note 14, A. et S. lisent sur un moulage, l. 1 : δέκα ἐτῶν πληρη θ[έν]των. P. 246, l. 11-12, παρὰ τὸ πρότερον signifierait « according to the precedent » ; ce sens ne nous paraît pas à sa place dans le contexte. Ils allèguent pour ce sens Dion Cassius, 62, 3, 4 : Νέρων αὐτοκράτωρ τε πολλάκις ἐπεκλήθη καὶ τὰ ἐπινίκια ἔπεμψε παρὰ τὸ νενομισμένον. C'est là, nous semble-t-il, le sens de « contrairement à ».

423. G. Gallavoti a publié deux rédactions d'un même article : *Rivista di cultura classica e medioevale*, 1 (1959), 113-126 : *Il manifesto di Asoka nell'Afghanistan* et *East and West*, 10 (1959), 185-191 : *The Greek version of the Kandahar bilingual inscription of Asoka*, « raccourci sur quelques points, pendant que d'autres détails ont été ajoutés ». L. 1, au lieu de δέκα ἐτῶν πληρη[θέντ]ων, G. évoque diverses « possibilités », dont certaines nous paraissent moins que recommandables : πληρη[μέν]ων pour πληρου[μέν]ων, « à justifier peut-être par l'influence occasionnelle de πίμπλημι, πεπλημένος », — πληρη[αίος] ὤν, — l'adjectif πλήρη[ς] comme nominatif, sinon comme forme adverbiale, notamment πλήρη[ς θεί]ων (plutôt, dit G., que πλήρη[ς τιμ]ῶν) ; il se décide pour ce sens (il n'introduit aucun supplément dans le texte), qui signifierait « decem (ante) annis circumfusus (divina unctione) », « da dieci anni consecrato ». L. 10-11, G. coupe « le style καί » en mettant un point après πρεσβυτέρων et en faisant commencer la dernière phrase par : παρὰ τὸ πρότερον καὶ τοῦ λοιποῦ. L. 13-14, que l'on mette ou non ταῦτα ποιοῦντες entre virgules (ordinairement on ne multiplie pas les virgules dans la typographie du grec), il est bien clair que ταῦτα ne se rapporte pas à πάντα et qu'on l'a compris ainsi puisqu'on a traduit : « en agissant ainsi ils vivront de façon meilleure et plus profitable en tout » (*J. As.* p. 3 ; cf. p. 17 : « de profit en tout (κατὰ πάντα) pour qui observera la règle (ταῦτα ποιοῦντες »). Παρὰ τὸ πρότερον signifierait « nello stato anteriore » et G. l'entend, avec τοῦ λοιποῦ (naturellement « nel tempo futuro », comme on l'avait vu sans hésitation), comme se rapportant au futur διάξουσιν. D'autre part il n'y a pas besoin de dire que καὶ τοῦ λοιποῦ ne se rattache pas à ἐνήκοοι, même si on y rattache παρὰ τὸ πρότερον. Il s'agirait de ce monde (παρὰ τὸ πρότερον) et de l'autre monde (τοῦ λοιποῦ). G. accepte la valeur oraculaire soulignée pour λώιον καὶ ἄμεινον. Il ne sert de rien de renvoyer à Xénophon ou à Platon d'après les dictionnaires : inscriptions et textes en donnent de très nombreuses dizaines d'exemples. Si deux inscriptions de Cos et d'Halicarnasse dans *Sylloge*³, 398 et 1044, portent λώιον cela ne tient pas au dialecte, mais à la date ; on note alors sur la pierre l'iota intérieur qui ne sera plus noté ensuite et que les manuscrits et nos éditions ne notent pas sur la ligne dans les textes littéraires.

424. P. Nober, *Verbum Domini*, 37 (1959), 369-377, porte sur le texte araméen en discutant aussi des objections épistolaires de F. Altheim et R. Stiehl à son texte de la ligne 1.

CHYPRE

425. T. B. Mitford (n° 2), 89-93 : *Cypriot syllabic studies and their bearing on the decipherment of the Linear B script.*

426. *Paphos.* — J. Deshayes, *Syria* 1958, 412-421 : *Les fouilles françaises de Klima.* P. 421, photographie d'un timbre d'amphore rhodien, que V. Grace date d'environ 180-150.

427. *Marion.* — O. Masson, *BCH* 1959, 345-346 : épitaphe en syllabaire chypriote, à transcrire en grec Στασίμας τᾶ(ς) Πυρ(ρ)ιτίω παιδός.

428. *Salamine.* — *BCH* 1959, 352 et *Arch. Reports for 1958* (*JHS*, p. 31) : épigramme du Bas-Empire en deux distiques, célébrant un nouveau fondateur de Chypre (on le rattache à la reconstruction de Salamine sous le nom de Constantia, entre 337 et 361). On traduit κτίστορα τὸν καθαρόν par « le véritable fondateur » ; ce ne peut être le sens de καθαρός qui rappelle « l'intégrité » (cf. *Hellenica*, IV, 38-40, 142) ; tous les thèmes sont caractéristiques de l'époque et ont des parallèles très précis, pour la plupart déjà rassemblés *loc. cit.* et *Bull.* : μετὰ γῆρας ἀμειψαμένη νεότητα, θεσμοὶ ὅσιοι, ἄχραντος (cf. *Hellenica*, IV, 59-60, 143 ; *Gnomon*, 9, n. 2), ἀγλαΐα. L. R. reprendra ce texte en le commentant.

ÉGYPTE

429. P. M. Fraser, *J. Eg. Arch.*, 44 (1958), 108-116 : *Bibliography : Graeco-Roman Egypt, Greek inscriptions* (1957).

430. Sur des *Ptolémaïs* en Égypte, articles dans *PW* 4 (Thébaïde) et 7 (Hormos) par H. Treidler ; de Phénicie, 9 (par B. Spuler) ; de Pamphylie, 10 (par E. Kirsten). On a oublié Ptolémaïs d'Ionie (Lébédos) et Ptolémaïs de Carie.

431. Articles *Ptolemaia* et *Ptolemaios* dans *PW*, n°s 76, 111. Déesse Néôtéra n° 75. Prosopographie ptolémaïque n°s 112, 113. Prosopographie des préfets d'Égypte n° 116. Le nom Ματαις en Égypte et en Crète n° 101. Pas de noms égyptiens à Halicarnasse au ve siècle n° 106. Inscriptions juives n° 31.

432. *Alexandrie.* — B. R. Brown, *Ptolemaic paintings and mosaics and the Alexandrian style* (108 pp. et 45 pl. in-4° ; Cambridge Mass., 1957), comporte l'étude et la réédition de stèles peintes d'Alexandrie, notamment des soldats (6 sont au Metropolitan Museum) et de vases d'Hadra. Dans cette dernière catégorie, p. 8, une inscription nouvelle et énigmatique.

433. *Euhemeria (Fayoum).* — H. Riad, *Annales Ant. Égypte*, 55 (1958), 203-206 avec photo : *Le culte d'Amenemhat III au Fayoum à l'époque ptolémaïque.* Nouvelle dédicace attestant le culte au Fayoum de ce pharaon qui y avait fait de grands travaux : Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας θεῶν Φιλομητόρων (entre 172 et 146 ; l'absence des enfants daterait le texte d'avant la naissance d'Eupator qui eut lieu vers 170) Νεχθινῖδις Σοκομήνιος καὶ οἱ υἱοὶ τὸ πρόπυλον Πρεσμαρρῆτι Θεῶι Μεγάλωι εὐχήν.

434. *Hermoupolis Magna.* — G. Roeder, *Hermopolis 1929-1939, Ausgrabungen der deutschen Hermopolis-Expedition* (*Pelizaeus-Museum, Wiss. Veröff. 4 ;* Hildesheim 1959, 390 pp. et 93 pl. in-4°). Synthèse des résultats exposés par de nombreux collaborateurs. P. Herrmann a donné, pp. 133-135, un relevé des inscriptions grecques. Celles qui étaient anciennement connues sont rappelées avec bibliographie. On transcrit de courts fragments nouveaux avec photo.

P. 134 h, liste de 22 noms grecs avec patronymes. Pp. 134-135, 31 timbres d'amphores dont 13 rhodiens, 2 cnidiens, 8 latins.

435. *Thèbes.* — H. Volkmann, *Gnomon* 1959, dans un compte rendu de J. Carcopino, *Passion et politique chez les Césars* (1958), rétablit dans *OGI*, 194, l. 2, qui date de 43 a. C., [ἔτους δεκάτου] selon l'habitude d'une date simple à cette époque (cf. *Sammelbuch*, 7337, pour l'année suivante) et non la double date [(ἔτους) ι′ τοῦ καὶ β′] ; la double date n'apparaît qu'en 36 a. C. et se rapporte aux donations de territoires d'Antoine à Cléopâtre, et non à la reconnaissance d'un nouveau souverain (P. Fraser, *JRS* 1957, 72, n. 10).

436. *Esneh.* — L. Poirier, *Studii Biblici Franciscani*, 6 (1955-56), 324-325 : *Une stèle funéraire de l'Égypte chrétienne*, carrée, en calcaire, acquise chez un antiquaire de Louxor comme provenant d'Esna. Εἷς θεὸς ὁ βοηθῶν, Μυλυπῆς. Οὐδεὶς ἀθά-(να)το(ς), Μάρθα. Τῦβι ιη′, ἰνδικ(τιῶνος) τρίτης. Pour ce nom, « *Mulupes*, j'ai fouillé en vain les listes à ma disposition, même la plus récente de Preisigke (*Namenbuch*, 1922). Faut-il accuser le lapicide d'erreur? [une fois de plus ; accusons toujours] ou s'agit-il d'un nom sémitique comme Mulak avec terminaison grecque? ». — C'est un exemple méconnu de la formule à peine déformée par l'itacisme : μὴ λυπῆς, « ne t'afflige pas ».

CYRÉNAÏQUE

437. *Cyrène.* — J. Reynolds, *JRS* 1959, 95-101 : *Four inscriptions from Roman Cyrene.* P. 96, n. 2, liste, trouvée en 1922, de prêtres d'Apollon du type : (ἔτους) ρλγ′ (de l'ère d'Actium ; 102 p. C.) Τι. [Κλαύδι]ος Ἄτταλος Τι. Κλαυδίου Κλεά[ρχου υἱὸ]ς ἱερεὺς Ἀπόλλωνος. Six prêtres sont nommés, tous citoyens romains. Quelques remarques sur la distribution du droit de cité romaine à Cyrène. L. 9, le terme très rare ou même nouveau sous cette forme exacte ἄμναμμος, petit-fils (pas d'explication). Du prêtre de l'an 142 (= 109 p. C.), Π. Σήστιος Πωλλίων (l. 8-12), on indique le *cursus* romain : συνκλητικὸς καὶ ταμίας Ῥώμης, ἀγ[ορα]νόμος κορούλης (*curulis;* pas d'explication ; R. écrit le mot avec une majuscule ; cf. *IGR*, III, 238, l. 7, à Tavion) στρατηγικὸς πρ[εσβε]υτὴς καὶ ἀντιστρατηγὸς Κρήτ[ης καὶ] Κυρήνης. Sur la ligne 18 et le titre καλλιέτης voir *Hellenica*, XI, chap. 25. — P. 98, n. 3. B, sous Marc Aurèle et L. Verus la ville a construit des réservoirs [τὰ ὑδρε]γδ[ο]χία ; le proconsul n'est pas connu : ἐπὶ Πομπωνίω Ναιουιανῶ τῶ κρατίστω<ι> ἀνθυπάτω<ι>, qui a participé aux travaux ἀρξαμένω<ι> καὶ ὀρύξαντος ἐκ θεμε[λίων], et les a dédiés, ἀφιερώσαντος. R. cite un texte inédit dans lequel Cyrène est appelée sous Commode ἁ ματρόπολις τᾶς ἑξαπόλιος ; la Pentapole a dû devenir Hexapole par la fondation d'Hadrianopolis, entre Teucheira et Bérénikè. — P. 190, sur une mosaïque trouvée en 1945 dans le corridor d'une maison de la fin du IVe ou du début du Ve s. p. C., l'acclamation dans une couronne : Εὐτυχῶς Ἡσυχίω τῶ Λιβυάρχη. D'autres inscriptions, inédites, mentionnent des membres de sa famille. L'inscription d'un Hésychios *SEG*, IX, 768 n'est pas de Bérénikè ; c'est l'inscription de Cyrène *ibid.*, 70. Le titre nouveau de Libyarque désigne le président de l'assemblée provinciale de la Libya Pentapolis. Cet Hésychios peut être le destinataire de la lettre 93 de Synésios.

438. J. Reynolds (nº 98), 158-164, publie les inscriptions du Caesareum. N. IV, dédicace bilingue du Και[σάρειον] restauré par Hadrien après la guerre juive, en 118 (cf. *Bull.* 1951, 241). — N. VI a, dédicace bilingue à Hadrien en 118. — N. VI c, R. donne plus complètement l'inscription honorifique en

l'honneur d'Hadrien *SEG*, IX, 54, à laquelle S. Applebaum avait déjà ajouté un fragment (*JRS* 1950, 88 ; *Bull.* 1951, 244) ; datée d'environ 128. R. présente ainsi les lignes 4-5 :

[τὸ γ', πατέρα πατρί]δος κτίσταν καὶ τροφ[*ca* 4] νομο..
[*vacat* ? ἁ πόλ]ις ἁ Κυραναίων *vac.*

« The restoration of l. 4 presents difficulties. τροφέα τοῦ νόμου, with νόμος used in the sense of province, seems a possibility, although not a particularly convincing one. The surviving letters are absolutely clear and rule out a reference to τροφῆς διανομή or to Hadrian as διανομεύς ; while διάνομος, which would fit [*sic*], does not appear to be attested in the sense needed here ». — Difficultés imaginaires et hypothèses témoignant d'un manque de familiarité avec les inscriptions grecques. Il faut naturellement : τροφ[έα καὶ] νομο[θέ|ταν ἁ πόλ]ις ἁ Κυραναίων. Τροφέα était déjà restitué par S. Applebaum. Nous avions renvoyé dans *Bull.* 1951, 244, aux inscriptions de Mégare *IG*, VII, 70-72 : trois tribus de la ville honorent dans les mêmes termes Hadrien, τὸν ἑαυτῶν κτίστην καὶ νομοθέτην καὶ τροφέα. Si R. l'avait vu, elle eût trouvé la restitution et eût été débarrassée de ses fausses difficultés. Le titre de τροφεύς donné à des particuliers pour leurs générosités alimentaires (cf. *Hellenica*, VII, chap. VIII, Τροφεύς ; cité par S. Applebaum ; cf. aussi VIII, 76-77 ; XI, chap. 25) peut l'être aussi naturellement à un empereur pour les mêmes raisons (cf. *Rev. Phil.* 1958, 25). Hadrien a donné des lois à Cyrène comme à Mégare, d'après ces inscriptions ; il est connu dans ce rôle à Athènes, à qui il donna une constitution lors d'un de ses séjours (cf. P. Graindor, *Athènes sous Hadrien* (1934), 30-32). Ces faits expliquent aussi une inscription de Thespies malgré son tour rhétorique : Hadrien τὸν εὐσεβείας καὶ δικαιοσύνης καὶ φιλανθρωπίας νομοθέτην T. Φλάϐιος Λύσανδρος (*BCH* 1902, 296, n. 13 ; pas de commentaire).

439. *Apollonia.* — F. Chamoux, *BCH* 1958, 571-587 : *Épigramme de Cyrène en l'honneur du roi Magas*, publie une épigramme de deux distiques trouvée dans les fouilles de 1954, dédicace d'armes à Arès après une victoire : [Ἄσπ]ις Ἐνυαλίωι πρέπον ἄνθεμα καὶ φάλαρα ἵππων (rondelles de métal glissées sur les diverses courroies du harnais) | ποικίλα (dorées ou argentées ?) · τὰν Νίκαν δὲ ἀνθέμεν Εὐπόλεμος | φατὶ Μάγαι βασιλῆι καλὸν γέρας, ὄφρα ὑπὸ τᾶιδε | σκῆπτρά τε καὶ λαοὺς καὶ πτολίεθρα σαοῖ. L'inscription se place entre 283 et les environs de 250. La guerre pourrait être celle de Magas contre Ptolémée Philadelphe (entre 279 et 274), mais aussi une guerre libyque quelconque. Il y aurait, selon Ch., assimilation du souverain vivant à une divinité « sous une forme encore discrète, mais, semble-t-il, indiscutable, et nous aurions un nouveau témoignage relatif à l'établissement du culte royal dans les monarchies hellénistiques », « document important pour le culte royal ». Nous ne le voyons pas. D'après le style et surtout la versification, Ch. attribuerait l'épigramme à Callimaque ; « plus que des rapprochements précis, mais peu démonstratifs, c'est une impression d'ensemble qui engagerait à retrouver dans notre texte la manière brève et ramassée de l'illustre Cyrénéen ». — Pp. 581-584, Ch. publie deux blocs d'Apollonia d'un autel monolithe avec noms de divinités au ve siècle : [Ἀθ]αναίας, [Ἄρ]ευς. — P. 581, n. 4, pour Arès Enyalios dans le serment des éphèbes athéniens Ch. se réfère à Pollux, VIII, 16 ; il est intéressant de renvoyer au texte épigraphique retrouvé à Acharnes (*Études épigr. et phil.*, 296-316 ; Ch. p. 584, n. 7, connaît de cet ouvrage les pages 293 sqq. mentionnant un décret pour le culte d'Athéna Areia ; Tod, *Hist. Gr. Inscr.*, II, n. 204). — P. 580, Ch. rappelle la dédicace *SEG*, IX, 112, qui mentionnerait un prêtre du roi Magas.

440. *Teucheira.* — S. Applebaum, *Bull. Israel Explor.*, 22 (1958), 74-88 : *Three Greek epitaphs from Teucheira, Cyrenaica* (en hébreu ; 11 lignes de résumé en anglais p. VI), commente les épitaphes de la nécropole Ouest avec des noms juifs : *SEG*, IX, 424, 439, 441. Il veut reconnaître des ethniques dans les mots Διδυ(μ)αῖ(ος ?), Χυλδαῖος, Ἀριϐαῖ[ος], Ἀδδι[δ]α(ῖος ?) ; ces trois derniers désigneraient les lieux de Huldah, Kephar Aribah et El Hadida près de Lod. « These people, though they have Greek names, were probably Jewish mercenaries who migrated to Cyrenaica after expulsion from the neighbourhood of Modi'in in the Maccabean period ».

ESPAGNE ET GERMANIE

441. **Espagne.** — C. C. Fernandez-Chicarro (nº 2), 299-302 : *Algunos epigrafes griegos españoles ineditas.* Ces 8 numéros nous échappent pour la plupart, étant des inscriptions céramiques ou sur un anneau (nº 8) ; n. 3, timbre d'amphore rhodien.

442. **Germanie.** *Augusta Treverorum.* — Catalogue des inscriptions chrétiennes du Musée nº 35.

ITALIE ET SICILE

443. *Florence.* — G. Maetzke, *Notizie Scavi* 1957, parmi les tombes d'une basilique cimétériale sous Santa Felicita, des épitaphes dont plusieurs grecques. P. 305, n. 12, quelques lettres. P. 313, n. 33, il ne reste guère que la date du mois. P. 315, n. 29, un Ἀλέξανδρος υἱὸς Ἀλεξάνδρου. La plus importante est celle d'un *Syrien* ; p. 310, n. 22 : Ὑπατ(ίᾳ) Στι(λιχῶνος) τὸ β' *B(onae) M(emoriae)*. Ἔνθα κῖτε Θεότεκνος ὁ ἀνὴρ κύρα(ς) υἱὸς Βαρϐεούσου κώ(μης) Σιγάτων · ἔζεσεν ἔτη μ' · ἐτέθη καλάνδας Ἰουλίας. Pour le nom Βαρϐεουσος, A. Ferrua fait allusion à une inscription récemment trouvée à Aquilée et qui comporte d'autres noms syriens. — R. Mouterde, *Mél. Beyrouth*, 35 (1958), 241-242, rapproche le nom Βαρϐεουσου dans Tchalenko-Seyrig, *Villages antiques de la Syrie du Nord* (*Bull.* 1959, 459), n. 39. Conjectures sur la région où était le village *Sigata*.

444. *Rome.* — L. Moretti, *Epigraphica*, 20 (1958 ; paru en 1959), 29-45 : *Iscrizioni greche inedite di Roma*, IV, publie une nouvelle série d'inscriptions inédites ou quasi inédites de la ville de Rome. Les nos 1-14 sont encastrés dans un portique du musée du Latran où elles avaient été portées des musées du Vatican en 1844. Une autre série au Latran n'avait pas été revue pour l'édition des *IG*, XIV. Elles doivent provenir de Rome, ou peut-être d'Ostie ou de Porto d'où beaucoup d'inscriptions sont parvenues au musée du Latran ; on ne peut exclure a priori que l'une ou l'autre soit venue de plus loin. N. 1-2, fragments de titulature impériale. — N. 3, fragment d'un cursus sénatorial ; l. 2-4, δικαστηρ[ι -] ἐκκλήτοις ἱ[ερέα τῶν πεντε]καίδεκα ἀνδ[ρῶν]. — N. 4, fragment d'épigramme funéraire qui pourrait provenir d'Égypte ; l. 6, οὔνομα δ' Ἄπιδος εἶχεν (donc un nom comme Ἀπίων). — N. 5-6, fragments d'épigrammes. N. 7, Χρύσιππος Αὐγουστανὸς πρεσϐευτὴς Κίλιξ (trimètre iambique), ambassadeur d'Augusta de Cilicie. Sur la ville, cf. M. Gough, *Anat. Studies*, 6 (1956), 165 sqq. ; *Hellenica*, VIII, 92. N. 8 : Θ(εοῖς) Κ(αταχθονίοις). Λ(ευκίωι) Σεργίωι Γράπτωι παιδὶ παλαιστῆι τέκνωι γλυκυτάτωι. — N. 10

Après l'épitaphe, une série d'abréviations : μπζ πλατ. ππε. M. les résout ainsi : μ(ητωπηδόν) (*in fronte*) πόδες ζ', πλάτ(ος) π(λευρόθεν) (*in agro*) π(όδες) ε'. — N. 14, M. republie l'épitaphe *IG*, XIV, 2179 : Ἀ(δ)αυγένδα (lapis : Λ) μιμὰς ἔζησε ἔτη ι'. M. rappelle les jeunes danseurs et acteurs rassemblés par L. R. dans des inscriptions grecques ou latines, *Rev. Phil.* 1958, 51. N. 19, distique funéraire d'un Pergaménien : Καρπίωνος τόδε σῆμα κάμεν κόσμος φιλάδελφος | Περγάμου ἐξ ἱερῆς ἐκγεγαῶτα (au lieu du génitif) πάτρης. — N. 20, tombeau d'une mère élevé par son fils : Θ. Κ. | Μοσχίου τῆς φιλοτέκνου ἀϊμνήστοιο τεκούσης (cf. *Hellenica*, XI, 388-389) ὃς γόνος ἔστησεν ἐπὶ τυμβιδίοισι μελάθροις | στήλλην ἐπιγράψας ἰδίᾳ χειρὶ (M. rassemble une série d'exemples) ὄφρα τις εἴπῃ. | Σέμνος ὁ παῖς καὶ ταῖς περιλημένος ἐννέα [Μού]σαις. M. entend Σέμνος comme le nom du fils.

445. A. Ferrua, *Riv. Arch. Crist.*, 33 (1957), dans un compte rendu du tome V de F. J. Dölger, *Ichthys*, rappelle, p. 212, que l'inscription très commentée ἡδὺς βίος, τὸ ζῆν γλυκύ (*IG*, XIV, 2188) est fausse ou à tout le moins suspecte, et il publie, p. 213, une inscription païenne copiée à S. Agnès Hors-les-Murs par Suarez : Χρηστὸς ὁ βίος, ἀλ[λ'] ὀλίγος. Γλυκὺν τὸ φῶς | ἀλλὰ καταλείπεται. Τρύφησον ὡς δύνῃ · | ἐνθάδε γάρ σε περιμένει ν[ὺξ] αἰώνιος. *Maturus et Magna Narcisso nul[r]itori b. m. f(e)c(erunt).*

446. H. J. Leon, *Greek, Roman and Byzantine studies* (Cambridge, Massachusetts), 2 (1959), 47-49 : *The Greek inscriptions of Rome*, annonce un prochain livre sur les Juifs à Rome et rappelle que le grec de ces inscriptions est celui de la *koinè*.

447. M. Guarducci (n° 2), 23-28 : *Un'iscrizione greca della necropoli Vaticana*, republie avec photo le graffite grec Ἐμνήσθη Λ. Πάκκιος Εὔτυχος Γλύκωνος le datant du IIe siècle, et « très probablement des environs de 150 ». Elle voit dans *L. Paccius Eutychus* un chrétien et dans ce *titulus memorialis* un témoignage très ancien du souvenir de Saint Pierre au Vatican et peut-être de sa tombe même.

448. A. Ferrua, *Riv. Arch. Crist.*, 33 (1957), *Lavori nelle catacomba di Domitilla*, p. 53, fac-similé d'un fragment d'épitaphe avec mois et jours de la vie. P. 63, fragment avec la formule [ἐτελε]υτήσεν. P. 72-75, avec photo, belle épigramme de la Via Latina que F. date de la moitié du IVe siècle : Οὔνομά μοι Βάσσος, πάτρη δὲ πόλις Βαβυλῶνος (témoignage sur une communauté chrétienne dans cette ville au IVe siècle) | Χριστοῦ δ'αὖ προπόλων (prêtre, et non simple fidèle) εἰμί ται κὲ γενόμαν. | Σῶμα καμὸν δὲ λιπὼν γαίῃ, βίοτον δὲ βροτί[οις] | ἦλθον ἐς οὐρανίην ἀτραπὸν καὶ δώματα Χριστο[ῦ]. Un chrisme sur la ligne 5 sépare une seconde épigramme (l. 6-7) sur le même sujet : Λίψανα μὲν Βάσσοιο κατὰ χθονός, ἡ δὲ πρὸς αἴθραν | ψυχὴ πωτηθεῖσα μόλεν αἰς *(sic)* αἰθέρα Χριστοῦ.

449. H. I. Marrou (n° 35), 348, approuve notre interprétation du pseudo-épithalame païen *Bull.* 1958, 554, « inscription que J. et L. Robert ont si justement revendiquée pour le christianisme ».

450. Cippe du Musée National republié par L. Moretti n° 75.

451. Copies anciennes n° 8.

452. *Oslie.* — G. Manganaro (voir n° 388), 74-79, revient sur les inscriptions du poète Nestor de Laranda *Bull.* 1944, 205 ; 1955, 298. L'inscription est intitulée Χρησμοὶ Διοσκόρων δοθέντες Σεπτιμίῳ Νέστορι Λαρανδεῖ ποιητῆι. Il nous paraît hautement arbitraire de déclarer, parce qu'on ne connaît pas d'oracles des Dioscures : « è lecito pensare che essi costituiscano soltanto una trova poetica di Nestore » ; « la fortuna che hanno incontrato gli oracoli di ogni

genere e per ogni occasione nel II sec. d. C., spiega la trovata di Nestore [*sic*], di farsi propaganda diffondendone alcuni in versi ad Ostia ». Il nous semble bien plus naturel (cf. *Bull.* 1955, 298) qu'en cette époque de multiplication des oracles les Dioscures eux aussi aient pu en rendre. S'il était vraiment pour ainsi dire en dehors de la nature des Dioscures de jamais rendre un oracle, on se demande quelle eût été dans le public l'effet de « la trouvaille » de Nestor de leur en attribuer pour sa gloire. Mais la base même est erronée. Ainsi on trouve dans Wilcken, *Chrestomathie*, n. 95, une « Orakelfrage an die Dioskuren » du Ier ou du IIe siècle dans le Fayoum : Κύριοι Διόσκουροι, ἦ κρείνεται αὐτὸν ἀπελθεῖν ἰς πόλειν ; Avec non moins d'arbitraire, M. imagine : « questi tre distici « oracolari » possono aver fatto parte ad es. della chiusa del poema stesso, prima di essere accolti sulla base di marmo, la quale doveva sostenere, a mio avviso, un rilievo o un piccolo gruppo dei Dioscuri, a guisa di ex-voto ». Il repousse donc le rapprochement dû à G. Barbieri d'une statue d'homme avec capsa à rouleaux manuscrits. Il paraît pourtant normal que le 3e oracle intitulé Περὶ τῆς εἰκόνος ait accompagné un portrait de Nestor, et non point une image des Dioscures qui serait un ἄγαλμα. M. veut, avec G. Barbieri, que les mots [Πιερίδων ἀ]οτῆρι καὶ ἡμετέρῳ γενετῆρι (ce sont les Dioscures qui parlent) s'appliquent au poète Nestor, et non point à Zeus comme l'entendait Paribeni, suivi par nous. Ce n'est plus seulement de l'arbitraire que de traduire avec M. : « cultore delle Pieridi e genealogo dei Dioscuri ». Le γενετήρ des Dioscures, c'est Zeus, et non le poète qui leur a consacré une œuvre. Au début du vers suivant, M. ajoute une et même deux restitutions à celles qu'on avait proposées, [τῆς καλλίστη]ς εὐεπίης ἀνάθημα γενέσθω (Barbieri), [σῆς εὐτερποῦ]ς εὐεπίης (Paribeni), [ἄξιον ὀρθῆ ?]ς εὐεπίης (Mazzarino) ; « la giusta integrazione, a mio avviso, risulta : [εἵνεκεν αὐτῆ]ς εὐεπίης » (nous ne voyons pas ce qu'entend M. par αὐτῆς). Mais il en ajoute aussitôt encore une autre : « Un'altra integrazione possibile sarebbe [ἀντίθεμ' αὐτῆ]ς, per il confronto con *IG*, II², 3158 (*Hellenica*, VII, 97 e nota 3) ». Cette dernière dédicace a un tour tout différent qui ne saurait justifier ἀντίθεμ' à Ostie ; nous reviendrons sur cette épigramme d'Athènes en discutant M. N. Tod, *JHS* 1950, 82. — M. suppose que le poème de Nestor « Naissance des Dioscures » (dans la Souda) « pouvait contenir plus que des allusions déguisées à la famille impériale, telles que par ex. Septime Sévère sous la forme de Zeus, Julia Domna en Léda et les frères Caracalla et Géta en Castor et Pollux ».

453. *Portus Traiani*. — H. Hommel, *Epigraphica*, 19 (1957 ; paru en 1959), 109-164 : *Euripides in Ostia. Ein neues Chorliedfragment und seine Umwelt*. H. identifie le K. Μάρκιος Δη[μήτριος] ἀρχίατρος de l'épitaphe *Bull.* 1944, 203 ; 1951, 285, avec le Démétrios qui précéda Galien comme médecin de Marc Aurèle. Il date le tombeau des Munatii, d'où provient l'inscription, de l'époque de la peste de 165 et 168. Il attribue l'épigramme du même tombeau, qui accompagnait sans doute un buste d'Hippocrate : βραχὺς ὁ βίος κτλ. (*Bull.* 1948, 276 ; Peek, *Gr. Vers-Inschr.*, I, 1657) à un chœur d'Euripide, et non à Pindare (P. Frassinetti et P. Mingazzini) ; il le justifie par des arguments de métrique et de style et il l'insère dans les conceptions d'Euripide sur la vie et la mort, et aussi dans l'ensemble des expressions antiques sur la brièveté de la vie. Dans l'œuvre d'Euripide, ce passage formerait le lien entre l'Hippolyte et le Polyidos, étant plus proche de ce dernier drame.

454. *Pithekoussa* (Ischia). — G. Manganaro (voir n° 388), 71-73, revient sur l'inscription de la « coupe de Nestor » *Bull.* 1956, 365. Il accepte la restitution de D. L. Page, *Bull.* 1958, 557, ἦ[ν τ]ι ou la modifie en ἦ[ν το]ι. Il rappelle

la « coupe de Nestor » à Capoue dans Athénée, XI, 489 c. Il daterait l'épigramme d'Ischia de la période 680-650 a. C.

455. *Puteoli* (Pouzzoles). — Article détaillé dans *PW* s. v. *Puteoli*, 2036-2060, par M. W. Frederiksen.

456. *Herculanum*. — Dans le mémoire de M. Della Corte, *Rend. Accad. Arch. Napoli*, NS, 33 (1958), 239-308 : *Le iscrizioni di Ercolano* [*non vidimus*], on signale, *Epigraphica*, 20 (1958), 162, un graffite grec « qui contient une anecdote de Diogène le Cynique » : ἰδὼν γυναῖκα ὑπὸ ποταμοῦ φερομένην εἶπεν · ἄφες φέρεσσθαι κακὴν ὑπὸ κακοῦ.

457. *Pompéi*. — Matteo Della Corte, *Notizie Scavi* 1958, 77-180 : *Iscrizioni scoperte nel quinquennio 1951-1956*. Quelques graffites grecs. P. 87, n. 45, avec une peinture du Navire de Vénus, Ἀφροδείτη Σώζουσα. P. 119, n. 20, en lettres grecques : *Petroni Pyramo pedicas*. P. 133, n. 295, graffite peu clair de 2 lignes : Λούκιος Ἀτίλιος Λουκίου Νουσσιγια Βασσω Τραγω (?), Γάειος Ἀτίλιος Λουκίου, et encore une série de syllabes. — P. 149, n. 366 : Μόλχας (Μοσχᾶς ?) φιλῖς Ν[ίκ]ιον (?). — P. 157, n. 398, 400, 402, 403, 406 : plusieurs groupes de lettres de l'alphabet, notamment φ χ ψ ω. — Pp. 173-180, n. 554-644, noms grecs, surtout au génitif.

Italie Méridionale. — Persistance de la langue n° 86. Dialecte de Métaponte n° 84.

458. *Apulie. Rudia*. — M. Bernardini, *Notizie Scavi* 1957, 408 et 410 : timbre amphorique.

458 *a*. *Rhegion*. — A. De Franciscis, *Notizie Scavi* 1957, 379-380, sur une brique du mur d'enceinte Nord non pas l'ethnique de la ville, comme il est habituel à Rhegion, mais τειχέων. Une fabrique travaillait donc spécialement pour les remparts. L'éditeur daterait le monument d'environ 350-340.

Sicile. — Inscriptions chrétiennes, n° 87.

459. *Catania*. — G. Manganaro (n° 2), 347-351 : *Iscrizioni tardo-imperiali di Catania*. P. 347, épitaphe du IVe ou du Ve siècle, dont M. soutient justement le caractère juif : Εἰρήνες πρεσβύτερος (cf. *Rev. Phil.* 1958, 41-42 ἠγόρασεν τόπον, μη(δ)ὲν βλάψας τὴν ἐντολήν. — P. 349, épitaphe analogue : Ἰάσων πρεσβύτερος, μηδὲν ζημιώσας τὴν ἐντολήν, ἠγόρασεν ἑαυτῷ καὶ τοῖ(ς) τέκνοις ἑαυτοῦ τὴν κοῦπαν ταύτην. P. 349, M. republie d'après la pierre une épitaphe datée de 427 p. C., μετὰ τὴν ὑπατίαν Θεοδοσίου τὸ ιδ′ καὶ Βαλεντινιανοῦ τὸ β′. Souhait final : Ἰρήνη τῇ ψυχῇ σου.

460. *Syracuse*. — E. Lissi, *Notizie Scavi* 1958, *Scavo presso l'Olympieion (anno 1953)*, 220 : 3 timbres d'amphores rhodiens.

461. S. L. Agnello, *Riv. Arch. Crist.*, 32 (1956), 7-27 : *Scavi recenti nelle catacombe di Vigna Cassia a Siracusa*. L'exploration de ces catacombes (depuis le milieu du IIIe siècle et tout le IVe), qui a été reprise après avoir été abandonnée depuis le temps de J. Führer et de P. Orsi, a fourni une quinzaine d'épitaphes, grecques pour la plupart ; fac-similés pp. 11 et 19, transcriptions pp. 10, 18-22, 23-25. Signalons les suivantes. P. 18, Θεόδουλος Κατανῆος (de Catane) νεοφώτειστος. P. 21, Ἐνθάδε κῖτε Τιτιγέλλα ἀπὸ Χρυσαρίου (serait un nom de lieu, qui pourrait être sur le territoire de Syracuse) ζήσασα ἔτη κδ′, [μῆνα]ς ς′. P. 23, Ἱρ(ὸ) ις′ καλανδῶν Ἀπριλίω(ν) ἐτελεύτησεν καλώνυμος Ἐλευθερίων ἐτέων εζ′. P. 25, Ἀντωνῖνος ἔζησεν ἔτη λα′, μῆνας δ′, ἡμέρας ι′, ὥρας 0′.

462. *Morgantina*. — Vases à médicaments et encriers n°s 19, 20.

463. *Gela* et *Phintias*. — D. Adamesteanu (n° 2), 425-434 : *Le iscrizione false di Licata e di Gela*. Réserves de M. Guarducci, *ibid.*, p. LIII. — A. explique par les querelles érudites à Terranova et surtout à Licata la fabrication d'inscriptions

fausses pour des démonstrations topographiques : *IG*, XIV, 258-259 (déjà considérées comme telles par Pareti), auxquelles il joint 256, décret pour un gymnasiarque et liste éphébique (Schwyzer, 306). Il n'aurait pas été découvert, mais fabriqué vers 1660. Nous admirons alors la science et surtout la prescience du style hellénistique et du formulaire qu'avaient les Licatiens de ce temps-là. C'est avec quelque stupeur que l'on suit — que l'on cherche à suivre — les raisonnements de A. qui sont tous nés, du premier au dernier, d'une parfaite candeur dans le domaine épigraphique : caractère de l'écriture, onomastique (notamment sur Γελῶιος), composition ; A. ne dit pas un mot du formulaire. D'après sa connaissance archéologique de la région, il estime qu'il n'a pu y avoir un gymnase à Licata, nouvelle « preuve » de la falsification. — P. 431 sqq., il soutient l'authenticité de la dédicace à Antiphamos étudiée en dernier lieu par M. Guarducci *Bull.* 1954, 294. « Les nouveaux graffites archaïques de Géla [*Bull.* 1958, 562] sont une confirmation définitive d'authenticité ». Serait fausse la seconde dédicace à Chairésilèos sur un loutérion étudié par M. Guarducci, *ibid.* ; l'objet, trouvé par P. Orsi dans un puits antique dans un jardin au centre de Géla, serait authentique, mais pas l'inscription. — P. 431, A. nous assure que les fouilles de Géla lui ont apporté « un moyen plus sûr pour pouvoir distinguer ce qui est authentique de ce qui est faux ». On reste rêveur devant le résultat pour le décret éphébique. Il est vrai que A. nous a dit aussi (p. 432) : « Io non voglio entrare nel campo specifico dell'epigrafia ». Et pourtant il y est bien entré et il aurait mieux valu ne pas le faire.

464. *Agrigente.* — Dédicace à Delphes n° 181.

465. *Héraklèia Minoa.* — E. De Miro, *Notizie Scavi* 1958, *Scavi eseguiti negli anni 1955-56-57*. Pp. 277-285 : timbres amphoriques de Rhodes (7 ou 8) et locaux.

466. *Sélinonte.* — R. Lullies, *Ath. Mitt.*, 71 (1956 ; paru en 1959), 208-210 et pl. 119 : *Ein korinthisches Alabastron*, publie un alabastre de la fin du VIIe siècle avec inscription incisée en caractères corinthiens, déchiffrée par G. Klaffenbach : Ϝοινάνθα μ' ἔδοκε Μ[.ε ?]τίχαι καὶ ταινίαν.

467. Dédicace de *Tauroménion* à Olympie n° 174.

Jeanne ROBERT, Louis ROBERT.